

# R

**RABIER** (ΑΒΗΟΣ, *Fernand*), né le 3 juillet 1855 à Beaugency (Loiret), mort le 15 avril 1933 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député du Loiret de 1888 à 1919.*

*Sénateur du Loiret de 1920 à 1933.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 73)

Constamment réélu jusqu'en 1919, Fernand Rabier prit une place prépondérante à la Chambre des députés, dont il fut secrétaire de 1889 à 1891 et vice-président de 1906 à 1908 puis en 1914.

Son œuvre parlementaire fut considérable et s'étendit aux domaines les plus divers. Ses préoccupations sociales l'ont amené à s'intéresser, notamment, à la durée du travail, au placement des ouvriers et employés, aux enfants tuberculeux, aux pensions et, bien entendu, aux agriculteurs de son département victimes de calamités atmosphériques.

Membre de la commission de législation, il rapporta des textes sur les protêts, l'interdiction du duel, la création de biens de famille insaisissables, la propriété littéraire et artistique. Divers textes sur les boissons et la protection des vignobles provoquèrent également son intervention.

Mais il consacra, surtout, ses efforts aux problèmes financiers, au rôle des congrégations et aux transports.

Deux ans à peine après son arrivée au Palais Bourbon, ses conceptions financières s'exprimaient dans une proposition de loi relative à la réforme de l'impôt. Plusieurs rapports sur les emprunts locaux et la fiscalité communale, sa participation aux débats budgétaires confirmèrent ses compétences en la matière. Aussi fut-il nommé président de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la contribution des patentes, puis président de la commission de comptabilité de la Chambre des députés. Membre de la commission du budget, il rapporta celui de l'Intérieur en 1906.

Si l'on retrouve sa signature au bas de plusieurs propositions de loi et de la plupart des rapports sur les textes relatifs aux congrégations, c'est qu'en sa qua-

lité de député radical-socialiste il fut un ardent défenseur de la laïcité de l'Etat. Sa vigilance sur ce point le conduisit à intervenir, au nom du respect de la liberté de consciences, dès que celle-ci lui semblait menacée par les autorités ecclésiastiques.

Il fixa longuement et clairement sa doctrine dans un ouvrage intitulé *La République et les congrégations*, édité en 1903.

Spécialiste des transports, il fut, en qualité de membre puis président de la commission des travaux publics, le rapporteur attiré des projets ou propositions relatifs aux chemins de fer. Il fut ainsi législativement associé à la constitution du réseau ferroviaire français, incitant la Chambre à autoriser l'ouverture de nombreuses lignes. Pendant le conflit mondial, il insista à plusieurs reprises auprès du gouvernement en faveur d'une meilleure utilisation des transports, dont dépendait l'approvisionnement des armées et de la population civile; les voies navigables, les ports et l'énergie hydraulique firent aussi l'objet de ses interventions écrites ou orales.

En politique générale, il soutint fidèlement les cabinets républicains et radicaux. C'est ainsi qu'à la suite de la présentation à la Chambre du 1<sup>er</sup> cabinet Clemenceau, en 1906, il interpella le gouvernement sur sa politique générale uniquement pour déposer et faire voter sans débat un ordre du jour approuvant la déclaration ministérielle.

Cette activité inlassable, poursuivie pendant trente et un ans, sous sept législatures, fut brutalement interrompue le 16 novembre 1919 par l'inconstance du suffrage universel.

Tête de liste des « candidats républicains » qui obtinrent deux sièges, il fut devancé par deux de ses colistiers qui recueillirent respectivement 31.512 et 31.405 voix, alors que lui-même n'en totalisait que 31.297.

Ce coup du sort fut d'autant plus dur que sa position locale paraissait extrêmement forte puisqu'il était conseiller général depuis 1907 et maire d'Orléans depuis 1912, charge qu'il abandonna aussitôt.

Mais quelques semaines plus tard, le 11 janvier 1920, les électeurs sénatoriaux lui permettent de poursuivre au Luxembourg sa carrière parlementaire.

La Haute Assemblée ne devait pas lui ménager les honneurs puisqu'elle lui confia la charge de deuxième vice-président en 1929 et de premier vice-président en 1930, 1931 et 1932. En cette qualité, il présida l'Assemblée nationale le 13 mai 1931 et le 10 mai 1932 (élection des Présidents de la République Paul Doumer et Albert Lebrun). Le parallélisme des responsabilités qu'il assumait dans les deux assemblées fit également de lui un président de la commission de comptabilité du Sénat et un vice-président de la commission des travaux publics.

Il fut aussi président de la commission chargée d'examiner la proposition de loi tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote et l'éligibilité.

Président du Conseil général du Loiret de 1925 jusqu'à sa mort, il défendit vigoureusement les intérêts de son département, notamment à propos du captage des eaux du Val-de-Loire pour alimenter la région parisienne.

Quelques mois après une nouvelle réélection au premier tour de scrutin, il s'éteignit à Paris, le 15 avril 1933, après de longues souffrances.

**RABOUIN (ALFRED)**, né le 18 octobre 1861 à Seiches-sur-le-Loir (Maine-et-Loire).

*Député du Maine-et-Loire de 1914 à 1928.*

Notaire, Alfred Rabouin fut élu maire de Seiches-sur-le-Loir en 1904, conseiller général du Maine-et-Loire en 1908, puis député de la circonscription de Baugé en 1914, avec 9.244 voix contre 8.893 à M. Gioux, sur 18.361 votants. Il fut réélu successivement en 1919 sur la liste des candidats républicains, avec 30.058 voix sur 52.449 votants, et en 1924, sur la liste d'union nationale et d'union républicaine, avec 30.369 voix sur 58.639 votants. En revanche, en 1928, il n'obtint, au second tour de scrutin, que 8.710 voix contre 9.146 à M. Hérard, sur 18.047 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche et appartint à de nombreuses commissions : législation fiscale, comptes définitifs et économies, mines, assurance et prévoyance sociales et législation civile et criminelle. Il fut également secrétaire de la commission du suffrage universel.

Il faut signaler ses interventions dans la discussion du projet de loi créant de nouvelles ressources fiscales.

Après son échec aux élections de 1928, un décret du 8 juillet 1928 le nomma juge de paix du canton de La Basée (Nord) où il retrouva un domaine proche de sa première activité professionnelle.

**RACOUCHOT (Saône-et-Loire)**. — Voy. DECOENE-RACOUCHOT.

**RADULPH (JULES, ALBERT)**, né le 1<sup>er</sup> janvier 1874 à Proussy (Calvados).

*Député du Calvados de 1936 à 1942.*

Propriétaire-agriculteur, il devint président du Conseil agricole régional de Condé-sur-Noireau et président des syndicats agricoles du Calvados. Il fut élu conseiller municipal, puis maire de Proussy. En 1934, il fut élu au Conseil général du Calvados, et réélu en 1937, comme représentant du canton de Condé-sur-Noireau ; il y fut rapporteur de nombreuses questions et demandes de subventions.

M. Cautru étant devenu sénateur, M. Radulph se présenta à la députation à l'élection partielle d'octobre 1936 et il fut élu au second tour le 25 octobre 1936 avec 6.606 voix sur 10.183 votants, battant M. Harang-Turcin qui n'obtint que 3.204 voix.

Républicain indépendant, il se présentait à ses électeurs comme un candidat de défense professionnelle et de progrès social. Ardent défenseur de l'agriculture il milita en faveur des bouilleurs de cru pour obtenir le retour à la liberté de distillation et s'inscrivit au groupe agraire indépendant. Mais il s'intéressa également aux problèmes sociaux et notamment à la situation des familles.

Son activité législative témoigne de ces diverses préoccupations. Il fut membre de la commission des boissons et déposa plusieurs propositions de loi, l'une relative au régime des bouilleurs de cru, une autre en faveur des mères de famille ayant eu des maternités rapprochées, et deux en faveur des anciens combattants de 1914-1918 pères d'un enfant unique. Parallèlement il intervint en séance publique de la Chambre à l'occasion de la discussion de projets de loi et de propositions relatifs à la propriété culturelle.

**RAFFIN DUGENS (JEAN-PIERRE)**, né le 3 décembre 1861 à Saint-Pierre-d'Allevard (Isère).

*Député de l'Isère de 1910 à 1919*

Après avoir exercé les fonctions d'instituteur, Jean-Pierre Raffin Dugens s'engage dans la vie politique et se présente aux élections de 1910. Il est élu, au second tour de scrutin, député de l'Isère dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Grenoble par 7.842 voix contre 5.566 à son concurrent M. Diday.

Durant cette première législature il s'emploiera inlassablement à défendre à la Chambre les principes qu'il avait exposés durant sa campagne électorale, si bien que la *République de l'Isère* l'avait surnommé « M. Touche-à-tout ».

Il intervient à plusieurs reprises lors de la discussion des budgets de l'Instruction publique, sur la défense de l'école laïque et des instituteurs républicains en Gironde. Il réclame la multiplication des bourses à tous les échelons de l'enseignement, le relèvement des traitements des instituteurs pour multiplier le nombre des candidats aux écoles normales, et la mise en congé de longue durée des maîtres atteints de tuberculose et pouvant ainsi contaminer leurs élèves.

C'est à la défense de la paix que Raffin Dugens va consacrer l'essentiel de ses forces.

Pacifiste convaincu il votera contre la prolongation du service militaire. Dès son programme électoral il avait pris parti énergiquement contre les dépenses militaires.

Il est réélu en 1914 au second tour de scrutin par 6.922 voix contre 6.742 à son concurrent Zevaes. Il avait obtenu au premier tour 4.698 voix contre 3.407 à Zevaes.

Fidèle à ses convictions Raffin Dugens va se classer dès l'ouverture des hostilités parmi les socialistes « minoritaires » qui regrettent le vote du groupe socialiste en faveur des crédits de la défense nationale et réclament une reprise des contacts entre socialistes des divers pays.

Il critique dès 1915 la position de « guerre jusqu'au bout » adoptée par Guesde et acceptée par Sembat.

Il parviendra à se rendre en Suisse à la Conférence de Kienthal du 24 au 30 avril 1916 en compagnie de Brizon et de Blanc.

Le 14 juin 1916 les Kienthaliens provoquent un incident à la Chambre en lisant un manifeste des minoritaires allemands qui réclament un armistice immédiat.

Mais leurs interventions parfois inopportunes et l'aggravation de la situation militaire vont rendre plus difficile leur action. Raffin Dugens va vivre au tout premier plan la crise morale du parti socialiste ouverte par la guerre.

L'essentiel de ses interventions va d'ailleurs porter sur la guerre et la conduite à adopter.

Ainsi en 1916, il soutient son collègue Brizon qui dépose une demande d'interpellation sur les mesures prises ou à prendre au cours de l'hiver au profit de la défense du pays et pour conduire la guerre à sa fin la plus rapide et la meilleure possible.

Il est un des sept députés à voter contre l'incorporation de la classe 1919 de même qu'il avait voté contre l'incorporation des précédentes, pour protester contre la politique belliqueuse des gouvernants, et il réclame une paix de conciliation. Il insiste pour que le peuple allemand ne soit pas rendu responsable de l'impérialisme de ses dirigeants et appelle de ses vœux l'instauration d'une République allemande.

Raffin Dugens continue à faire preuve d'un grand courage dans la défense de ses opinions puisqu'il est le seul le 11 novembre 1918 à voter contre une pro-

position de loi ayant pour objet de rendre un hommage national aux armées, au président du Conseil, Georges Clemenceau et au maréchal Foch. Il proteste ce faisant contre l'injustice qui consiste à ne pas associer à cet hommage les prédécesseurs de Clemenceau et les armées alliées, mais la Chambre ne le suit pas et l'article litigieux est adopté par 495 voix contre une, la sienne.

Dès mai 1919, il réclame avec insistance l'amnistie des condamnations militaires.

Mais ses prises de position courageuses ne lui vaudront pas la reconnaissance de ses électeurs et il sera battu en 1919 en n'arrivant qu'en sixième position sur la liste du parti socialiste.

Il ne renoncera pas pour autant à toute action politique puisqu'il quittera le parti socialiste après le Congrès de Tours pour s'inscrire au parti communiste.

**RAGALLY (PIERRE, AMÉDÉE, FERNAND)**, né le 12 mai 1859 à Beaujeu (Haute-Saône), mort le 25 février 1915 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député de la Haute-Saône de 1907 à 1915*

Vétérinaire de profession, Pierre Ragally devint maire de Gray et conseiller général. Il fut élu député le 15 septembre 1907 par 9.016 voix sur 13.249 votants, en remplacement de M. Couyba devenu sénateur. Le 24 avril 1910 il était réélu au premier tour avec 9.513 voix sur 18.739 inscrits et 12.253 votants. Enfin, en 1914, il fut réélu avec 7.249 voix sur 14.436 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale de la Chambre.

Au cours de ces trois législatures, Pierre Ragally fut membre de diverses commissions et notamment de la commission d'hygiène publique. En séance publique, il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1908 ainsi qu'à la discussion du projet concernant diverses voies ferrées intéressant la France et la Suisse.

Il mourut à Paris le 25 février 1915, avant d'avoir achevé la première année de ce troisième mandat.

Pierre Ragally était officier d'Académie et officier du Mérite agricole.

**RAGHEBOOM (AUGUSTE, VALENTIN, HONORÉ)**, né le 2 août 1859 à Lille (Nord), mort le 27 octobre 1939 à Lille.

*Député du Nord de 1914 à 1919.*

Sellier à Lille, Auguste Ragheboom était père d'une très nombreuse famille. Il devint secrétaire du Syndicat des curiers et peaux et membre du Syndicat des vendeurs de journaux dont il avait été le fondateur.

Il entra en 1885 au parti ouvrier français dont il devait toujours rester un militant actif. Il fut élu conseiller prud'homme de Lille en 1898 puis vice-président de ce Conseil. Conseiller municipal de Lille en 1900, il devint, la même année, conseiller d'arrondissement de Lille Sud-Ouest.

Il se présenta sans succès aux élections législatives de 1902, 1906 et 1910. En 1902, il obtint 5.194 voix sur 19.945 votants, contre 14.070 à M. Delaune. De même, en 1906, au premier tour, il ne recueillit que 3.770 voix contre 10.814 à M. Delaune, député sortant, qui fut réélu. Il fut élu député de la 5<sup>e</sup> circonscription de Lille en 1914, au second tour de scrutin, par 11.883 voix contre 11.780 à M. le comte d'Hespel. C'est en vain qu'il se présenta à nouveau aux élections législatives en 1919 et 1924, sur la liste socialiste.

A la Chambre des députés, il s'inscrivit au groupe du parti socialiste.

La guerre, et surtout l'occupation du Nord de la France par les Allemands, le retinrent pendant plus de quatre ans loin de la Chambre. Pendant cette longue période il apporta soutien et réconfort aux populations éprouvées de cette partie du territoire.

Le 22 octobre 1918, il put regagner le Parlement où il fit le récit des souffrances et privations endurées par ses compatriotes.

Son activité au sein de la Chambre des députés fut, dès lors, consacrée à la réorganisation du travail et de la vie économique de ces régions.

Il prit part à la discussion de projets de loi sur la réparation des dommages causés par les faits de la guerre, sur la législation des pensions des armées de terre et de mer en matière de décès et maladies survenues en services et sur les nominations et promotions dans l'Ordre de la Légion d'honneur pour récompenser des services exceptionnels rendus à titre civil au cours de la guerre. Parallèlement il intervint dans la discussion de textes relatifs au logement des familles nombreuses, à la journée de 8 heures et à la durée du travail dans les mines.

Il devait décéder à Lille le 27 octobre 1939.

**RAGOT** (Louis. Constant, dit **RAGOT-BLONDEAU**), né le 2 décembre 1838 à Saint-Aignan (Loir-et-Cher), mort le 20 janvier 1922 à Saint-Aignan.

*Député du Loir-et-Cher de 1893 à 1906.*

Ancien négociant et propriétaire vili-culteur, Louis Ragot fut conseiller d'arrondissement et maire de Saint-Aignan, sa commune natale. Il fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Blois en 1893 par 11.019 voix sur 13.565 votants, en remplacement de M. Tassin devenu sénateur.

Il fut successivement réélu en 1898, au premier tour, avec 10.911 voix contre 3.476 à M. Laurentié, et en 1902, au second tour, avec 9.216 voix contre 3.795 à M. Laurentié. Mais en 1906, il n'obtint, au second tour de scrutin, que 8.287 voix contre 8.714 à M. Tassin, ancien sénateur, auquel il avait succédé en 1893.

Républicain radical, Louis Ragot fut membre de très nombreuses commissions : commission de législation fiscale, commission des postes et télégraphes, commission relative à la législation des boissons. Il fut, en outre, président de la commission de comptabilité et, en cette qualité, présenta un projet de résolution sur le budget de la Chambre, des observations sur des problèmes relatifs à l'aménagement, à l'administration et au personnel de la Chambre. De 1902 à 1906, il fut questeur de la Chambre des députés.

Il manifesta également son intérêt pour l'école de Grignon par de nombreuses interventions sur ce sujet en séance publique.

Il mourut le 20 janvier 1922 en son domicile à Saint-Aignan.

Louis Ragot était chevalier de la Légion d'honneur.

**RAIBERTI** (Baron FLAMINIUS), né le 13 avril 1862 à Nice (Alpes-Maritimes), mort le 16 décembre 1929 à Nice.

*Député des Alpes-Maritimes  
de 1890 à 1922.*

*Sénateur des Alpes-Maritimes  
de 1922 à 1929.*

*Ministre de la Guerre  
du 16 décembre 1920  
au 16 janvier 1921.*

*Ministre de la Marine du 15 janvier 1922  
au 29 mars 1924.*

Le baron Flaminus Raiberti appartenait à une noble famille du Comté de Nice où il passa la plus grande partie de sa vie et mourut.

Après de brillantes études, il s'inscrivit à la faculté de droit puis au Barreau de Nice.

Tout jeune, la politique l'attire. En effet, déjà conseiller général, c'est à 28 ans qu'il entra à la Chambre des députés le 30 mars 1890 en remplacement de Bischoffsheim, invalidé. Il fut élu dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Nice par 5.590 voix contre 3.393 voix à Borriggione sur 11.485 votants.

Dès son arrivée, il prit la parole pour soutenir divers projets concernant notamment les services hospitaliers, le dégrèvement de l'impôt foncier pour les champs ensemencés en blé et, au printemps de 1892, sur le projet de loi relatif au régime fiscal dans les successions et donations entre vifs.

Il eut une part active dans la discussion et l'adoption du budget de l'instruction publique et dans celui des P.T.T.

Il fut réélu le 20 août 1893 dans la même circonscription de Nice, sans concurrent, comme candidat radical par 5.311 voix sur 8.222 votants. De 1893 à 1898, son activité ne se ralentit pas : les questions de l'agriculture, du budget, de la guerre, de la marine et des affaires étrangères retinrent son attention. Un débat sur l'Indochine, puis un autre sur la Chine, lui donnèrent l'occasion de prendre longuement la parole ; il fut rapporteur du projet de loi sur la représentation de la France au couronnement de Sa Majesté l'Empereur de Russie. Il s'intéressait tout particulièrement aux projets et propositions de loi concernant les problèmes de son département. Membre de la commission des finances, il manifesta de plus en plus son attention pour la marine nationale et la guerre.

Il fut réélu, le 8 mai 1898, par 9.240 voix contre 1.161 voix à M. Robini, radical, sur 11.982 votants dans la même circonscription de Nice.

Durant cette législature, il intervint à nouveau dans les débats concernant la guerre (propositions de loi sur la défense des côtes et l'artillerie de marine) et l'instruction publique. C'est à cette époque qu'il rédigea un rapport sommaire sur la proposition de loi de Millerand relative aux actions de priorité tendant à compléter l'article 34 du code de commerce.

En 1902, il déposa une proposition de loi visant à obtenir la réduction progressive de la durée obligatoire du service militaire dans l'armée active, puis une autre sur le contrat de louage.

Réélu à nouveau le 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 10.278 voix contre 1.342 à Robini et 224 à Bonnet sur 12 860 votants, son activité ne faiblit pas.

L'année suivante, rapporteur du budget des Armées, il exposa les mesures qu'il entendait prendre sur le recrutement et l'avancement des officiers. Il déposa une proposition de loi tendant à compléter l'article 17 de la loi du 10 août 1871 sur les Conseils généraux. Il se préoccupa, comme représentant du Midi de la crise oléicole. En 1905, il prit part à la discussion de la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et vota contre.

Réélu le 6 mai 1906 par 9.545 voix contre 2.765 à Origet, 2.431 à Siely et 163 à Robini sur 15 371 votants, il manifesta son opposition au projet de loi concernant l'exercice public des cultes en votant contre. Au cours de cette législature, il porta son attention sur le problème de l'impôt sur le revenu, la propagande antipatriotique, sur les droits successoraux en ligne directe, et favorisa l'érection d'un monument en Russie aux morts de 1812.

Réélu le 26 avril 1914 par 8 632 voix contre 1.061 à Stackelberg sur 10.456 votants, son activité fut alors orientée sur les problèmes de l'armée : cadres, pensions d'ancienneté aux officiers retraités

ayant repris du service. Elu en 1917 vice-président de la commission du budget, il prit part à la discussion du projet de loi portant approbation du Traité de Versailles de 1919.

Réélu une nouvelle fois le 16 novembre 1919 sur la liste d'union républicaine et démocratique, il fut rapporteur des lois sur les pensions militaires, les indemnités aux anciens prisonniers de guerre et les taxes successorales. Nommé président de la commission des finances, il fit adopter des dotations au Président de la République, aux présidents de la Chambre des députés et du Sénat et enfin aux maréchaux de France.

Le 16 décembre 1920, Raiberti se vit confier le ministère de la Guerre dans le cabinet de Georges Leygues, en remplacement d'André Lefevre, décédé, mais pour une courte période (16 décembre 1920-12 janvier 1921), où il s'occupa de l'aide de la France à la Pologne et de l'entretien des troupes d'occupation. En effet, une crise ministérielle était survenue presque aussitôt. Il fut alors élu vice-président de la Chambre des députés en 1921 puis réélu en 1922.

Il entra le 15 janvier 1922 dans le 3<sup>e</sup> cabinet formé par Raymond Poincaré où il prit le portefeuille de la Marine. Il devait le conserver deux ans jusqu'au 29 mars 1924. Il eut la lourde charge de s'occuper du programme naval.

Une vacance survenue dans la représentation sénatoriale des Alpes-Maritimes l'appela à s'y présenter. Elu sénateur le 26 mars 1922 sans concurrent (400 voix sur 431 votants), il donna sa démission de député. Il fut admis sénateur des Alpes-Maritimes le 8 avril 1922 étant toujours ministre.

Ces deux années passées au ministère de la Marine lui suffirent pour donner sa mesure. Sous son impulsion, des solutions furent apportées au grand problème que posait la réorganisation de notre armée de mer bien éprouvée par la guerre de 1914-1918. C'est ainsi qu'il présenta des lois, votées par les chambres, sur les équipages et les cadres de la flotte, sur les constructions navales. Ce qui permit de dire que Raiberti fut un des auteurs de la rénovation de la marine nationale. Il défendit avec vigueur le commandant Guy, responsable de la perte du cuirassé *France* et répondit aux auteurs de l'interpellation sur la catastrophe du dirigeable *Dixmude*. Ses interventions permirent à son ministère de conserver les crédits qui lui étaient alloués.

En 1924, dès qu'il eut quitté le gouvernement, il se remit au travail parlementaire. Il entra à la commission des finances, en devint vice-président et rapporteur du budget de la Marine, nommé en outre membre de la commission de l'armée puis de la commission de l'air.

Ses rapports, ses interventions, surent retenir l'attention sur les problèmes de la défense nationale et le développement de la prospérité agricole. Il défendit vigoureusement des lois successives sur le programme naval, déposa des proposi-

tions de loi sur les invalides de la marine et sur des contingents de décorations avec traitement décernées aux équipages.

Les problèmes de la prospérité agricole ne lui échappèrent pas. Il s'efforça en particulier, par une connaissance profonde des besoins propres à sa région, de la mettre en valeur.

Malade depuis quelque temps, il ne put mener à bien la campagne électorale active que la situation lui imposait. Il fut battu dans sa circonscription de Nice le 20 octobre 1929 par Charabat. Le 7 novembre 1929, il donna sa démission de membre de la commission des finances, de la commission de l'armée et de la commission de l'air.

Il mourut à Nice le 16 décembre 1929.

**RAILHAC** (JOSEPH, ERNEST, CHARLES), né le 20 avril 1875 à Lodève (Hérault).

*Député de l'Hérault de 1924 à 1928.*

Très jeune il s'intéressa aux affaires publiques : il devint conseiller municipal, puis, à 25 ans à peine, maire de Lodève. Il fut élu ensuite conseiller général en 1907. Son activité importante au sein du Conseil général, où il s'intéressait particulièrement aux questions financières et agricoles, le fit devenir vice-président et rapporteur général du budget départemental.

Elu député de l'Hérault en 1924, sur la liste du Cartel des gauches, avec 72.019 voix sur 110.768 votants, il fut battu au second tour des élections de 1928 où il ne recueillit que 4.963 voix contre 6.032 à M. Martin, sur 11.240 votants.

A la Chambre des députés il s'inscrivit au groupe républicain socialiste et socialiste français. Il fut secrétaire de la commission des douanes et membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Il déposa une proposition de loi relative à la taxe du sucre employé pour la fabrication de certains apéritifs, et fut rapporteur de propositions et de projets de loi tendant à modifier la législation sur les accidents du travail ainsi que de projets de loi relatifs aux modalités de vente de valeurs à lots, et de propositions tendant à supprimer la taxe d'octroi sur les vins en bouteilles.

Il fit également de nombreuses interventions sur la modification des tarifs des douanes, sur le budget de l'année 1928 et sur les textes concernant les accidents du travail.

Joseph Railhac était chevalier de la Légion d'honneur.

**RAINNEVILLE** (MARIA, JOSEPH, HUBERT VAYSSE vicomte de), né le 7 août 1833 à Allonville (Somme), mort le 29 janvier 1894 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Représentant de la Somme de 1871 à 1876.  
Sénateur de la Somme de 1876 à 1882.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 76.)

Après son échec à l'élection sénatoriale partielle du 31 janvier 1886, le vicomte de Rainneville abandonna la politique, se consacrant désormais à l'administration des Chemins de fer du P.L.M.

Il mourut le 29 janvier 1894 à Paris, dans sa soixante et unième année.

**RAINVILLIERS** (Somme). — Voy. BRIET de RAINVILLIERS.

**RAISMES** (ARNOLD, JOSEPH, GEORGES, RAUL de), né le 15 mars 1828 à Bourdon (Somme), mort le 11 janvier 1900 à Bourges (Cher).

*Sénateur du Finistère de 1876 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 77.)

L'activité de M. de Raismes au Sénat fut très réduite après 1889. Il se consacra à une commission, dont il fut d'ailleurs le président et le rapporteur, concernant une concession à la Compagnie du Gaz des côtes de l'Océan, de terrains sis à Port-Louis et rédigea deux rapports d'élections.

Il fut battu au renouvellement triennal de 1894, n'obtenant que 518 voix sur 1.228 votants, ce qui le mettait au dernier rang des dix candidats en présence.

Il mourut retiré de la politique, dans sa soixante-douzième année, le 11 janvier 1900 à Bourges.

**RAJON** (PIERRE, ANTOINE, JOSEPH dit Claude), né le 2 juin 1866 à La Tour-du-Pin (Isère), mort le 3 octobre 1932 à La Folatière (Isère).

*Député de l'Isère de 1897 à 1910  
et de 1914 à 1919.*

*Sénateur de l'Isère de 1920 à 1932*

Né à La Tour-du-Pin, dans l'Isère, le jeune provincial Claude Rajon commença sa carrière professionnelle, après de brillantes études, comme universitaire parisien : il enseigna au collège

Chaptal. Il accepta ensuite le poste de secrétaire de rédaction de la *Nouvelle Revue* et devint ainsi publiciste. Il était bibliothécaire adjoint à Sainte-Geneviève lorsque lui fut proposé, en 1895, d'entrer au cabinet d'Emile Combes, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, comme chef-adjoint de cabinet. Ses convictions républicaines et laïques s'accordaient fort bien des idées et du tempérament politique de l'homme que fut « le petit père Combes ». Claude Rajon était alors âgé d'une trentaine d'années. Cette première expérience politique, dans le contexte d'instabilité ministérielle que fut celui de la III<sup>e</sup> République, ne put se prolonger au-delà de quelques mois. Mais, malgré sa brièveté, elle avait donné au jeune Rajon le goût des affaires d'Etat : il brigua le siège de député de l'Isère (arrondissement de La Tour-du-Pin d'où il était originaire), laissé vacant par Antonin Dubost, élu au Sénat. La chance sourit à son talent et répondit à ses efforts puisqu'il fut élu le 7 mars 1897 sous l'étiquette gauche démocratique. Son mandat lui fut renouvelé trois fois de suite : le 8 mai 1898 (par 9 921 voix contre 6 020 à Rabatel, républicain), le 27 avril 1902 (par 9 933 voix contre 3 388 à France, 1 085 à Guillet et 899 à Gentili), et le 6 mai 1906 (par 10 143 voix contre 5 541 à Peneau et 582 à Rambaud). Entre-temps, le 31 juillet 1904, il avait été élu au Conseil général de l'Isère dont il devait devenir plus tard vice-président. Aux élections législatives de 1910, fort de treize années de vie parlementaire et de six années de mandat local, il se présenta pour la cinquième fois à la Chambre. Mais il fut alors battu par le Docteur Janin, qui, avec 8 305 voix contre 7 256 à Rajon sur 20 105 inscrits, emporta la victoire et le siège. Cet échec ne le découragea pas : quatre ans plus tard il rentra triomphalement à la Chambre avec 8 486 voix contre 6 872 à Poujade.

En 1920, décède le sénateur Antonin Dubost auquel il avait succédé comme député de l'Isère. A cette occasion, Claude Rajon entra au Sénat. Réélu quatre ans plus tard, il devait y rester jusqu'à sa mort qui survint en 1932.

Les trente années de mandat parlementaire de Claude Rajon furent bien remplies. Secrétaire de la Chambre de 1900 à 1902, il put ensuite participer activement aux travaux des commissions diverses dont il fit partie tant à la Chambre qu'au Sénat. Il fut parfois membre de la commission des associations et des congrégations ou de la commission de la marine, mais ce sont surtout la commission des douanes et celle de l'enseignement qui bénéficièrent, des années durant, de sa collaboration discrète mais assidue. Défenseur tenace des intérêts de son département, que son mandat de conseiller général lui permit de percevoir scrupuleusement, il sut aussi, soit en tant que rapporteur de textes dont il était l'auteur ou qui lui avaient été confiés —

textes douaniers en particulier — soit en intervenant dans les débats en sa qualité d'ardent partisan des libertés républicaines et laïques, apporter sa voix à des problèmes d'intérêt plus général. Il défendit tout particulièrement la cause des planteurs de tabac, qui, à l'époque, lui durent leur statut. Mais surtout, en toute chose, il se montra irréductiblement fidèle à sa conception de l'Etat laïque.

Sa santé s'étant altérée depuis plusieurs années, sa participation aux débats était devenue peu fréquente, quoiqu'il honorât encore les séances du Sénat de sa présence assidue. Il s'éteignit le 25 octobre 1932, à l'âge de 76 ans, dans sa maison de famille de La Follatière.

**RAMADIER (PAUL)**, né le 17 mars 1888 à La Rochelle (Charente-Inférieure).

*Député de l'Aveyron de 1928 à 1942.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics et aux Mines du 4 juin 1936 au 14 janvier 1938.*

*Ministre du Travail du 18 janvier au 10 mars 1938 et du 10 avril au 21 août 1938.*

Né en Charente-Maritime, Paul Ramadier était devenu très tôt Aveyronnais d'adoption. Il fit ses études au lycée de Rodez et aux universités de Toulouse et de Paris. Mais cela ne l'empêcha pas de s'intéresser à la politique : il adhère au parti socialiste dès 1904 et, avec une poignée de camarades, il fonde une section socialiste et un journal à Rodez puis organise le mouvement socialiste dans le bassin houiller de l'Aveyron. Il passe ensuite son doctorat en droit et son diplôme d'études supérieures de lettres et s'inscrit en 1909 au barreau de la Cour d'appel de Paris. Il est en même temps coopérateur militant et deviendra secrétaire de la Fédération des coopératives de la région parisienne.

La guerre de 1914 l'arrache à ses activités et le détourne de l'agrégation de droit romain. Dès 1914, il est grièvement blessé comme sergent d'infanterie. Sa brillante conduite lui vaudra la Médaille militaire et la Croix de guerre.

Mais en 1916 il est attaché au cabinet d'Albert Thomas, ministre de l'Armement, et il collabore à *l'Humanité*, quotidien alors socialiste où il tient la rubrique de politique étrangère.

Après la guerre il est élu successivement maire de Deczeville (1919), conseiller général et député (1928). Il conservera la mairie de Deczeville presque jusqu'à sa mort et s'intéressera toujours de près à l'administration de sa ville : la construction des groupes scolaires, la confection du réseau d'égouts, la réfection de l'adduction d'eau, l'organisation d'un service social

dynamique, le développement de l'hôpital et beaucoup d'autres œuvres d'intérêt général seront réalisées sous ses auspices.

Ses hautes qualités le vouaient néanmoins à un rôle national : après un premier échec sur une liste de cartel aux élections de 1924 (« Liste de défense républicaine »), il fut élu au second tour, le 29 avril 1928, dans la circonscription de Villefranche-de-Rouergue avec 12 654 voix contre 10 649 au député sortant Coucoureux, « républicain de paix et de progrès », sur un total de 24 026 votants et 28 686 inscrits.

Il sera presque constamment réélu ensuite. En 1932 il obtient 13 221 voix au second tour contre 8 819 à Gazave qui l'avait précédé au premier tour ; en 1936 il obtient, contre le même adversaire, au second tour également, 12 293 voix contre 9 287.

La silhouette trapue de Paul Rambaudier, son regard malicieux derrière ses lunettes, sa barbiche, étaient familiers à tous. Son tempérament conciliateur, sa bonhomie, son empirisme, étaient légendaires. Ses proches connaissaient aussi ses qualités profondes d'humaniste qui se plaisait à lire les vieux auteurs : historien, latiniste et lettré, il était, a-t-on dit, aussi familier avec Babeuf qu'avec Saint-Augustin. C'est sa profonde culture qui imprima à son ardeur pour la justice sociale un accent humain et libéral indélébile. Mais ce personnage pittoresque laisse aussi le souvenir d'un travailleur acharné se couchant tard et se levant tôt, animé d'une passion constante pour le bien public et respectant toujours une simplicité et une sobriété extrêmes. Le général de Gaulle le qualifiait de « grand honnête homme ». Attaché de tout son esprit aux traditions républicaines, il le fut tout autant à la laïcité de l'Etat et de l'école qui représentait une des constantes de sa vie politique. Et s'il proclamait que l'« on ne commande à la nature qu'en lui obéissant », toute sa vie il s'efforça de mettre ses actes en accord avec son idéal.

Ami de Pierre Renaudel et très tôt favorable à la participation des socialistes à l'exercice du pouvoir, il quitta le parti socialiste lors de la scission du congrès de Paris en 1933, puis adhéra au parti de l'union socialiste et républicaine (« les méo-socialistes »). Mais il devait rejoindre les rangs de la S.F.I.O. pendant l'occupation.

Député, il s'intéresse aux sujets les plus divers : sous la III<sup>e</sup> République, il s'associe aux travaux de la commission de la législation, de la commission des mines et de celle de la réforme de l'Etat ; il rapporte les projets sur les actions à vote plural, sur la protection des obligataires, sur le problème de l'essence synthétique, sur la révision des bilans, sur le Conseil national économique. Il est pendant deux ans rapporteur spécialisé du budget des pensions à la commission des finances.

Sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics et aux Mines dans le premier cabinet Blum en 1936 et dans le 3<sup>e</sup> cabinet Chaulemps (1937), il contribue à la solution des conflits du travail, place temporairement les houillères sous un régime d'économie dirigée, fait entreprendre dans la région de Saint-Gaudens des forages qui seront à l'origine de l'exploitation du gaz et des pétroles du Midi et lance les chantiers d'usines électriques, notamment de Génissiat. Sa vitalité le fait accéder très vite au rang de ministre, avec la charge de ministre du Travail dans le 4<sup>e</sup> cabinet Chaulemps (janvier 1938) et dans le 3<sup>e</sup> cabinet Daladier (avril 1938).

Ministre, il déploie dans le secteur qui lui est réservé la plus intense activité, et, à ce titre, il fait voter des lois importantes sur le régime des accidents du travail, l'obligation de recourir aux procédures de conciliation et d'arbitrage et prépare un projet sur la retraite des vieux travailleurs qui sera seulement voté par la Chambre : c'est d'ailleurs un conflit avec le président du Conseil sur ce point et sur celui de la semaine de 40 heures qui l'amènera très noblement à démissionner le 21 août 1938.

En juillet 1940, il est parmi les quatre-vingts qui s'opposent au vote des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

**RAMBAUD** (ALFRED, NICOLAS), né le 2 juillet 1842 à Besançon (Doubs). mort le 10 novembre 1905 à Paris.

*Sénateur du Doubs de 1895 à 1903*

*Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts (et des Cultes jusqu'au 26 septembre 1896), du 29 avril 1896 au 28 juin 1898.*

Avant de s'engager dans la politique, Alfred Rambaud eut une brillante carrière d'universitaire et d'historien. Il avait fait, au lycée de Besançon puis au lycée Louis-le-Grand, d'excellentes études au cours desquelles il se signala comme lauréat du concours général. En 1861, il entra à l'Ecole normale supérieure et fut reçu agrégé d'histoire en 1864.

Il est alors nommé professeur à Nancy, puis à Bourges, à Colmar et, en même temps, poursuit des études. En 1868, il revient à Paris, obtient la licence en droit. Il est attaché à l'Ecole des hautes études avant de devenir professeur au lycée Charlemagne. En 1870, il est admis au grade de docteur ès lettres, grade qui lui ouvre les portes de l'enseignement supérieur. De 1871 à 1879, il enseigne l'histoire, successivement à la faculté de Caen et à celle de Nancy.

Ses fonctions universitaires ne retiennent pas tout son temps et lui permettent d'élargir le champ de ses activités : Alfred Rambaud est en effet



chargé, à cette époque, de diverses missions littéraires et historiques en Russie, missions qui lui donnent l'occasion d'acquérir une solide connaissance de ce pays et à la suite desquelles il écrit un certain nombre d'ouvrages, notamment une *Histoire de la Russie* qui figure parmi les classiques en la matière.

En 1879, il fait une première incursion dans le monde politique en exerçant les fonctions de chef de cabinet de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique. Mais il le reste peu de temps et retourne bientôt à l'université. Il devient, en 1881, maître de conférences à l'École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres, puis chargé de cours à la faculté des Lettres de Paris. Enfin, à partir de 1883, il occupe, à la Sorbonne, la chaire d'histoire moderne et contemporaine.

Parallèlement à cette carrière universitaire, Alfred Rambaud avait eu une activité très féconde de publiciste et d'écrivain. Il collabora au *Temps*, à la *Revue des deux Mondes* et à diverses revues historiques. On le trouve, en 1871, rédacteur en chef du *Progrès de l'Est* et, en 1888, directeur de la *Revue Bleue* où le bienveillant accueil qu'il réservait aux débutants était fort apprécié.

Les ouvrages historiques qu'il a laissés sont très nombreux et lui ont acquis une réputation d'auteur clair et précis. Il aborda des sujets variés comme en témoignent ces principaux titres que l'on peut citer : *L'Empire Grec au X<sup>e</sup> siècle* (1870), *L'Allemagne sous Napoléon 1<sup>er</sup>* (1874), *L'Histoire de la Russie* (1878) *L'Histoire de la Révolution française* (1883), *L'Histoire de la civilisation française* (1885-88), *La France coloniale* (1886), *Jules Ferry* (1903).

Enfin, il faut mentionner particulièrement *L'Histoire générale du IV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, en douze volumes, dont, avec Ernest Lavisse, il dirigea la publication à partir de 1892.

Les services qu'il avait rendus dans l'enseignement et ses qualités d'historien lui valurent d'être fait chevalier de la Légion d'honneur en 1880 et d'être élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1897, au fauteuil du duc d'Aumale.

Bien qu'il fût déjà conseiller général du Doubs, Alfred Rambaud ne commença cependant une véritable carrière politique qu'en 1895, à 53 ans, lorsqu'il se porta candidat au siège laissé vacant par Gaudy, sénateur du Doubs, décédé. Se présentant comme républicain libéral, il fut élu, au troisième tour de scrutin, le 17 novembre 1895, par 506 voix sur 890 votants. Au Sénat, il adhéra au groupe de l'union républicaine, puis à celui de la gauche républicaine, mais il n'occupa son siège que quelques mois avant d'être appelé, le 29 avril 1896, par le président du Conseil Jules Méline qui lui offrit, dans le cabinet qu'il formait, le portefeuille de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes

(le département des Cultes devant être rattaché cinq mois plus tard à celui de la Justice).

Alfred Rambaud demeura ministre pendant toute la durée du cabinet Méline, c'est-à-dire pendant plus de deux ans, jusqu'au 28 juin 1898. Aucune mesure vraiment importante ne fut prise sous son ministère ; cependant, il soutint devant le Sénat, en 1896, le projet de loi relatif à la constitution des universités, contribua à l'achèvement de la laïcisation des écoles primaires et s'occupa de la question des bourses d'enseignement. En outre, c'est lui qui ordonna l'exécution, au Panthéon, des tombeaux de Voltaire et de Rousseau.

Revenu à son siège du Palais du Luxembourg, il déposa une proposition de loi sur la réforme de l'enseignement secondaire et l'organisation du baccalauréat (1898) et prit part à la discussion du projet de loi sur les associations en 1901.

Mais, le 17 mars 1903, soumis au renouvellement, il fut battu après une lutte très serrée : il ne recueillit en effet que 446 suffrages, alors que ses adversaires, MM. de Moustier et Borne en obtenaient respectivement 448 et 450.

Moins de trois ans après avoir perdu son mandat sénatorial, il mourut à l'âge de 63 ans.

**RAMBAUD (JOSEPH, PAUL, HIPPOLYTE)**, né le 5 décembre 1879 à Pamiers (Ariège)

*Sénateur de l'Ariège de 1929 à 1944*

Ancien interne des hôpitaux, lauréat de la Faculté de médecine de Toulouse, Joseph Rambaud s'installe à Pamiers en 1904.

Dès 1905 il est élu président du comité radical-socialiste de Pamiers, puis du comité départemental en 1925.

En 1919 il devient maire de Pamiers et devait le rester plus de 20 ans.

Il entre au Conseil général en 1919, y est constamment réélu comme défenseur d'une politique agricole en même temps que des intérêts communaux (il fut le premier à réaliser dans le département l'électrification complète de la campagne du canton de Pamiers).

Il se présente aux élections sénatoriales du 20 octobre 1929 et s'inscrit au Sénat au groupe de la gauche démocratique. Il fait successivement partie de la commission de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales ; de la commission de l'administration générale, départementale et communale ; de la commission de l'armée ; de la commission de la réforme de l'Etat ; de la comptabilité. Le Sénat lui doit de nombreux rapports, interventions, questions écrites. Au renouvellement du 23 octobre 1938 il est brillamment réélu au premier tour. Défenseur de la République il fut l'un des

quatre-vingts parlementaires qui votèrent contre la délégation des pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**RAMBAUD (Louis)**, né le 19 septembre 1883 à Ségournais (Vendée).

*Sénateur de la Vendée de 1933 à 1944.*

Fils de la terre, Louis Rambaud, après des études secondaires à l'Institution Richelieu, s'inscrivit à l'École de médecine de Nantes, puis à la Faculté de médecine de Paris où il obtint son diplôme de docteur en médecine.

Revenu s'installer dans son pays, il mit son activité inlassable à la disposition de ses concitoyens. Il conquit ainsi une popularité sans cesse grandissante qui le conduisit naturellement aux fonctions électives où l'appelaient, du reste, la tradition familiale, son père et son grand-père ayant déjà été maires des Clouzeaux.

Conseiller municipal de Chantonny de 1912 à 1919, maire des Clouzeaux à partir de 1925, conseiller d'arrondissement depuis 1931, il obtint un véritable triomphe personnel en recueillant 60 % des suffrages exprimés au 2<sup>e</sup> tour de l'élection sénatoriale partielle du 23 juillet 1933. Il s'agissait de remplacer M. Maurice Morand, décédé.

Le nouvel élu se réclamait de l'union républicaine démocratique mais, s'opposant à un républicain de gauche — M. Amédée Constantin —, il recueillit aussi bien les voix des républicains de nuances diverses que celles des monarchistes et des libéraux de toutes catégories.

Ancien combattant, engagé volontaire, croix de guerre avec deux citations, il plaçait le souci de la sécurité du pays au premier rang de ses préoccupations et refusait de laisser la France désarmée face au rétablissement de la puissance allemande. Il soutint, notamment, la politique étrangère de sécurité collective du Président Léon Blum.

Sincèrement religieux, il était un partisan résolu de la liberté de conscience et de la liberté d'enseignement.

Au renouvellement du 20 octobre 1935, il constitua avec son collègue sortant Raymond de Fontaines une liste d'« union nationale ».

Il fut réélu très facilement au 2<sup>e</sup> tour après avoir été déjà très nettement en tête dès le premier.

Au Luxembourg, il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine et fut membre des commissions de l'administration générale, départementale et communale, du commerce, de l'hygiène et de la prévoyance sociale, puis de l'agriculture.

Intervenant rarement en séance, il agissait surtout par la voie de multiples questions écrites qu'il posait aux ministres sur les sujets les plus divers.

En politique générale, il refusa l'octroi des pleins pouvoirs au gouvernement Léon Blum, le 20 juin 1937, mais les accorda à celui du maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

**RAMBOURGT (EUGÈNE, ARSÈNE)**, né le 4 octobre 1844 à Coursan (Aube), mort le 30 octobre 1914 aux Riceys (Aube).

*Député de l'Aube de 1889 à 1893.*

*Sénateur de l'Aube de 1896 à 1914.*

Eugène Rambourgat appartenait à une ancienne famille de la région de Troyes dont l'un des membres, le vicomte Rambourgat, avait été député de l'opposition libérale sous le second Empire.

Après des études secondaires au collège d'Auxerre, il obtint la licence en droit à la Faculté de Paris et commença une carrière administrative sous le gouvernement Thiers. D'abord chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Calmon, en 1871, il exerça ensuite, de 1872 à 1878, les fonctions de sous-préfet, successivement à Saint-Dié, Falaise, Orange, Saint-Quentin et Verdun.

En 1878, il fut élu maire de son village natal, Coursan. A partir de cette date, il se consacra plus particulièrement à l'étude des questions concernant son département de l'Aube et notamment des questions agricoles. Il avait fondé, dans le canton d'Ervy-le-Châtel, une association agricole qu'il présidait. Il entra ensuite au Conseil général de l'Aube dont il devint plus tard président.

Le 6 octobre 1889, au second tour de scrutin, il fut élu avec 5.757 voix sur 12.680 votants, battant le député sortant, M. Charonnat, radical (4.778 voix) et le baron Legoux, bonapartiste (2.050 voix).

Il fut au Parlement un partisan actif du protectionnisme en agriculture, toujours dévoué aux intérêts agricoles et industriels de son département.

Mais les élections d'août 1893 ne lui furent pas favorables : n'ayant recueilli au second tour que 5.946 voix, il dut céder son siège à M. Dutreix, radical, qui en avait obtenu 6.419.

Une élection partielle lui permit, trois ans plus tard, d'accéder au Sénat où il continua à représenter le département de l'Aube. Il fut élu en effet à la Haute Assemblée le 21 juin 1896, en remplacement du colonel Tezenas, décédé, avec 413 voix au second tour de scrutin sur 686 votants. Par la suite, il sera constamment réélu : le 4 janvier 1903, par 352 voix sur 668 votants ; puis le 7 janvier 1912, par 332 voix sur 659 votants.

Il adhéra au groupe de la gauche républicaine. Son activité politique s'était étendue au niveau national puisqu'il fit partie du conseil de l'Association nationale républicaine et du comité directeur de l'Alliance républicaine.

De 1900 à 1902, il remplit les fonctions de secrétaire du Sénat. Il participa, notamment, aux travaux de la commission des réformes administratives et de la révision des patentes ainsi qu'à ceux de la commission des chemins de fer. Il fut désigné, d'autre part, pour siéger à la commission supérieure de surveillance des caisses nationales d'assurances contre les accidents.

Mais ce furent surtout les problèmes agricoles qui retinrent son attention. Il avait été nommé secrétaire du groupe agricole du Sénat. Ses principales interventions à la tribune concernèrent la défense de la viticulture champenoise : on peut citer, à ce sujet, son intervention, en 1911, lors de la discussion du projet de loi relatif à la garantie d'origine des vins de Champagne et son interpellation sur la délimitation de la Champagne viticole (15 avril 1911).

Il mourut subitement le 30 octobre 1914, à l'âge de 70 ans.

**RAMEAU (PAUL, DOMINIQUE CHEVREY-RAMEAU dit)**, né le 5 août 1836 à Versailles, mort le 8 juillet 1914 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député de Seine-et-Oise  
de 1893 à 1898.*

Issu d'une famille bourguignonne alliée à celle du musicien Jean-Philippe Rameau, et fils du maire de Versailles — député lui-même entre 1871 et 1885 et membre de la gauche républicaine — il prépare d'abord sa licence en droit mais s'intéresse ensuite surtout aux affaires étrangères, dans l'administration desquelles il fera toute sa carrière professionnelle. Cela lui permettra de connaître remarquablement le monde entier puisqu'il sera affecté successivement à Changhai, Canton, Yeddo, Yokohama, Turin, Tunis, Panama, Lima et, comme consul général de France, à Boston et Glasgow, et secrétaire d'ambassade à Berne. Il termine sa carrière diplomatique comme ministre plénipotentiaire en 1886.

Il se tourne alors vers la politique et dès sa première candidature à un poste de député dans la circonscription qu'avait représentée son père (3<sup>e</sup> circonscription de Versailles), il est élu au second tour, le 3 septembre 1893, comme candidat de l'Alliance républicaine. Il réunissait sur son nom 6.166 suffrages sur 12.105 votants et 16.803 inscrits et battait ainsi le député sortant, « rallié », Haussmann, le cousin du célèbre préfet, qui n'obtenait au second tour que 5.811 voix alors qu'il menait au premier tour.

Mais Haussmann prendra sa revanche en 1898 l'emportant au second tour éga-

lement avec 5.204 voix contre 3.932. Paul Chevrey-Rameau renoncera alors à toute activité politique.

Il voulait « une société véritablement démocratique » et défendait la liberté de conscience, à condition que les opinions et pratiques religieuses ne fussent jamais invoquées pour faire obstacle à l'action des lois civiles. Membre actif du Parlement pendant les cinq années de son mandat, il s'inscrivit à plusieurs commissions et s'efforcera de faire aboutir des réformes importantes, en particulier pour démocratiser l'impôt, faire attribuer des retraites aux ouvriers, supprimer les droits sur les boissons hygiéniques et faire disparaître les octrois. Et déjà il s'intéressait à la participation des travailleurs aux bénéfices.

Ses mérites éminents lui avaient valu le grade d'officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Il mourut en son domicile parisien le 8 juillet 1914, à l'âge de 78 ans.

**RAMEIL (JOSEPH, BONAVENTURE, PIERRE)**, né le 18 avril 1878 à Perpignan (Pyrénées-Orientales), mort le 4 février 1936 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député des Pyrénées-Orientales  
de 1914 à 1930.*

*Sénateur des Pyrénées-Orientales  
de 1930 à 1936.*

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement  
technique et aux Beaux-Arts  
du 23 juin au 17 juillet 1926.*

Avocat à la Cour d'appel de Paris, il se présenta aux élections législatives de 1910 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Perpignan. Après un premier tour catastrophique qui le plaça en dernière position avec 587 voix sur 13.000 votants, il réussit au second tour un redressement spectaculaire, totalisant 6.544 suffrages et n'échouant que de 157 voix contre le député sortant M. Dalbiez.

Au renouvellement de 1914, il choisit la circonscription de Céret, dont le siège se trouvait vacant. Légèrement distancé au premier tour, il l'emporta finalement de près de 400 voix, au second tour, sur d'Espéi, candidat républicain socialiste comme lui.

Bien que servant à la mobilisation au 19<sup>e</sup> escadron du Train des équipages, il déploya, dès cette première législature de mandat, une activité considérable, axée sur les problèmes sociaux, ainsi qu'en témoigne l'objet de ses propositions de loi ou de résolution : loyers, emploi de la main-d'œuvre étrangère, situation des réformés, sursitaires et fonctionnaires mobilisés, allocations de maternité, réduction professionnelle des blessés et mutilés de guerre, réversion de pension aux veuves de soldats aveugles, engagement volontaire des condamnés, pensions des combattants, inscriptions universitaires des étudiants mobilisés, enseignement dans les facultés des procédés de réduction.

Déjà percevait l'une des préoccupations majeures de toute sa vie avec le dépôt d'une proposition relative au droit intégral du peuple à l'instruction.

Membre des commissions du travail, de l'enseignement et des beaux-arts, des marchés, de l'armée, il rapporta plusieurs textes de caractère social.

Il se signalait aussi par ses nombreuses interventions en séance sur des sujets très divers.

En 1919, le scrutin proportionnel faillit brusquement interrompre cette carrière politique si prometteuse. Inscrit seulement en deuxième position sur la liste d'union des groupes républicains de gauche qui n'obtint qu'un siège, il fut néanmoins élu grâce à 40 voix d'avance sur sa tête de liste, son collègue et ancien adversaire local Dalbiez. L'un et l'autre devaient prendre une éclatante revanche en 1924 en faisant élire entièrement la liste du Cartel des gauches qu'ils avaient constituée avec M. Payra.

En 1928, le retour au scrutin d'arrondissement lui permit de retrouver sa circonscription de Céret où il l'emporta à nouveau au second tour.

Dès 1919, il devint membre de la commission des finances et se voit confier l'étude du budget de l'instruction publique et des Beaux-Arts qui devait être désormais son domaine de prédilection. Il s'attacha surtout à faire régulièrement augmenter, chaque année, les crédits consacrés aux bourses.

Parallèlement, il s'intéressait de très près aux Beaux-Arts, proposant la création d'une caisse nationale des lettres, des sciences et des arts, déposant ou rapportant des textes sur les musées, les ventes de tableaux, l'Opéra, le théâtre, la propriété littéraire, etc.

Aristide Briand l'appela à participer à son dixième cabinet — constitué le 23 juin 1926 —, en qualité de sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique et aux Beaux-Arts. Malheureusement, la chute du ministère, vingt-cinq jours plus tard, l'empêcha de mettre ses idées en pratique.

Il reprit alors de son banc de député sa croisade en faveur des humbles, des victimes de la maladie ou de la société et surtout des enfants dont l'éducation est entravée par des obstacles financiers.

Le 6 juillet 1930, il sollicita le mandat sénatorial libéré par le décès de M. Pams. Il l'obtint très facilement, recueillant la majorité absolue au deuxième tour. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.

Contrastant avec l'importance de son œuvre législative au Palais Bourbon, ses interventions furent extrêmement rares, malgré son appartenance aux commissions de l'enseignement, de la guerre, des pensions, de la justice et des P.T.T.

Sans doute les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter l'éloignèrent-elles de la politique active. Utilisant fréquemment la procédure des questions écrites et venant même défen-

dre à la tribune les viticulteurs du Roussillon, il consacra ses dernières forces à ses électeurs.

Ceux-ci, néanmoins, peut-être déçus par cette baisse d'activité, devaient lui retirer leur confiance au renouvellement du 20 octobre 1935, où il n'arriva qu'en cinquième position.

Moins de quatre mois plus tard, il s'éteignait à l'âge de 57 ans.

**RAMEL** (Augustin. *Fernand*, comte de), né le 27 mars 1847 à Alès (Gard), mort le 25 décembre 1915 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député du Gard de 1889 à 1914.*

Issu d'une vieille famille qui occupe depuis Louis XIII les premières magistratures locales, le comte F. de Ramel devient très vite lui-même maire et conseiller général.

Auparavant il avait poursuivi de brillantes études jusqu'au grade de docteur en droit, eut une magnifique conduite pendant la guerre de 1870 où, engagé volontaire, puis sous-lieutenant et lieutenant il fut décoré devant l'ennemi. Il avait aussi commencé une belle carrière dans l'administration puisque dès 1873, à 26 ans, il était sous-préfet, à Apt d'abord, à Castelnau ensuite. Mais il en démissionna pour garder son indépendance et s'inscrire au Barreau de Paris. Enfin, à 34 ans, il acheta une charge d'avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat.

Juriste éminent, il est l'auteur de plusieurs ouvrages de droit et fut directeur de la *Revue du contentieux des travaux publics* qu'il avait lui-même fondée.

Tant d'espérances ne pouvaient s'arrêter là : l'année même où il accéda aux fonctions d'avocat à la Cour de cassation, il convoite le siège de député du Gard ; ce n'est que quelques années plus tard, le 22 septembre 1889, qu'il sera élu, comme indépendant libéral, en recueillant dès le premier tour, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Alès, 9.391 voix contre 6.130 au député sortant, A. Sibol, candidat républicain. Et dès lors il conservera ce siège sans interruption jusqu'à la veille de sa mort : il sera réélu sans concurrent le 20 août 1893 avec 11.155 voix ; le 22 mai 1898 il l'emportera sur le socialiste Rouquette, au second tour, après une bataille acharnée, avec 9.741 suffrages contre 7.888 ; de même en 1902 il devancera Bracourt par 9.543 voix contre 8.632 ; puis, en 1906, Plantier-Nougier, républicain libéral, qu'il domine avec 9.230 voix contre 6.070 ; enfin en 1910, au second tour, Valette, socialiste unifié, qui l'avait pourtant devancé au premier tour (8.768 voix contre 8.626) mais qui connaîtra également la défaite (9.192 voix contre 9.391). Mais Valette, maire de Nîmes, prendra sa revanche au second tour des élections de 1914, le 10 mai, avec 9.406 voix contre 8.432 bien que le premier tour ait laissé la première place au député sortant.

Monarchiste libéral, il préside à la Chambre le groupe des droites et il est un des fondateurs de la droite constitutionnelle.

Habitué de la Chambre, F. de Ramel y déploya toujours une intense activité et ses interventions tant en commission qu'à la tribune touchent aux sujets les plus divers. Représentant un district minier, il demanda au premier chef des réformes en faveur des populations minières et des mesures protectionnistes en période de crise. Mais il prit part à de très nombreuses discussions, s'intéressant aussi bien à l'industrie séricicole qu'à la liberté de la presse. Il a déposé d'importantes propositions de loi : l'une sur les caisses de retraite des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, d'autres sur les conseils d'arbitrage et de conciliation, sur les indemnités en cas d'erreur judiciaire et d'arrestation arbitraire, sur la garantie des libertés individuelles, sur l'assurance obligatoire contre les accidents du travail, et il a fait partie de très nombreuses commissions, notamment de celles des réformes judiciaires, du Panama, du travail.

Ses derniers jours furent assombrés par l'échec politique qu'il venait de subir et surtout par le grave conflit qui endeuillait une nouvelle fois la France. Bien qu'il soit encore en pleine vitalité, il mourut dès l'âge de 68 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire et officier d'Académie.

**RAMEL** (GABRIEL, ANTOINE, François, comte de), né le 26 janvier 1883 à Paris.

*Député du Gard de 1919 à 1936.*

Fils de Fernand de Ramel, qui fut député un quart de siècle, et docteur en droit comme lui, il compléta sa formation par des études scientifiques poussées puisqu'il obtint la licence ès sciences. Mais il restait d'abord de tempérament juriste, selon la tradition familiale, et il se tourna en premier vers le Barreau. Il fut ainsi avocat à la Cour d'appel de Paris.

Après le décès de son père, il se présenta tout naturellement aux premières élections qui suivirent pour lui succéder et comme conseiller général et comme député du Gard : les élections législatives de 1919 lui permirent de prendre la revanche de l'échec inattendu qu'avait subi son père aux élections de 1914 et, tête de liste et obtenant 27.964 voix sur 33.815 votants et 121.649 inscrits, il l'emporta dès le premier tour, le 16 novembre 1919. Il sera constamment réélu ensuite : en 1924, il obtiendra 28.899 voix sur 93.956 votants et 116.026 inscrits et sera alors le seul élu de la liste d'Union nationale ; en 1928, le suffrage uninominal lui attribuera 7.004 voix au second tour contre 6.482 à Torrès ; en 1932, au second tour également, 6.913 contre 6.090 à G. Durand. En revanche, en 1936 il sera battu par le maire d'Aiès, le communiste

F. Valat, qui réunira sur son nom 8.776 suffrages au second tour, soit 2.134 de plus que lui.

A la Chambre, il adhère au groupe des indépendants et s'inscrit à plusieurs commissions : la commission du travail, la commission du commerce et de l'industrie, la commission d'assurance et de prévoyance sociales, la commission des finances. Il dépose des propositions de loi auxquelles l'avenir rendra justice : elles tendaient à réduire l'âge de la retraite, à créer un Office national des forces productives, à instituer une caisse autonome d'amortissement, à affecter à la réfection des routes les taxes prélevées sur les automobiles, à encourager la production viticole et oléicole, ou dès 1928 à constituer un fonds spécial de solidarité en faveur des vieux travailleurs.

Sa brillante conduite pendant la Première Guerre mondiale lui avait valu la Croix de guerre et le grade de Chevalier de la Légion d'honneur.

**RAMETTE** (ARTHUR, JEAN, BAPTISTE), né le 12 octobre 1897 à Caudry (Nord).

*Député du Nord de 1932 à 1940.*

Issu d'une famille ouvrière, son père était « plafonneur », Arthur Ramette, son certificat d'études obtenu à l'école primaire Victor-Hugo de Caudry, entre en apprentissage dès l'âge de 12 ans comme mécanicien, en 1909. Jeune militant socialiste, sa combativité le fait désigner comme secrétaire du syndicat des métallurgistes du Cambrésis. En 1919, il adhère à la section S.F.I.O. de Caudry, puis appartient au comité de la III<sup>e</sup> Internationale et, lors de la scission du Congrès de Tours, entre au parti communiste en 1920. Il y est très vite chargé de responsabilités ; secrétaire de la section de Caudry de 1922 à 1924, puis du rayon de Caudry de 1924 à 1926, il devient à cette époque secrétaire de l'organisation de la région du Nord. Il conduit la liste communiste aux élections municipales complémentaires de Lens en 1928.

L'activité intense qu'il déploie tant dans les milieux textiles et miniers qu'agricoles lui vaut bientôt poursuites, condamnations et même emprisonnement : 1 mois à la suite d'une manifestation du 1<sup>er</sup> mai 1929, puis une condamnation plus lourde en 1931 à 2 ans de prison et 500 F d'amende pour son action lors d'une grève des textiles de Roubaix. En cette même année 1931, il entre au Comité central du parti communiste ; il a en outre la responsabilité de la direction de la région communiste du Nord et devient membre du Bureau politique du parti.

Il s'était présenté pour la première fois aux élections législatives de 1924 dans le département du Nord, sur la liste du bloc ouvrier et paysan qui n'eut que trois élus sur 24 ; avec 64.999 suffrages sur 451.026 votants il a manqué de 30

voix seulement son élection. Il ne se représente pas en 1928, mais en 1932, alors même qu'il purge sa condamnation à 2 ans de prison, le parti pose sa candidature dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Douai où il est élu au second tour : en tête au premier avec 8.316 voix sur 21.804 votants, il est suivi du radical indépendant Debève 6.781 voix, du radical-socialiste Lefèvre 3.096 voix, et du socialiste S.F.I.O. Laurent 3.060 voix ; au scrutin de ballottage, il est élu par 10.717 suffrages sur 21.724 votants contre 9.951 au docteur Debève. Ce succès ne l'empêche pas d'être le candidat des communistes au renouvellement triennal du Sénat, dans le Nord en octobre de cette même année 1932. En 1936, il est réélu dès le premier tour avec 11.246 voix sur 22.142 votants, contre 7.742 au radical indépendant Dufour, le socialiste Lanelle n'ayant recueilli que 2.257 voix.

Comme tous ses collègues communistes, Ramette a proposé à ses électeurs le programme du parti, commun à tous ses candidats.

Au cours de ses deux mandats, il siège à la Chambre dans les rangs, clairsemés en 1932 et plus nourris en 1936, du groupe communiste et sera pendant toute cette seconde législature secrétaire de la Chambre.

Arthur Ramette va être un député très actif : une quinzaine d'initiatives législatives, plus d'une vingtaine de rapports, dont ceux du budget du Travail de 1937 à 1939, et près de cent cinquante interventions.

Détenu en 1932 au moment de sa première élection, il devra attendre un an que la validité de celle-ci soit prononcée, le docteur Debève, son concurrent le plus sérieux, ayant élevé une protestation assortie d'une objection de caractère juridique qui, après qu'une consultation de droit eût été demandée au ministre de la Justice, ne fut pas retenue.

Dès son premier mandat, Ramette appartient à quatre grandes commissions : mines et force motrice, législation civile et criminelle, Algérie colonies et pays de protectorat, marine militaire, ainsi qu'à la commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934 ; en 1936, il ne siègera plus qu'à la commission des finances, dont il sera vice-président et souvent rapporteur pour avis, et à celle des mines et de la force motrice.

Ses préoccupations sont bien entendu d'ordre social et strictement dans la ligne revendicative du parti, mais le sort des mineurs et des travailleurs de la région du Nord est plus particulièrement l'objet de sa sollicitude.

Si certaines de ses propositions de loi ou de résolution furent prises en considération, seule faillit aboutir sa proposition tendant à relayer les pensions des ouvriers mineurs en pratiquant une sorte d'indexation sur le salaire des mineurs en activité ; malheureusement, le texte adopté le 31 mars 1938 ne put être repris au Sénat.

Bien qu'il appartint à cinq commissions, Arthur Ramette ne reçut, pendant la législature de 1932, la charge d'aucun

rapport. Par contre, il eut à connaître de textes importants pendant la suivante, dernière de la III<sup>e</sup> République.

Il fut ainsi le rapporteur du budget du Travail pour les exercices 1937, 1938 et 1939 et souvent rapporteur pour avis de la commission des finances, spécialement en matière d'assurances sociales, de retraite des ouvriers mineurs et des vieux travailleurs, d'assurance vieillesse, d'assurance invalidité et plus particulièrement de l'important projet en faveur des travailleurs exclus des assurances sociales modifiant l'assurance vieillesse adopté le 14 mars 1939 et que le Sénat n'aura pas le loisir de mettre à son ordre du jour.

La défense du prolétariat, Arthur Ramette l'assume à la tribune en intervenant fréquemment dans la discussion des budgets (travail, travaux publics), mais aussi à propos du chômage, des questions salariales de toutes sortes, du marché charbonnier, des conflits du textile, des ligues « fascistes », des brutalités policières, de l'amnistie, etc.

Il aura aussi beaucoup de goût pour l'interpellation, mode d'intervention qui lui permet d'affirmer l'intérêt qu'il prend au sort des moins favorisés. La plupart de ses très nombreuses demandes d'interpellation ne furent jamais développées ; il parla cependant, entre autres, sur les grèves d'Armentières en 1933, attaqua la politique générale du gouvernement en 1933 et en 1936, et fut le porte-parole du petit groupe communiste dans l'assaut d'interpellations qu'eut à repousser le gouvernement Chautemps les 11 et 12 janvier 1934 sur l'affaire Stavisky ; le président du conseil rendit d'ailleurs hommage à cette occasion à la « mesure habituelle » de l'orateur communiste.

Septembre 1939 : la guerre éclate, précédée de quelques jours par le pacte germano-soviétique. Le 26 septembre, le parti communiste est dissous par le gouvernement français et 48 heures plus tard le groupe ouvrier et paysan, sous la présidence de Ramette, remplace le groupe communiste à la Chambre, ce qui va permettre à la justice militaire de Paris d'ouvrir une information contre ses membres pour contravention au décret de dissolution du 26 septembre.

Le 1<sup>er</sup> octobre, Ramette est signataire, avec Florimond Bonte, de la lettre adressée à Herriot, président de la Chambre, affirmant d'entrée de jeu que « la France va se trouver inévitablement en présence de propositions de paix » et demandant en conséquence la convocation du Parlement. Le 4, Maurice Thorez, qui est mobilisé, déserte : Ramette est au volant de la voiture qui l'emène en Belgique, d'où ils gagneront tous deux Moscou un peu plus tard.

Le 30 novembre 1939, l'immunité des élus communistes est levée ; leur déchéance acquise par la loi du 20 janvier 1940 est d'ailleurs constatée le 20 février par l'unanimité des 498 députés participant au scrutin.

L'instruction diligentée entre temps par les soins de la justice militaire contre

les députés communistes se termine et le jugement du 4 avril 1940 condamne les contumax, dont fait partie Ramette, à 5 ans de prison ferme et à 5.000 F d'amende.

**RANC** (ARTHUR), né le 20 décembre 1831 à Poitiers (Vienne), mort le 10 avril 1908 à Paris.

*Représentant de la Seine à l'Assemblée nationale en 1871.*

*Représentant du Rhône à l'Assemblée nationale en 1873.*

*Député de la Seine de 1881 à 1885.*

*Sénateur de la Seine de 1891 à 1900.*

*Sénateur de la Corse de 1903 à 1908.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome V, p. 83.)

Elu sénateur de la Seine le 4 janvier 1891, par 346 voix sur 713 votants, au troisième tour de scrutin, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en remplacement de Peyrat décédé, il fut admis comme sénateur le 16 janvier 1891. Il le resta jusqu'au renouvellement du 28 janvier 1900, qui ne lui fut pas favorable.

Son rôle fut assez effacé et il n'aborda jamais la tribune. Il fut cependant très apprécié comme écrivain par tous les gens de goût et classé comme une des meilleures plumes de Paris. Il était d'ailleurs vice-président du Comité général des associations de la presse française.

Il collabora à un nombre considérable de journaux. En 1900, il entra comme rédacteur au *Radical*, puis écrivit dans la *Dépêche* et l'*Aurore*.

Il avait, en outre, publié antérieurement de nombreux articles et romans contre le second Empire et s'était élevé avec véhémence contre le boulangisme.

Écarté de la vie politique pendant trois ans pour ses écrits dans le journal le *Radical*, il brigua, en 1903, le siège de sénateur de la Corse et fut élu le 15 février, en remplacement d'Emile Combes, démissionnaire qui avait opté pour le département de la Charente-Inférieure, par 501 voix contre 216 à Carbuccia, sur 737 votants. Il fut admis le 27 février 1903.

Le groupe de la gauche démocratique le compta parmi l'un de ses fondateurs. Il en devint le premier président.

En mars 1905, il prit la direction du journal l'*Aurore*, en remplacement de Georges Clemenceau, nommé président du Conseil et ministre de l'Intérieur. Il devait conserver ce poste trois années jusqu'à son décès en avril 1908.

En dehors des articles presque quotidiens, qu'il avait publiés sans interruption dans certains organes de la presse depuis plus de trente ans, Ranc avait fait

éditer notamment : *le Roman d'une conspiration, L'histoire de la conspiration de Babeuf*, par Buonarotti avec préface et notes, une *Evasion de Lambèze, De Bordeaux à Versailles, histoire de l'Assemblée de 1871, Sous l'Empire et Mémoires d'un républicain*.

Il mourut le 10 avril 1908, épuisé par son inlassable activité.

Ainsi disparut un des représentants des « plus anciennes générations républicaines » et un des opposant les plus irréductibles à l'Empire.

**RANQUET** (JOSEPH, VALENTIN), né le 4 décembre 1868 à Sauveterre (Gard).

*Député du Gard de 1938 à 1942.*

D'origine rurale, et issu d'une petite famille de propriétaires viticulteurs, Ranquet débuta modestement dans la politique comme adjoint au maire de Sauveterre de 1896 à 1904, puis comme maire en 1908 ; il entra au Conseil général en 1925.

Mais le décès de Larguier, député socialiste d'Uzès, le décide à se présenter aux élections législatives partielles et, à sa première candidature le 22 mai 1938, il est élu pour lui succéder avec 7.430 voix dès le premier tour, contre 4.984 à Salles, son principal concurrent, sur 18.365 inscrits et 14.350 votants.

Il adhère au groupe républicain radical et radical socialiste. Mais bien qu'il s'inscrive à plusieurs commissions (commission de l'Alsace et de la Lorraine, commission des comptes et des économies, commission de la santé publique), il se cantonne en séance dans une position effacée, se refusant à toute intervention publique.

Comme la majorité de ses collègues, il votera le 10 juillet 1940 les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain. Puis il se retirera sur ses terres, se tenant volontairement à l'écart de la vie publique.

Il était officier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

**RANSON** (AUGUSTE, JOSEPH, ANATOLE), né le 5 mars 1854 à Fontaine-Bonneleau (Oise), mort le 8 juin 1928 à Paris.

*Sénateur de la Seine de 1907 à 1927.*

Il dut quitter l'école à 11 ans pour entrer en apprentissage, puis vint à Paris pour exercer la profession de représentant de commerce. Intéressé par le mouvement politique et social, il devint administrateur du bureau de bienfaisance, de la caisse des écoles et des crèches du XIV<sup>e</sup> arrondissement et fonda la société d'encouragement laïque dont il est le pré-

sident. En 1896, il est élu conseiller municipal et prend une part active à l'organisation des fêtes franco-russes, à la réforme de l'assistance publique, à la suppression de la publicité des exécutions sur la place Saint-Jacques.

Elu au Conseil général de la Seine en 1896 il en devient président. Puis il se présente au Sénat le 26 mai 1907 et y est élu au troisième tour.

Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et est nommé membre de la commission d'études d'organisation de l'assistance publique, puis de la commission de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales.

Il est réélu le 3 janvier 1909 puis le 11 janvier 1920.

De 1917 à 1924 il est élevé à la charge de questeur du Sénat. Ensuite, il reprend un utile travail au sein de la commission du commerce, de l'industrie, du travail et des postes.

Au renouvellement de 1927 il n'obtient que 189 voix et est éliminé au premier tour.

Il meurt à l'âge de 74 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**RANSON** (LOUIS, CASIMIR), né le 19 novembre 1828 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 2 août 1898 à Paris.

*Député de la Haute-Vienne de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 86.)

Ranson ne se représenta pas aux élections de 1889 et abandonna désormais la politique.

Il mourut à Paris le 2 août 1898 à l'âge de 70 ans.

**RAOUL-DUVAL** (CHARLES, EDMOND), né le 6 mars 1807 à Amiens (Somme), mort le 13 mars 1893 à Paris.

*Sénateur de la Gironde de 1876 à 1879.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 541 à Duval.)

Raoul-Duval, éloigné de la politique après son échec au renouvellement triennal de 1879, mourut à l'âge de 86 ans, le 13 mars 1893 à Paris.

**RAQUET** (HENRI, *Constantin*), né le 15 mars 1834 à Vers-Hébecourt (Vers-sur-Selle) (Somme), mort le 14 novembre 1912 à Amiens (Somme).

*Sénateur de la Somme de 1901 à 1909.*

Professeur départemental d'agriculture de 1873 à 1899, il publia au cours de sa carrière des ouvrages qui firent autorité : *Cours d'agriculture à l'usage des praticiens et des élèves des écoles* (1882) ; *Manuel des praticiens du cultivateur de betterave à sucre* ; *Les nouvelles méthodes de culture et de vente de la betterave riche* (1885) ; *La première année d'agriculture et d'horticulture* ; *La première année de ménage rural* (1893) ; *L'année préparatoire d'agriculture et d'horticulture* (1895) ; *La deuxième année d'agriculture et d'horticulture*.

Par sa grande connaissance des problèmes agricoles, il était tout désigné pour représenter son département : il fut élu sénateur de la Somme le 3 février 1901, au troisième tour de scrutin, par 739 voix contre 560 à Ronsé sur 1.313 votants, en remplacement de Dumon, sénateur inamovible décédé.

Au Sénat, il se fit inscrire au groupe de l'alliance républicaine progressiste.

Son rôle fut assez effacé : membre de commissions diverses, il participa à la discussion du projet de loi relatif à l'admission temporaire du froment (20 décembre 1901). Il intervint également dans la discussion de la proposition de loi relative à la vente des engrais (1906).

En 1905, il avait voté contre la loi proclamant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il ne se représenta pas aux élections de 1909.

Il mourut à Amiens, le 14 novembre 1912, à l'âge de 78 ans.

**RASPAIL** (FRANÇOIS, VINCENT, *Benjamin*), né le 16 août 1823 à Paris, mort le 24 septembre 1899 à Cachan (Seine).

*Député de la Seine de 1876 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 88.)

Benjamin Raspail se présenta aux élections de 1889 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Sceaux. Il s'était, à la fin de la 5<sup>e</sup> législature, énergiquement prononcé contre le général Boulanger ; malheureusement pour lui, la banlieue sud de Paris était boulangiste et il dut subir un échec. Ayant obtenu au premier tour 8.347 voix contre 10.484 à Louis de Belleval sur 23.238 votants, il ne put l'emporter au second avec 9.325 voix sur 21.894 votants contre 12.195 à Belleval élu. Il abandonna désormais la compétition élec-



torale, ne s'opposant même plus à Bellevai, dont l'élection a été invalidée, le 16 février 1890.

Il mourut le 24 septembre 1899 à Cachan à l'âge de 76 ans, ayant légué sa fortune au département de la Seine pour installer dans sa propriété de Cachan un hospice réservé aux invalides du travail.

**RASPAIL** (CAMILLE, FRANÇOIS), né le 17 août 1827 à Paris, mort le 26 mai 1893 à Paris.

*Député du Var de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 89.)

En 1889, au scrutin d'arrondissement qu'il avait pourtant vivement combattu, il est élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Toulon au second tour d'une élection triangulaire par 3 978 voix sur 9 534 votants.

Toujours fidèle au groupe radical socialiste animé par Clemenceau, il reprend à la Chambre ses efforts en faveur de ses idées sociales avancées.

Il dépose à nouveau sa proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'arbitrage des différents entre patrons et ouvriers et participe activement à la discussion du projet de loi du gouvernement ayant le même objet. Il s'efforce, par ailleurs, de faire aboutir sa proposition de résolution tendant à la création d'un ministère du Travail.

Ses opinions républicaines et radicales sont toujours aussi vives, comme ses sentiments égalitaires et anti-monarchistes et sa sollicitude pour les gens de mer. Il les manifeste sans équivoque par le dépôt de sa proposition de loi tendant à attribuer à la création d'une caisse des invalides de la marine le produit de la vente des bijoux de la couronne.

Il s'intéresse toujours, enfin, aux problèmes d'assainissement et propose la construction d'un canal de Paris à la mer pour conduire les eaux d'égout.

La mort ne lui laisse pas le temps de poursuivre sa tâche ; il décède à Paris le 26 mai 1893 à l'âge de 70 ans.

**RATELADE** (ALFRED, PIERRE), né le 30 juillet 1887 à Fernoël (Puy-de-Dôme).

*Député du Puy-de-Dôme en 1936.*

Conseiller d'arrondissement, conseiller municipal de sa commune natale de Fernoël, Alfred Ratelade, qui disait lui-même n'être qu'un simple paysan, s'oppose, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Riom, aux élections de 1936, sous l'étiquette de républicain de gauche, au socialiste Alexandre

Varenne, député de 1906 à 1910 et sans interruption depuis 1914.

En perte de vitesse, Varenne obtient au premier tour 5.674 suffrages contre 4.432 à Ratelade sur 17.224 votants, le candidat communiste rassemblant 4.239 voix et le radical 2.623. Au second tour, c'est Ratelade qui l'emporte de 17 voix avec 8.369 bulletins sur Varenne, 8.352 voix, 17.011 électeurs ayant voté.

Alexandre Varenne ne pouvait laisser passer cet échec, aussi contesta-t-il l'élection et obtint-il de la Chambre de Front populaire l'invalidation de son vainqueur provisoire.

A l'élection partielle qui suit, le 6 septembre 1936, Varenne ne se représente pas, mais délègue un jeune socialiste Aimé Coulaudon, qui l'emporte au second tour avec 8 736 voix sur 17 291 votants, contre 8 431 à Ratelade ; celui-ci était arrivé en tête au premier tour avec 6.307 voix contre 3.522 à Coulaudon, mais l'alliance de Front populaire ayant joué, il était resté seul, ses adversaires communiste et radical s'étant désistés en faveur du candidat socialiste.

La très brève carrière parlementaire d'Alfred Ratelade se terminait alors.

**RATHIER** (JEAN, ANTOINE), né le 11 novembre 1859 à Chablis (Yonne), mort le 3 janvier 1895 à Paris (7<sup>e</sup>).

*Député de l'Yonne de 1889 à 1895.*

Après de solides études juridiques, Rathier se destine au barreau et devient avocat à la Cour d'appel de Paris. Mais il reste très attaché à sa région où il possède d'ailleurs d'importantes propriétés.

Il hérita son goût pour la politique de son père, Charles, qui avait été élu représentant de l'Yonne à l'Assemblée constituante de 1848.

Conseiller général de l'Yonne, Jean Rathier s'est également intéressé aux affaires publiques par la voie des cabinets ministériels. Il a été en effet chef adjoint au cabinet du ministre des Postes et Télécommunications sous les ministères Freycinet et Goblet.

À ce titre, il fut chargé de mission à Berne et à Berlin pour l'étude de diverses questions postales, notamment le paiement des mandats-poste à domicile. Il fut aussi délégué à Bruxelles pour la signature de la première convention téléphonique entre la France et la Belgique.

Il se présente à la députation pour la première fois aux élections de 1889 dans l'arrondissement de Tonnerre, il n'a pas 30 ans. Son programme met l'accent sur : la révision de la Constitution dans un sens républicain, la séparation de l'Église et de l'État, la réforme de l'impôt dans un sens démocratique, le maintien du droit des bouilleurs de cru.

Malgré son jeune âge, il est élu au second tour par 5.359 voix contre 5.240 à son adversaire boulangiste Martenot.

Inscrit à la Chambre comme républicain radical, ce sont surtout en fait les questions viticoles et agricoles qui retiennent son attention, en particulier au sein de la commission du budget. Il défend des positions résolument protectionnistes.

En 1893, avec le même programme, il est réélu dans la même circonscription dès le premier tour par 5.711 voix contre 5.238 à Archdeacon, rallié.

Au cours de cette seconde législature, il est élu secrétaire de la Chambre et poursuit son action en faveur des producteurs de vin, de céréales et de fruits.

Mais cette brillante carrière politique qui s'annonce est interrompue par une mort brutale, survenue à Paris le 5 janvier 1895, à 35 ans.

**RATIER (ANTONY)**, né le 29 juin 1851 à Buzançais (Indre), mort le 9 août 1934 à Palluau-sur-Indre (Indre).

*Sénateur de l'Indre de 1894 à 1932.*

*Ministre de la Justice du 22 mars  
au 2 décembre 1913  
et du 9 au 14 juin 1924.*

Antony Ratier, né à Buzançais, appartenait à une vieille famille de l'Indre. Il fit ses études secondaires au lycée de Châteauroux puis des études de droit, au terme desquelles il obtint la licence.

Après la chute du second Empire, il entra, comme attaché, au cabinet de M. Crémieux, garde des Sceaux. Devançant l'appel de sa classe, il s'engagea avant la fin de la guerre franco-prussienne et fit partie d'un corps d'éclaireurs avec le grade de lieutenant.

En 1877, il devint titulaire d'une étude d'avoué de première instance près le tribunal civil de la Seine. En cette qualité, il fut amené à défendre les intérêts de la Société des gens de lettres, d'associations de membres de l'enseignement, d'artistes, de syndicats de journalistes, ce qui lui valut une certaine réputation.

Il était établi dans le IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris et se consacrait, dans ce secteur, à de nombreuses œuvres de bienfaisance ou de mutualité : crèches, dispensaires, bureaux de placement, etc... Il avait fondé « l'Œuvre du pain pour tous », dont il fut président, puis trésorier et qu'il n'abandonna jamais lorsque ses activités s'étendirent.

Il était également membre, depuis son origine, de la Société amicale du Berry à Paris.

En 1885, il se présenta sans succès au Conseil municipal de Paris. Mais c'est dans son département natal qu'il fera sa carrière politique puisqu'il deviendra maire de Buzançais et qu'il remplira, pendant trente-huit ans, le mandat de sénateur de l'Indre.

Il avait d'abord tenté d'accéder à la Chambre des députés. Aux élections du 4 octobre 1885, il avait été battu par la droite, ne recueillant que 33 659 voix

alors que la majorité absolue était de 34.756 voix. Le 22 septembre 1889, il fut à nouveau candidat, dans l'arrondissement de Châteauroux, mais son adversaire, M. Balsan, l'emporta au second tour avec 9.003 voix contre 8.244.

Le 3 juin 1894, il se présenta au Sénat lors d'une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de Léon Clément, décédé, qui siégeait à droite. Il fut élu au troisième tour par 350 voix sur 612 votants et adhéra au groupe de l'union républicaine.

Les électeurs sénatoriaux lui confirmèrent ensuite leur confiance pendant de nombreuses années. Au renouvellement du 3 janvier 1897, il fut élu, encore au troisième tour, mais en tête de la liste, avec 332 voix. Les élections ultérieures furent plus faciles car il fut toujours réélu au premier tour : le 7 janvier 1906, il obtint 375 suffrages, le 11 janvier 1920 : 326, le 6 janvier 1924 : 483. Il ne se représenta pas lors du renouvellement du 16 octobre 1932.

Au Palais du Luxembourg, Antony Ratier eut une activité considérable et occupa de nombreux postes importants : secrétaire du Sénat de 1897 à 1899, vice-président en 1912 et 1913 et de 1922 à 1925, président du groupe de l'union républicaine. Il participa aux travaux de plusieurs commissions parmi lesquelles la commission des finances dont il fut secrétaire de 1898 à 1903 et la commission de législation dont il fut vice-président en 1928 et 1929. Il avait été nommé membre de la commission d'instruction de la Haute Cour en 1914 et fut désigné pour siéger dans divers organismes extraparlimentaires : conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, comité consultatif des assurances sur la vie — qu'il présida —, commission des bureaux de tabac.

Depuis son entrée au Sénat, en 1894, Antony Ratier soutint la politique des ministères républicains qui étaient au pouvoir. Par deux fois, il fut nommé membre du gouvernement en qualité de ministre de la Justice : la première fois, dans le cabinet Barthou, du 22 mars au 2 décembre 1913, période au cours de laquelle il fit voter par le Parlement un projet de loi portant amnistie ; la deuxième fois dans le cabinet François-Marsal dont la durée fut très brève (du 9 au 14 juin 1924).

Au cours de son long mandat parlementaire, Antony Ratier prit une large part aux travaux législatifs. Ce juriconsulte s'intéressa tout particulièrement à l'élaboration des lois concernant le droit civil, le droit commercial et l'organisation judiciaire. C'est ainsi qu'il rapporta, en 1896, une proposition de loi portant modification de dispositions légales relatives au mariage et, en 1925, une proposition relative au consentement des parents en cas de mariage de leurs enfants. Il intervint en outre dans la discussion de divers projets ou propositions concernant la recherche de paternité, le mode de recrutement des candidats notaires (1899), l'organisation de la magistrature (1919), le personnel du

tribunal de la Seine (1921). Il fut rapporteur de plusieurs propositions relatives à la législation des chèques (1911-1917), déposa lui-même, en 1914 et en 1922, des propositions de loi sur le droit des sociétés, participa à la discussion de projets de loi sur la propriété commerciale (1920), sur le régime des loyers (1922-1929), sur les assurances sociales (1927).

Enfin, une partie importante de son activité fut consacrée aux questions concernant l'organisation et la gestion du service des postes, télégraphes et téléphone. Il fut chargé de rapporter de nombreux textes en cette matière et, notamment, présenta plusieurs fois en qualité de rapporteur de la commission des finances, le budget des Postes et Télégraphes.

A 81 ans, lors du renouvellement de 1932, Antony Ratier abandonna son mandat sénatorial. Il devait mourir deux ans plus tard, dans son département de l'Indre, non loin de son village natal.

**RAUDE (EUGÈNE, ERNEST)**  
1878 à Port Lay, Ile de Groix (Morbihan).

*Député du Morbihan de 1928 à 1936.*

Eugène Raude est né le 1<sup>er</sup> juin 1878 dans l'île de Groix, d'un père marin et d'une mère commerçante.

Après ses études classiques, il obtint son baccalauréat de philosophie et poursuivit des études de pharmacie. Ancien interne des hôpitaux, il devient pharmacien de première classe. Pharmacien de la gendarmerie depuis 1906, il est pharmacien-chef de l'hôpital-hospice de Guéméné-sur-Scorff à partir de 1910.

Après la guerre de 1914-1918 qu'il fait comme pharmacien lieutenant au 82<sup>e</sup> R.I.T., il retourne à l'hôpital de Guéméné dont il devient président de la commission administrative; il œuvre activement à l'achèvement de cet hôpital de 1919 à 1927.

Il multiplie par ailleurs les activités sanitaires et sociales en faveur de ses concitoyens. Président de la société de secours mutuels depuis 1911, on le trouve également président de la Caisse cantonale de crédit agricole, puis administrateur de la caisse régionale de crédit agricole, président de la caisse départementale de crédit immobilier, président de la caisse cantonale des pupilles de la Nation, président de la commission du bureau communal de bienfaisance, membre du comité cantonal du timbre antituberculeux, membre de la commission départementale de la natalité, juge de paix suppléant.

Il se fait ainsi rapidement connaître et apprécier de ses concitoyens et il devient maire de Guéméné dès 1919, puis conseiller général.

Il se présente pour la première fois à la députation en 1924; mais le scrutin de

liste départemental ne lui est pas favorable. Inscrit sur la liste d'union républicaine, il n'obtient, au niveau départemental, malgré une forte position locale, que 43.617 voix sur 114.027 votants, alors que le candidat élu avec le moins de suffrage avait obtenu 44.653 voix.

En revanche, en 1928 le retour au scrutin d'arrondissement permet à Eugène Raude d'être élu au second tour — dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Pontivy — par 5.790 voix contre 5.389 à M. Creze son adversaire de droite (républicain U.R.D.), sur 11.277 votants.

Se présentant comme radical socialiste, il s'affirme comme républicain ennemi de toutes les dictatures de gauche ou de droite. Partisan de la liberté de conscience, il soutient l'école laïque.

Très attaché à la propriété individuelle, il n'en défend pas moins les droits du fermier et prône la collaboration du capital et du travail.

Proclamant la nécessité « d'assurer la pleine liberté du commerce et de l'industrie », il propose également la protection douanière des produits de la terre et la réglementation de la main-d'œuvre étrangère. Il préconise par ailleurs une politique de production à outrance et le développement des aides aux plus défavorisés.

Inscrit à la Chambre au groupe républicain radical et radical socialiste, il est vice-président de la commission des douanes et des conventions commerciales, vice-président de la commission de la marine marchande, membre de la commission des pensions civiles et militaires.

Pour l'essentiel, ses préoccupations et ses activités législatives sont axées sur les problèmes agricoles.

Politiquement, il se déclare hostile aux gouvernements Tardieu et Laval.

Cette activité au service de l'agriculture morbihanaise ne laissera pas insensibles les électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de Pontivy qui l'élirent à nouveau en 1932. Il obtient, au second tour, 6.692 voix contre 4.685 à M. Poussard son adversaire républicain U.R.D, sur 11.565 votants.

Inscrit au même groupe politique républicain radical et radical socialiste dont il devient président, il est élu secrétaire de la Chambre. Membre des mêmes commissions — à l'exception de la commission des pensions qu'il quitte pour la commission de la marine militaire — Eugène Raude oriente davantage son activité législative vers les problèmes de la mer.

Il mit à profit son mandat parlementaire pour s'ouvrir sur le monde, à l'occasion de nombreuses missions effectuées en Hollande, Allemagne, Belgique, Angleterre, au Portugal, au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

En 1936, il se représente, mais, au premier tour, il n'obtient que 2.670 voix contre 5.711 voix à son adversaire de droite M. Ihuel, républicain U.R.D. D'autre part, Le Coutaller qui se présente sous l'étiquette S.F.I.O. et qu'il avait large-

ment battu aux élections précédentes, le devanca avec 2.899 voix : Raude ne se maintint pas au deuxième tour, qui voit la victoire d'Ihuel.

Eugène Raude n'abandonne pas pour autant toute vie politique. Il reste maire de Guéméné et, en 1937, il devient conseiller général dès le premier tour, battant son adversaire S.F.I.O. Le Coullaller par 1.569 voix contre 1.363.

Chevalier de la Légion d'honneur, il était aussi officier de l'Instruction publique et décoré du Nichan Iftikar.

**RAULINE (GUSTAVE, PAUL)**, né le 1<sup>er</sup> juin 1822 à Feugères (Manche), mort le 3 mars 1904 à Paris.

*Député de la Manche de 1876 à 1904.*

(Voir première partie de la bibliographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 93.)

En 1889, Gustave Rauline est réélu dès le premier tour par 12.832 voix contre 4.530 à M. Huet son adversaire républicain.

En 1893, c'est de M. Amiard, républicain, adversaire redoutable puisque conseiller général et maire de Saint-Lô, qu'il triompha. Il obtint 11.311 voix contre 5.830 à son adversaire.

En 1898, puis en 1902, il est réélu sans concurrent tant il avait su se gagner la sympathie de ses concitoyens.

Ce bonapartiste convaincu des débuts, membre du groupe de l'appel au peuple, est toujours resté un homme de droite par raison, par respect des traditions religieuses et par souci de l'ordre. Il apporta fidèlement ses voix à la droite lors de tous les scrutins importants qui marquèrent cette époque.

Gustave Rauline n'avait jamais déployé d'activité législative notable. C'est comme doyen de l'Assemblée qu'il se fera entendre en présidant les séances d'ouverture des deux dernières législatures dont il sera membre.

Le 3 mars 1904 il décède à Paris à l'âge de 81 ans.

**RAULINE (MARCEL, ALBERT)**, né le 18 juillet 1861 à Saint-Lô (Manche), mort le 17 février 1916 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député de la Manche de 1904 à 1916.*

L'histoire de sa famille se confond depuis longtemps avec l'histoire sainte-loise et son grand-oncle Louis Auvray fut envoyé par deux fois au Corps législatif de l'Empire. En 1876 le neveu remplaça l'oncle ; Gustave Rauline, père de Marcel, est élu député à la Chambre et sera constamment réélu jusqu'à sa mort en 1904.

Le jeune Marcel Rauline fit, au collège religieux de Saint-Lô, puis au presbytère

de Saint-Samson de Bonfossé, des études classiques. Il brilla semble-t-il davantage par sa camaraderie, sa galeté et un coup de crayon facile et spirituel que par son ardeur au travail. Il obtint cependant son baccalauréat.

Après un service militaire dans les dragons, prématurément interrompu par un grave accident de cheval, Marcel Rauline entre à la Banque de France où il gravit les divers échelons de la hiérarchie jusqu'à l'emploi de vérificateur.

Au décès de son père en mars 1904, Marcel Rauline, après quelques hésitations, se décida à prendre sa succession dans une circonscription qui était en quelque sorte un bien de famille.

Il est élu sans difficulté par 13.246 voix sur 18.040 votants contre 6.372 voix à M. Dussaux son adversaire de gauche.

Il sera dès lors constamment réélu jusqu'à sa mort. En 1906 par 13.675 voix sur 15.349 votants, sans concurrent. En 1910 par 10.319 voix contre 6.321 voix à son adversaire républicain le Docteur Letuac. En 1914 par 10.117 voix contre 7.029 au même adversaire.

Reprenant la tradition paternelle, Marcel Rauline fut élu comme conservateur libéral et indépendant et s'inscrivit à la Chambre au groupe des députés indépendants.

Son programme pouvait tenir en trois mots : propriété, patrie, religion et il manifesta toujours son attachement aux idées d'ordre, son respect des traditions, sa croyance en une foi séculaire.

À la Chambre, il se manifesta moins par de nombreuses interventions que par une assiduité remarquable, qui conduisit bien de ses collègues, et pas seulement parmi ses amis politiques, à lui confier leurs bulletins de vote. Il mit d'ailleurs à profit les longues séances pour réaliser avec talent de nombreuses caricatures de parlementaires.

Sa sollicitude alla particulièrement aux victimes des calamités agricoles de sa région, aux bouilleurs de crus et il se préoccupa de l'encouragement à la race chevaline.

En 1906 il était également intervenu dans le budget de la Guerre pour demander que l'autorisation soit accordée aux gradés engagés et mariés de coucher en ville.

En 1914 il fut élu secrétaire de la Chambre.

Depuis mai 1904 Marcel Rauline avait également remplacé son père comme conseiller général du canton de Marigny.

Le 17 février 1916 il mourut brutalement à Paris, des suites d'une intervention chirurgicale, à l'âge de 54 ans.

**RAUX (LUCIEN)**, né le 18 janvier 1897 à Fresne-sur-l'Escaut (Nord)

*Député du Nord de 1936 à 1942.*

Lucien Raux est né d'une famille ouvrière

Dès l'âge de 12 ans et demi il fait ses débuts comme ouvrier mineur à la Fosse Lagrange où il travaillera durant neuf années. Malgré son dur travail à la mine, il étudie la comptabilité et obtient son certificat de teneur de livres.

En 1932, il fonde la section syndicale unitaire des mineurs de Fresne, Trieu et Escaupont et en est nommé secrétaire ; en 1924, il est désigné à l'unanimité des mineurs unitaires de l'arrondissement au poste de secrétaire général à Denain qu'il occupera pendant cinq ans ; en 1929, il est délégué à la sécurité et à l'hygiène par la fosse Cavinot et c'est là où au mois d'août de la même année, lors d'un mouvement de grève contre la guerre que Raux sera arrêté et condamné à trois mois de prison et 50 francs d'amende. En 1931, 1932, 1935 il est réélu délégué mineur à une énorme majorité.

Lucien Raux est un militant ouvrier attaché à son parti. On le trouve en 1921 au lendemain de la scission comme l'artisan de l'édification du parti communiste dans son arrondissement.

En 1935 il est élu maire d'Onnaing où il s'est montré un réalisateur apprécié.

Lors des élections législatives d'avril 1928, le journal *L'Avenir* annonça au mois de mars son intention d'être le candidat du parti à Valenciennes, mais le projet n'eut pas de suite. Par contre, il se présente au renouvellement de 1932 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Valenciennes, mais sans succès : en seconde position au premier tour avec 4.899 voix sur 18 364 votants, il perd environ 750 voix et un rang avec 4.142 voix sur 17 926 votants au scrutin de ballottage.

Aux élections du Front populaire de 1936, il se présente comme candidat du parti communiste dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Valenciennes. Il obtient au premier tour 6.437 voix contre 6.429 au député sortant M. Delcourt, candidat S.F.I.O., et 5.019 à M. Coquelet, fédération républicaine. Au second tour, le désistement du candidat S.F.I.O. permet à Raux d'être élu par 10.291 voix contre 6.913 à M. Coquelet sur 17 861 suffrages exprimés.

Inscrit à la Chambre au groupe communiste, il est membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, de la commission des mines et de la force motrice, de la commission de l'administration générale, départementale et communale.

Poursuivant à la Chambre son œuvre commencée sur le carreau des mines, Lucien Raux déploie une grande activité législative en faveur des mineurs.

Il dépose à cet effet une proposition de loi tendant à étendre les attributions des délégués à la sécurité dans les mines, qu'il rapporte lui-même. Il dépose, dans le même esprit, une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à interdire les expulsions de leur logement des mineurs retraités.

Ses fonctions de magistrat municipal le conduisent également à se préoccuper de l'administration communale. Il dépose en ce sens une proposition de loi tendant à modifier l'article 74 de la loi de 1884 sur l'organisation municipale et s'élève en séance contre la détresse des petites communes et les efforts financiers qu'on exige d'elles.

Le parti communiste ayant été dissous le 26 septembre 1939 par le gouvernement, Raux attend le 11 décembre suivant pour fonder avec d'autres collègues anciennement communistes le groupe de l'union populaire française ; il fait partie des élus communistes qui n'ont pas été déchus de leur mandat le 20 février 1940.

Le 10 juillet 1940, M. Raux est porté comme ayant voté le projet de loi constitutionnelle donnant tous pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

**RAUZY** (ALEXANDRE), né le 14 janvier 1903 à Albi (Tarn).

*Député de l'Ariège de 1928 à 1942.*

Issu d'une vieille famille ariégeoise de propriétaires terriens, Alexandre Rauzy, après ses études secondaires, fit à Toulouse de brillantes études de droit.

Attentif très jeune aux problèmes politiques, il fonde dès l'âge de 18 ans l'hebdomadaire *Germinal* organe d'éducation populaire et de défense laïque. Président de l'Association des étudiants républicains de Toulouse, il collabore régulièrement au quotidien *Le Midi socialiste* et reconstitue en 1924 les « jeunesses socialistes de France » dont il devient le secrétaire général.

Directeur fondateur de l'organe national *La voix des jeunes*, propagandiste très actif du parti S.F.I.O., il organise des cycles de conférences à la Bourse du travail de Toulouse et dans toute la région languedocienne. Il est délégué en 1925 à la quinzaine internationale de Bruxelles et participe jusqu'en 1940 à tous les congrès nationaux du parti S.F.I.O.

En 1928, à la veille de prendre une étude d'avoué à Foix, il est désigné comme candidat aux élections législatives par plusieurs fédérations départementales S.F.I.O. Il choisit le département de l'Ariège où il avait créé la Fédération et entreprend une campagne électorale très rude et très active dans ce département où n'existait encore et à aucun titre aucun élu de son parti.

Il est élu le 29 avril 1928 au second tour de scrutin avec 7.166 voix contre 6.779 à son concurrent M. Lafayette qui le devançait au premier tour par 5.750 voix contre 5.688.

Benjamin de la 14<sup>e</sup> législature, il siège pendant plusieurs années au bureau d'âge.

En 1931 les électeurs du canton de Tassinon (Ariège) le choisissent comme conseiller général et lui confirmeront ce mandat en 1937. Il se consacre dès lors exclusivement à l'exercice de ses mandats politiques.

Au cours de cette première législature il est membre à la Chambre des députés de la commission de l'enseignement et des beaux-arts. Il rapporte un texte permettant aux capacitaires en droit de plus de 25 ans de s'inscrire en licence avec dispense du baccalauréat et soucieux des intérêts de ses électeurs il défend l'électrification des campagnes et la création d'un tribunal de commerce à Foix.

Il est réélu le 8 mai 1932 au second tour de scrutin par 7.769 voix contre 6.672 à son concurrent M. Sableau.

Ils avaient obtenu respectivement au premier tour 6.825 et 4.085 voix.

Il est membre des commissions de l'agriculture et des postes télégraphes et téléphones.

Il intervient à ce titre à plusieurs reprises sur les questions agricoles notamment sur la mévente du bétail, ou sur la distribution des lettres à Foix.

Il sera réélu le 3 mai 1936 au second tour de scrutin par 8.709 voix contre 869 à son concurrent M. Sableau, après avoir obtenu au premier tour 6.881 voix contre 6.170.

Au cours de cette législature il est également membre de la commission des affaires étrangères.

Il intervient sur les problèmes d'assistance sociale, demande que le gouvernement vienne en aide aux populations pyrénéennes sinistrées par les inondations, dépose une proposition de résolution, invitant le gouvernement à augmenter le prêt du soldat et une autre tendant à inciter le gouvernement à nommer une commission d'enquête sur les responsabilités du haut commandement militaire.

En décembre 1939, bien qu'exempté par la commission de réforme, il demande à contracter un engagement volontaire dans l'aviation.

Il vote le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

**RAVANAT** (JOANNÈS, FRANÇOIS, LUCIEN), né le 1<sup>er</sup> décembre 1882 à Laffrey (Isère)

*Député de l'Isère de 1928 à 1942.*

Joannès Ravanat est né d'un père qui exerçait la profession de gantier. Dans sa jeunesse, il a travaillé d'abord chez un gantier, puis comme comptable, avant de s'occuper de la gestion de l'imprimerie nouvelle qui éditait un journal socialiste *Le Droit du peuple*. Adhérent de bonne heure au parti socialiste, il lui restera fidèle lors de la scission de Tours.

Après la guerre de 1914-1918, qu'il commença comme sergent dans les rangs du 75<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il est nom-

mé officier de réserve pour sa conduite héroïque.

Au retour de la guerre, il devait reprendre encore plus activement son activité politique au service du parti socialiste.

En 1919 il a été élu au conseil municipal de Grenoble. A partir de 1925 il siégea au Conseil général de l'Isère comme représentant du canton de Grenoble-nord et plus tard en fut le vice-président. En 1928, il devint le député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Grenoble, obtenant au second tour de scrutin 7.920 voix contre 5.288 voix à Valin Perignon. Il conserva ce siège aux deux élections suivantes. Elu dès le premier tour : le 1<sup>er</sup> mai 1932, par 6.767 voix contre 3.481 voix à Martel et 2.535 voix à La Vasselay, et le 26 avril 1936 par 7.915 voix contre 4.366 voix à Hyvrard et 1.850 voix à Suppo.

A la Chambre il s'inscrivit au groupe socialiste et siégea dans de très nombreuses commissions : Alsace-Lorraine, marine militaire, mines et force motrice, règlement, agriculture, travaux publics et moyens de communication, comptabilité, dont il fut le dernier président sous la III<sup>e</sup> République. Il fut également nommé membre du Comité consultatif des forces hydrauliques le 16 juillet 1936. Il participa très activement aux travaux parlementaires, notamment pour les questions agricoles, fiscales et sociales et les problèmes de l'énergie. Il est, par exemple intervenu dans le débat sur le budget de 1929 au sujet des droits de mutation, dans des interpellations relatives au chômage, aux réductions de salaires des ouvriers de la Compagnie des mines de La Mure, et dans la discussion de projets de loi portant amélioration des retraites des ouvriers mineurs ou tendant à la ratification d'une convention internationale sur la durée du travail dans les mines de charbon.

Comme rapporteur, puis président de la commission de la comptabilité, il devait consacrer beaucoup de son travail aux problèmes du fonctionnement de la chambre des députés.

Il a pris part en qualité de rapporteur à la discussion d'un projet de résolution et d'une proposition de loi concernant les dépenses administratives de la Chambre des députés.

Il est intervenu, toujours comme rapporteur, dans la discussion d'une proposition de loi tendant à affecter l'indemnité législative fixée par la loi du 23 novembre 1906 d'un coefficient tenant compte de l'élévation du coût de la vie. Il est l'auteur d'un rapport concernant l'augmentation de la retenue opérée mensuellement sur l'indemnité législative au profit du compte spécial « abonnements aux chemins de fer et buvette ».

Il devait voter le 10 juillet 1940 les pouvoirs constituants au maréchal Pétain et depuis lors se retira de la vie publique.

**RAVARIN** (Rhône). — Voy. **FLEURY-RAVARIN**.

**RAVEL** (ANTOINE), né le 18 octobre 1893 à Saint-Galmier (Loire).

*Député de la Loire de 1932 à 1936.*

Né à Saint-Galmier, Antoine Ravel est distillateur.

Il était à la fois conseiller général et conseiller municipal de Saint-Galmier lorsqu'il se présenta aux élections législatives du 1<sup>er</sup> mai 1932, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Montbrison (Loire) avec l'étiquette de républicain radical et radical-socialiste. Il fut élu au premier tour de scrutin par 8 606 voix contre 8 120 à son concurrent Fougère sur 17 294 votants.

Dès son arrivée à la Chambre il fut nommé membre de la commission des douanes et des conventions commerciales et de la commission des pensions. Il fut nommé rapporteur de divers projets et propositions de loi tendant notamment à la révision du tarif douanier.

Il prit la parole sur le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de mars 1933 et tendant au redressement budgétaire et combattit notamment la majoration du droit de consommation sur l'alcool. Ce même projet ayant été modifié par le Sénat, il intervint au cours de la discussion de l'article 73 bis sur l'institution d'une surtaxe sur certains spiritueux et déposa un amendement concernant le calcul de la surtaxe.

Il participa ensuite à la discussion d'un projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire et s'intéressa tout particulièrement à la majoration du droit de consommation sur les alcools. Un peu plus tard, au cours de l'année 1934, il intervint dans la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1934 dans la loi de finances sur l'article 70 ter concernant les prix des engrais. Il rapporta également un projet de loi tendant à la ratification du décret du 19 avril 1934 relatif à la fusion de l'Office national des mutilés combattants et victimes de la guerre et de l'Office national des pupilles de la Nation.

Enfin au cours de l'année 1935 il participa à la discussion d'un projet de loi relatif aux droits de douane afférents aux peaux de lapin et pelleteries préparées.

Il se représenta dans la même circonscription de Montbrison aux élections générales du 26 avril 1936 mais fut battu au second tour de scrutin par Gapiand, industriel et maire de Saint-Just-sur-Loire qui obtint 8 296 voix alors que Ravel n'en obtint que 8 313.

**RAVIER** (GUSTAVE. JOSEPH), né le 9 novembre 1850 à Cosne (Nièvre), mort le 12 avril 1918 à Savigny-en-Sancerre (Cher).

*Député du Cher de 1906 à 1910.*

Issu d'une modeste famille rurale, l'existence de Gustave Ravier devait être

tout entière consacrée au service de sa petite patrie paysanne des bords de la Loire.

Reçu docteur en médecine à Paris le 25 novembre 1878, il se fixa comme médecin à Savigny-en-Sancerre, petite bourgade de quelques centaines d'habitants. Selon ses propres déclarations, il y fut plutôt le médecin des agriculteurs que celui des châteaux. Devenu maire en 1900 de cette commune, ardent républicain, il se porta candidat aux élections de 1902 contre le député sortant inscrit à la gauche radicale socialiste, Henry Maret, homme de lettres et publiciste parisien, certes né à Sancerre mais dont les attaches avec l'arrondissement étaient certainement moins solides que les siennes.

Sans faire de campagne électorale, sans comité de soutien, il devait recueillir 4 536 suffrages au premier tour de scrutin. Maret s'étant présenté en 1906 à Digne dans les Basses-Alpes, Ravier fit donc à nouveau acte de candidature dans la circonscription de Sancerre. Il fut élu au second tour de scrutin par 13 033 voix contre 4 634 voix à Cautin sur 21 115 votants.

Dans sa profession de foi tout en se réclamant du parti républicain et de son chef Léon Bourgeois, il s'était fait le porte-parole d'une démocratie rurale hostile aux candidats imposés par les comités de Paris.

Il s'inscrivit à la Chambre des députés au groupe de la gauche radicale socialiste et dans ses initiatives, au demeurant peu nombreuses, se consacra essentiellement aux problèmes de son département, aide aux cultivateurs victimes de la gelée, etc...

Ce devait être son seul mandat parlementaire. Le 24 avril 1910 il n'obtint au premier tour de scrutin que 4 018 voix contre 10 766 à Morin et retira sa candidature. Celui-ci vice-président du comité exécutif du parti républicain et également radical socialiste fut élu au second tour.

Aux élections de 1914 Ravier fit une nouvelle tentative pour reprendre le siège de Morin, mais n'obtint au premier tour que 2 868 voix sur 20 458 votants.

Il mourut le 12 avril 1918 à Savigny-en-Sancerre.

Il était officier d'Académie.

**RAVIGNAN** (MARIE. RAYMOND, GUSTAVE de **LACROIX**, baron de), né le 29 janvier 1829 à Bordeaux (Gironde), mort le 1<sup>er</sup> décembre 1891 à Mont-de-Marsan (Landes).

*Sénateur des Landes de 1876 à 1888.*

(Voir première partie de la biographie phie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 95.)

Son échec au renouvellement triennal du Sénat en 1888 mit fin à la carrière politique du baron de Ravignan.

Il mourut trois ans plus tard, le 1<sup>er</sup> décembre 1891 à Mont-de-Marsan, à l'âge de 62 ans.

**RAVISA** (JOSEPH, FERDINAND), né le 19 mars 1850 à Montbouchet (Drôme), mort le 13 juillet 1931 à Lyon (Rhône).

*Député de la Drôme de 1910 à 1919.*

Joseph Ferdinand Ravisa est né à Montbouchet (Drôme) le 19 mars 1850. Fils d'un agriculteur de la région qui fut victime du coup d'Etat du 2 décembre, il devint commerçant à Montélimar où il acquit bientôt une situation en vue. Militant du parti radical, il fut élu conseiller municipal de Montélimar en 1888 sur la liste d'Emile Loubet dont il se sépara par la suite. Il fut réélu en 1896 conseiller municipal de Montélimar et fut choisi par ses collègues comme maire de cette ville en 1908. Il le resta jusqu'en 1925. Très actif, il travailla à l'amélioration de sa ville. Il fit construire de nouveaux abattoirs, établit un système de tout-à-l'égout hygiénique, organisa des lignes de tramway. Depuis 1903 il était conseiller d'arrondissement de Montélimar.

Il fut élu au second tour député de l'arrondissement de Montélimar le 8 mai 1910 par 9 739 voix contre 2 641 voix à M. Vernet, conservateur. Il fut réélu toujours au second tour le 10 mai 1914 par 8 522 voix contre 3 571 voix à M. Malo.

Ravisa fit partie à la Chambre du groupe radical socialiste. Membre des commissions du commerce et de l'industrie, du suffrage universel et des pensions civiles et militaires, il est intervenu fréquemment dans les discussions budgétaires, principalement sur les questions agricoles.

Pendant la guerre il a pris part également à la discussion d'une proposition de loi concernant l'attribution d'une prime de 3 francs par quintal de blé récolté en France en 1917 et à des débats sur le logement des réfugiés des régions envahies et sur le rationnement de la consommation du pain.

Les élections au scrutin de liste de 1919 ne devaient pas lui être favorables. A trois reprises, en 1920, 1921 et 1924, il se présenta aux élections sénatoriales mais échoua chaque fois.

Mutualiste fervent, Ravisa a été président de la Mutuelle bétail, trésorier ou membre des bureaux du comice agricole, de la Mutuelle Incendie et du Crédit agricole de Montélimar, groupements auxquels il s'intéressait tout particulièrement.

Il est décédé le 13 juillet 1931 à Lyon. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**RAY** (ANDRÉ, VICTOR), né le 12 janvier 1890 à Valence (Drôme).

*Député de l'Isère de 1939 à 1942.*

Né à Valence, André Ray a exercé la profession d'industriel.

Sa position politique sur le plan local paraît avoir été assez forte puisqu'en 1939 il était maire de Tignieu-Jameyzieu, conseiller d'arrondissement et président de l'association des maires et adjoints du canton de Crémieu.

Candidat au siège de député de la 2<sup>e</sup> circonscription de La Tour du Pin devenu vacant à la suite du décès de M. Albert Perrin, Ray a été élu le 6 août 1939 comme radical socialiste au second tour de scrutin par 6 253 voix contre 4 553 voix à Bourjon.

Son élection a été validée le 9 décembre 1939. Les événements ont mis rapidement un terme à sa carrière parlementaire et pendant celle-ci il ne s'est pas signalé d'une façon particulière.

Le 10 juillet 1940 il avait voté les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

**RAYMOND** (LÉON, *Théophile*), né le 18 février 1844 à Eymoutiers (Haute-Vienne), mort le 3 avril 1931 à Limoges (Haute-Vienne).

*Sénateur de la Haute-Vienne de 1907 à 1920.*

Docteur en médecine, Théophile Raymond représenta Limoges au Conseil général dont il fut vice-président. Candidat aux élections sénatoriales du 28 janvier 1900, il n'obtint que 233 voix contre 381 à Teisserenc de Bort, sénateur sortant, qui est réélu dès le premier tour; mais le 10 novembre 1907, à la faveur d'une élection partielle ouverte à la suite du décès d'Henri Laver-tujon, il devient sénateur de la Haute-Vienne par 358 voix contre 274 à Chenieux. Au renouvellement triennal du 3 janvier 1909 il est réélu au second tour, obtenant 337 voix sur 655 votants. Il ne se représente pas aux élections de 1920.

Au Sénat, où il s'était inscrit au groupe de la gauche démocratique, son activité fut des plus réduites; il ne se manifesta pas en séance publique. Il fut membre de diverses commissions mais ne rapporta aucun texte. Il fut quelque temps secrétaire du groupe économique interparlementaire des médecins.

Son activité médicale, sur le plan départemental, en fit le créateur de l'œuvre antituberculeuse de la Haute-Vienne.

Il mourut à Limoges le 4 avril 1931.

**RAYMOND-LAURENT** (Loire). — Voy LAURENT (RAYMOND).



**RAYNAL** (DAVID), né le 26 février 1840 à Paris, mort le 28 janvier 1903 à Paris.

*Député de la Gironde de 1879 à 1897.*

*Sénateur de la Gironde de 1897 à 1903.*

*Sous-secrétaire d'Etat  
aux Travaux publics  
du 28 septembre 1880  
au 14 novembre 1881.*

*Ministre des Travaux publics  
du 14 novembre 1881  
au 30 janvier 1882*

*et du 21 février 1883 au 6 avril 1885.*

*Ministre de l'Intérieur  
du 3 décembre 1893  
au 30 mai 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p 96.)

Aux élections générales législatives de l'automne 1889, David Raynal est réélu député, au second tour, dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux, par 11.572 voix contre 11.254 à Princeteau, monarchiste ; il conserve son siège dès le premier tour, lors du renouvellement de l'été 1893, obtenant 11.394 voix, contre 9.740 au candidat conservateur, Bacon.

Pendant les deux dernières législatures où il siégea au Palais-Bourbon, sa très grande activité fut essentiellement consacrée aux problèmes concernant les douanes, les chemins de fer et la marine marchande ; il prit surtout une part très importante à l'élaboration du nouveau tarif général des douanes. C'est également pendant ces années qu'il assumait ses dernières responsabilités gouvernementales, comme ministre de l'Intérieur du gouvernement Casimir-Périer (3 décembre 1893 - 30 mai 1894).

Lors du renouvellement triennal de janvier 1897, il est élu sénateur de la Gironde, au premier tour, par 810 voix contre 1.281 votants. Au Sénat où il appartient au groupe de la gauche républicaine, il poursuit ses activités parlementaires dans les mêmes domaines qu'à la Chambre des députés ; il est président de la commission de la marine marchande. Libre-échangiste, il défendit, en 1897, ses théories économiques contre Méline, président du Conseil.

Une maladie ancienne, que sa robuste constitution coupait de longs et fréquents répit, l'emporta le 28 janvier 1903 : il avait 62 ans.

**RAYNALDY** (JEAN-JACQUES, dit Eugène), né le 23 décembre 1869 à Rodez (Aveyron), mort le 15 juin 1938 à Rodez

*Député de l'Aveyron de 1919 à 1928.*

*Sénateur de l'Aveyron de 1930 à 1938.*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie  
du 14 juin 1924 au 17 avril 1925.*

*Ministre de la Justice  
du 26 novembre 1933 au 27 janvier 1934.*

D'origine modeste, Eugène Raynaldy, grâce à son travail et à son intelligence, fit de solides études juridiques aux termes desquelles il embrassa la carrière d'avocat et s'inscrivit au barreau de Rodez où il réussit rapidement.

Républicain modéré, il faisait campagne pour ses idées dans les journaux régionaux auxquels il apportait une importante collaboration, principalement au *Courrier de l'Aveyron* dont il assurera même quelque temps la direction politique.

Il est candidat aux élections législatives de 1910, mais il ne peut empêcher la réélection du député sortant, Joseph Monsservin, qui obtient 7.198 voix contre 6.886 à lui-même. Une élection partielle ouverte en 1912 à la suite de la démission de son adversaire heureux, devenu sénateur, ne lui est pas plus favorable, avec 6.685 voix il est battu par M. Auge qui en obtenait 6.891. En 1914, il ne fait pas acte de candidature.

Ce n'est qu'avec l'instauration du scrutin proportionnel qu'Eugène Raynaldy peut entrer à la Chambre des députés. Le 16 novembre 1919, en effet, avec 14.216 voix sur 48.849 votants, il est élu sur une liste d'union républicaine de gauche. Le même mode de scrutin lui assure une brillante réélection le 11 mai 1924 où il obtient 43.533 voix sur 86.398 votants, à la tête d'une liste de défense républicaine.

Le retour au scrutin d'arrondissement lui est contraire ; aux législatives de 1928, dans la circonscription de Rodez, il est battu dès le premier tour par M. Bonnefous, obtenant 11.296 voix contre 13.798 à son adversaire.

Les deux législatures pendant lesquelles il siégera à la Chambre des députés, où il était inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique, furent pour lui une période de très grande activité : le nombre des rapports qu'il présenta et des propositions de loi qu'il déposa ainsi que la fréquence de ses interventions en témoignent. Il fut vice-président de la commission des mines et de celle de législation civile et criminelle. En 1924, il était élu vice-président de la Chambre et devenait presque aussitôt ministre du Commerce et de l'Industrie dans le premier cabinet Edouard Herriot.

Pendant cette période, sur le plan local, il avait été, dès 1919, conseiller municipal de Rodez, dont il sera maire de 1925 à 1935, et, en 1922, conseiller général.

Son éclipse parlementaire fut de courte durée : le 20 octobre 1929, dès le premier tour, il était élu sénateur de l'Aveyron, recueillant 409 voix sur 801 votants.

Son activité au Sénat, où il était inscrit à l'union démocratique et radicale, ne fut pas moins grande qu'à la Chambre. Membre de nombreuses commissions — il présida en 1932 celle des mines —, il rapporta de nombreux textes.

En 1933, il avait été appelé à siéger, comme ministre de la Justice, dans le 2<sup>e</sup> cabinet Camille Chautemps, mais pour une courte durée, car un scandale finan-

cier venait d'accroître l'agitation politique et Eugène Reynaldy allait en subir le contre-coup : alors qu'il n'était pas parlementaire, en effet, il avait apporté sa collaboration à une affaire qu'il avait vite reconnue suspecte et dont il s'était retiré aussitôt et cela devait alimenter une violente campagne contre lui et le gouvernement dont il faisait partie, ce qui entraîna leur chute commune deux mois plus tard.

En janvier 1938, des troubles cardiaques le contraignaient au repos et il s'éteignit dans sa ville natale le 15 juin de la même année, âgé de 68 ans, n'ayant pu achever ses neuf années de mandat.

**RAYNAUD (CLÉMENT)**, né le 11 août 1883 à Monferrand (Aude).

*Sénateur de l'Aude de 1932 à 1945.*

Clément Raynaud mena de front une carrière politique et une double activité professionnelle d'avocat et de journaliste.

Inscrit au barreau de Carcassonne dont il fut bâtonnier, il sera également rédacteur en chef de l'hebdomadaire *La Démocratie de l'Aude* jusqu'en 1939 et collaborateur permanent de *La Dépêche de Toulouse* de 1907 à son élection au Sénat.

Il était entré dans la vie politique en siégeant au conseil municipal de Carcassonne de 1908 à 1910, puis de 1925 à la fin de la III<sup>e</sup> République, avait représenté le canton de la cité au Conseil général de l'Aude dont il fut l'un des vice-présidents, alors qu'Albert Sarraut présidait aux destinées de cette assemblée départementale.

Animateur de la fédération radicale socialiste de l'Aude, il s'était placé aux côtés des « frères Sarraut » et tout naturellement remplaça Maurice Sarraut au Sénat lorsque celui-ci démissionna pour se consacrer entièrement à la direction de *La Dépêche*.

Le 26 juin 1932, en effet, dès le premier tour de l'élection complémentaire, Clément Raynaud devenait sénateur de l'Aude avec 577 voix sur 698 suffrages exprimés, son adversaire direct, Achille Lacroix ne recueillant que 109 voix.

Lors du renouvellement triennal du 23 octobre 1938, par 570 voix sur 748 suffrages exprimés, il conservait son siège de sénateur dès le premier tour.

Son activité au Sénat fut constante, surtout comme membre de la commission de la législation, au nom de laquelle il rapporta de nombreux textes en séance publique : délai du paiement des dettes agricoles ; procédure de conciliation dans les conflits collectifs du travail ; modification à la loi monétaire ; délais aux industriels et commerçants ; droit à la propriété de la valeur culturelle pour les fermiers.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota le projet de loi constitutionnelle présenté par le maréchal Pétain.

Il était officier de la Légion d'honneur.

**RAYNAUD (MARY. Hippolyte dit MARY-RAYNAUD)**, né le 25 juillet 1844 à Andelat (Cantal), date et lieu de décès inconnus.

*Député du Cantal en 1890.*

Hippolyte Mary-Raynaud naquit dans une honorable famille de cultivateurs du Sahlant-d'Andelat, dont plusieurs membres dirigèrent les mairies de communes voisines.

Personnage extraordinaire, n'entretenant rien sans consulter les tables tournantes, sa vie fut semée d'escroqueries et de démetés avec la justice.

Propriétaire d'un cabinet d'affaires, rue Grammont en 1878, il est rapidement déclaré en faillite, ce qui ne l'empêche nullement l'année suivante d'installer, passage des Princes, la Banque de la Bourse. Cette fois-ci il réussit et demande en 1880 sa réhabilitation, qu'il obtient.

Il transfère sa banque 7, place de la Bourse et se fait appeler Sergent ; cependant, c'est le krach et, en 1884, il est condamné à trois ans de prison pour avoir disposé des dépôts de ses clients. L'appui d'amis influents lui apporte sa grâce et en 1887, il installe, 15, place de la Bourse, la Banque d'Etat, qui donnait des revenus de ... 30 % par an, même sur des valeurs comme le Panama, qui ne rapportaient plus rien.

Menant grande vie, hôtel avenue du Bois, campagne à Bièvres, châteaux dans le Cantal, établissement thermal de Chaudesaigues, Mary-Raynaud inonde sa région natale de largesses, installant l'électricité, avant 1890, dans diverses communes. Comment ne pas être tenté dans cette situation de solliciter les suffrages de ses concitoyens ?

Aussi se présente-t-il dans la circonscription de Saint-Flour aux élections de septembre-octobre 1889 contre Amagat, le député sortant. Il avait obtenu au premier tour 1.068 voix sur 10.816 votants et ne s'était pas maintenu au second.

Amagat étant mort le 5 juin 1890, une élection partielle fut organisée le 31 août suivant. Soutenu par *l'Indépendant du Cantal*, « le plus ancien de tous les journaux républicains du département », qui plaçait d'ailleurs l'ancien député Chanson en première ligne, Mary-Raynaud, en tête au premier tour avec 4.368 voix sur 10.182 votants, l'emporte au scrutin de ballottage le 14 septembre, en perdant des voix d'ailleurs, par 4.026 suffrages, sur 10.220 votants, contre 3.263 à Chanson et 2.807 à l'ancien préfet de police Andrieux, pour qui n'importe quel département était valable.

Malheureusement pour le nouvel élu, la Banque d'Etat court à la faillite : le 25 novembre 1890, Mary-Raynaud disparaît et on va le retrouver quelques jours plus tard à Bruxelles. Le 27 novembre, l'expert nommé conclut à la faillite et le tribunal de commerce prononce le 29 la « réouverture de la faillite personnelle de Mary-Raynaud ». Le même jour, la Chambre décide sans phrases l'annulation de son élection.

On aurait pu espérer que l'âge venant, la sagesse elle aussi viendrait : il n'en était rien. A 72 ans, en mars 1916, Mary-Raynaud, qui avait installé 5, rue de Mogador la Banque de la Nation, fondée pour l'acquisition d'actions de la Banque de France, est arrêté, mais laissé en liberté provisoire à cause de son âge. Il promettait pour 1.000 francs à lui confiés un rapport de... 150 francs par mois ! La crédulité humaine ne connaît, elle, aucune borne.

Après la guerre, à peine sorti de prison, il se fait arrêter pour la 5<sup>e</sup> fois en fin juin 1921, sous le nom de comte de Rockland ; il avait installé 19, rue Bergère un cabinet d'affaire dénommé « Le Syndicat de Bourse et de Banque ». « C'est dommage, regrette-t-il incorrigible, je venais de trouver une nouvelle combinaison financière qui m'aurait rapporté près d'un million ! »

Des recherches très poussées n'ont pas permis de déterminer la date de sa mort qui serait survenue deux ou trois ans plus tard, probablement en Angleterre.

**RAYNAUD (ETIENNE, Maurice)**, né le 5 novembre 1860 à Marthon (Charente), mort le 15 avril 1927 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député de la Charente de 1906 à 1924.*

*Ministre de l'Agriculture*

*du 3 novembre 1910 au 2 mars 1911*

*et du 9 décembre 1913 au 9 juin 1914.*

*Ministre des Colonies*

*du 13 juin au 26 août 1914.*

Maurice Raynaud, fils d'un juge de paix, décida, à sa sortie du lycée d'Angoulême, d'aller étudier le droit à la Faculté de Bordeaux, puis à celle de Paris, où il prit la licence. Après quoi il entra comme clerc dans l'étude de M<sup>e</sup> Goirand, avoué, devenu sénateur des Deux-Sèvres ; en 1889, il devint lui-même avoué à Paris. Il fut l'avoué du ministère des Travaux publics, du Syndicat de la presse départementale, du Syndicat des maîtres-imprimeurs de France.

Il débuta dans la vie politique active comme conseiller municipal de Marthon, conseiller d'arrondissement de Montbron (Charente) puis conseiller municipal de Ruffec. Candidat du Congrès républicain aux élections législatives de 1906, il fut élu député de l'arrondissement de Ruffec, au premier tour, par 7.156 voix contre Marot, député sortant.

Aux élections du 24 avril 1910, il recueillit au premier tour 7.382 voix contre 5.631 à Gauthier, conseiller général, et fut réélu au premier tour ; en 1914, il fut également réélu par 6.876 voix contre 3.209 à Condé, conservateur. Les élections de 1919 qui avaient lieu au scrutin de liste, lui permirent de recueillir 25.789 voix sur 105.241 inscrits et d'être élu, à la plus forte moyenne, en quatrième position sur la liste d'union républicaine et agricole conduite par James Hennessy. Inscrit en tête de la

liste de concentration républicaine aux élections de 1924, Maurice Raynaud devait cependant céder son siège de député à son suivant de liste, Carnot, qui recueillit 20.995 voix, alors qu'il n'en totalisait que 19.241.

Membre de la commission de la réforme judiciaire, de la sous-commission de la réforme des conseils de guerre, de la commission de l'hygiène publique, de la commission des marchés, de la commission de la législation civile, de la commission des affaires étrangères et de la commission de l'Alsace-Lorraine, Maurice Raynaud présenta, au cours de ses mandats successifs, diverses propositions de loi relatives à l'inscription des privilèges et hypothèques, à la limite des saisies-arrêts, au délai d'attente en vue du mariage de la femme divorcée, tendant à favoriser la construction de nouveaux immeubles à usage d'habitation, etc.. Dans la question de la séparation des Eglises et de l'Etat, il fit adopter la loi de dévolution qui régla l'aspect juridique du régime nouveau.

Maurice Raynaud appartient aux groupes radical unifié, de la gauche démocratique et du parti radical et radical socialiste. Il présida deux années la délégation des gauches dont il avait été l'un des promoteurs.

Ministre de l'Agriculture dans le 2<sup>e</sup> cabinet Briand (4 novembre 1910-27 février 1911), il fut de nouveau placé à la tête de ce ministère dans le cabinet Doumergue au mois de décembre 1913. Il resta aux Affaires, mais comme ministre des Colonies, dans le cabinet Viviani, qui demeura au pouvoir de juin à septembre 1914.

Son passage à l'Agriculture fut marqué par la préparation de divers projets de loi concernant l'organisation de l'enseignement professionnel agricole (écoles ménagères, écoles ambulantes), de la répression des fraudes, des haras...)

Ancien ministre des Colonies, il présida dès sa création en 1914 l'association des « Amitiés musulmanes ».

En 1916, il reprit des mains de Max Raymond qui l'avait fondé, le journal du soir *L'Heure* ; il y écrivit fréquemment lui-même et en assura la direction jusqu'au mois d'avril 1917.

Chevalier de la Légion d'honneur, président de l'Association des Charentais de Paris et du Syndicat hippique du Sud-Ouest, Maurice Raynaud est mort à Paris le 15 avril 1927.

**RAZIMBAUD (JULES, ANTOINE, LOUIS, BARTHÉLÉMY)**, né le 24 août 1837 à Ginetas (Aude), mort le 13 octobre 1915 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député de l'Hérault de 1885 à 1893*  
*et de 1898 à 1904.*

*Sénateur de l'Hérault de 1904 à 1915.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 98.)

Avocat et titulaire d'une charge de notaire à Saint-Chinian, Jules Razimbaud est député radical de l'Hérault depuis quatre ans lorsque, en 1889, son mandat lui est renouvelé par ses électeurs. En 1893 il échoue de peu au second tour des législatives dans la bataille qui l'oppose à Cros-Bonnel, son adversaire républicain. Réélu en 1898 avec 5 465 voix contre Jean Miquel, conservateur, puis en 1902 avec 8 047 voix — il triomphe alors sans concurrent — Jules Razimbaud brigue, en 1904, un siège de sénateur vacant. Il l'emporte le 26 juin au troisième tour, par 429 voix contre 396 à M. Augé, sur 862 votants. Son mandat est confirmé aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906, auxquelles il obtient 461 voix sur 866 votants.

Au cours de ses années de vie parlementaire, Jules Razimbaud s'intéresse tout particulièrement, tant à la Chambre qu'au Sénat, aux questions municipales et aux problèmes de fraude fiscale. Il appartient à diverses commissions. Mais plutôt que comme législateur c'est comme militant actif que se signale ce parlementaire méridional, inscrit au groupe de la gauche démocratique auquel toute compromission avec les modérés paraît toujours indigne.

Maire de Saint-Chinian depuis 1896, et conseiller général de l'Hérault, il est très sensibilisé aux problèmes de son département et public, en 1910, un ouvrage intitulé *La crise viticole* qui appelle l'attention du public sur la situation critique des agriculteurs du Languedoc. Son militantisme efficace, que l'âge n'a pas altéré, a attiré sur ses traces son fils Jules, Armand qui, lorsqu'il est devenu sénateur en 1904, lui a succédé à la Chambre des députés.

Jules Razimbaud est mort en octobre 1915, au terme de trente années de mandat parlementaire, âgé de 78 ans. Son corps a été incinéré au Cimetière du Père-Lachaise.

**RAZIMBAUD (JULES, ARMAND)**, né le 14 juin 1873 à Saint-Chinian (Hérault).

*Député de l'Hérault de 1904 à 1914*

Jules Razimbaud était le fils de Jules Antoine Razimbaud, avocat, propriétaire viticulteur, militant républicain contre le second Empire, persécuté au 2 décembre, qui avait fait campagne contre le plébiscite de 1869 et était devenu maire républicain de Saint-Chinian en 1873.

Député depuis 1881, Jules Antoine Razimbaud fut élu sénateur au mois de mai 1904. C'est alors que son fils, Jules, Armand, militant radical socialiste depuis l'âge de 18 ans, secrétaire du groupe des Jeunesses républicaines durant l'affaire Dreyfus, ancien notaire et avocat comme son père, brigua, à 31 ans, le siège de député de l'arrondissement de

Saint-Pons, laissé vacant par ce dernier. Il devait remporter l'élection partielle du 18 décembre 1904, ayant recueilli, sous l'étiquette radicale-socialiste, 8 598 voix contre 100 à Cabrol sur 14 277 inscrits et 8 831 votants.

Réélu le 6 mai 1906, par 7 577 voix contre 1 439 à Rouanel sur 14 242 électeurs inscrits et 9 607 votants, Jules Razimbaud fut également réélu le 24 avril 1910 dès le premier tour, obtenant 5 504 voix contre 5 021 à Caffort sur 13 958 électeurs inscrits et 10 807 votants. Il devait cependant être battu aux élections de mai 1914 par son rival Caffort qui recueillit 5 486 voix alors que Jules Razimbaud en obtenait 5 269.

Inscrit évidemment au groupe radical socialiste à la Chambre, Jules Razimbaud fut membre des commissions du règlement, de la réforme judiciaire, des douanes, des boissons, de la crise viticole, des comptes définitifs.

Son action à la Chambre des députés fut essentiellement tournée vers les problèmes viticoles.

Il déposa diverses propositions de loi sur la dénaturation obligatoire de l'alcool industriel, sur la vente et le commerce du lait, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et la falsification de denrées alimentaires, sur le contrôle de l'exécution des jugements en matière de falsification des denrées alimentaires ; il déposa une proposition de résolution concernant la nomination d'une commission de 44 membres chargée d'étudier toutes les questions visant le régime des boissons. Il prit part très régulièrement à la discussion du budget, présentant en 1907 un amendement établissant une taxe différentielle sur les alcools et en 1911 un amendement sur la défense et la reconstitution du vignoble de France et sur les recherches à mener sur les maladies de la vigne.

Jules Razimbaud fut aussi le rapporteur de plusieurs projets de loi portant règlement définitif du budget et déposa d'autres propositions de loi, portant notamment sur l'armée coloniale ou ayant pour objet d'établir la responsabilité pécuniaire des préfets en cas de faute lourde professionnelle.

Jules Razimbaud resta maire de Saint-Chinian et conseiller général jusqu'en 1921, date à laquelle, venant habiter Toulouse, il renonça à ses mandats politiques, tout en restant militant de l'union radicale socialiste et socialiste.

**RÉAL (GABRIEL)**, né le 29 avril 1845 à Saint-Etienne (Loire), mort le 19 octobre 1919 à Nérondes (Loire).

*Député de la Loire de 1891 à 1898.*

*Sénateur de la Loire de 1906 à 1919.*

Gabriel Réal, qui se destinait aux carrières du droit, fit à 25 ans comme lieutenant de mobiles au 89<sup>e</sup> de marche la campagne de 1870 à l'armée de l'Est. Rendu à la vie civile après avoir été

interné en Suisse, il s'établit notaire à Nérondes en 1876. Maire de la ville en 1878, il entre au Conseil général en 1880 : il en est le président vingt-deux ans plus tard en 1902.

Paul Gerbay, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Roanne étant mort le 16 octobre 1891, Réal se présente à l'élection partielle du 6 décembre suivant et est triomphalement élu par 8.189 voix sur 9.738 votants contre 929 à Delorme dit Delmorès ; au renouvellement de 1893, il l'emporte très facilement sur le socialiste Rochet, 3.050 voix, par 7.456 sur 11.240 votants.

Il ne se représente pas en 1898, laissant la place à Jean-Baptiste Morel.

Député discret, Réal se contenta d'œuvrer en commission et de déposer un rapport d'élection en 1896.

Il fut absent de la compétition législative de 1902, comme il l'avait été de celle de 1898.

Mais en 1904, le 23 octobre a lieu une élection partielle au Sénat pour pourvoir au remplacement de Waldeck-Rousseau décédé le 10 août précédent. Réal s'y présente et obtient 468 voix contre 489 à Audiffred qui est élu.

Au renouvellement triennal du 7 janvier 1906, il est élu de justesse au second tour avec la majorité absolue sans plus, 482 voix sur 963 votants, ce qui le place en quatrième position au premier tour, il était en huitième position avec 380 voix sur 964.

Membre de la gauche démocratique, parlementaire aussi discret au Sénat qu'il l'avait été à la Chambre, Gabriel Réal ruina curieusement sa carrière sénatoriale peu de jours après son admission en raison d'un accrochage personnel avec son collègue Emile Raymond, élu en même temps que lui dans la Loire ; il ne devait plus jamais monter à la tribune du Sénat.

Il mourut à Nérondes le 19 octobre 1919, à l'âge de 74 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**RÉAUX (MARIE. AUGUSTE. Emile)**, né le 10 juin 1851 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), date et lieu de décès inconnus.

*Député de la Guadeloupe de 1879 à 1881 et de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUVRY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 100.)

Malgré ses deux échecs de 1881 et de 1885, Emile Réaux se présente de nouveau en 1889 ; il siège toujours au Conseil général et choisit alors la 2<sup>e</sup> circonscription de la Guadeloupe. Il est élu dès le premier tour par 4.487 voix contre 4.263 à Auguste Isaac, sur 8.761 votants, ce qui représente 60 % d'abstentions car il y a 21.948 inscrits.

Républicain. Emile Réaux n'aura qu'une activité discrète : secrétaire du

1<sup>er</sup> bureau et membre de plusieurs commissions, il est l'auteur de deux rapports d'élections.

Le 1<sup>er</sup> juin 1893 il donne sa démission de député et abandonne la vie politique pour prendre la direction de la Banque de la Guadeloupe qu'il conserve jusqu'en 1898. Il semble que sa situation dans l'île se soit dégradée et qu'il ait préféré revenir en France où il se sentit bientôt un déraciné ; à bout de ressources il se jeta dans la Garonne à la sortie de Bordeaux, à une date antérieure à décembre 1913 mais qu'il a été impossible de préciser.

**REBOUL (Louis, Camille)**, né le 25 juin 1869 à Mudaison (Hérault), mort le 15 janvier 1939 à Paris (4<sup>e</sup>).

*Député de l'Hérault de 1910 à 1919.*

*Sénateur de l'Hérault de 1924 à 1939.*

Camille Reboul appartenait à une famille fixée depuis très longtemps dans sa commune natale de Mudaison. Il y fit ses études primaires puis exerça des métiers variés : il fut tour à tour garçon de café, patron de café, viticulteur, courtier puis négociant en vins. En 1919, il se fit imprimeur.

Dès 20 ans, il s'occupait activement de syndicalisme et de coopération. En 1900, il créa la première coopérative de production pour la vente directe du vin aux consommateurs. Militant politique, il organisa le parti socialiste dans l'Hérault.

Conseiller municipal, adjoint puis maire de Mudaison, il était de plus conseiller d'arrondissement lorsque, après deux essais infructueux il fut élu, pour la première fois, député de l'Hérault (2<sup>e</sup> circonscription de Montpellier), le 8 mai 1910, ayant obtenu, au second tour, 9.191 voix contre 6.276 à M. François Astier, député sortant.

Il fut réélu le 10 mai 1914, au second tour, par 7.449 voix sur 7.453 suffrages exprimés, succès tempéré par l'abstention du plus grand nombre des 21.284 électeurs inscrits.

La représentation proportionnelle ne lui fut pas favorable aux élections du 16 novembre 1919 où il fut battu. Il retrouva un mandat parlementaire par son élection au Sénat en janvier 1924.

Camille Reboul fit preuve d'une grande activité parlementaire durant la durée des deux législatures auxquelles il participa. Ses préoccupations le portaient à intervenir sur les problèmes agricoles et communaux. Le militant socialiste qu'il était s'attacha spécialement aux problèmes sociaux et humains nés de la guerre. Mais il intervint également sur quantité de sujets fort variés.

Il déposa en 1912 une proposition de loi modifiant la loi de 1884 sur l'organisation municipale. Il intervint à propos des charges de service postaux imposées aux communes et des subventions aux caisses des écoles (1912), de la transfor-

mation de l'impôt des patentes (1913), de la responsabilité des communes, de la construction de l'Hôtel des Postes de Montpellier (1914).

C'était évidemment, un spécialiste des questions viticoles et des problèmes agricoles propres à sa région. Il déposa en 1912 une proposition de loi relative à l'indemnisation des viticulteurs victimes du mildiou. Il intervint sur la garantie d'origine des vins de Champagne, sur la circulation des vins, sur les vins doux naturels. En 1917, il déposa une proposition de loi tendant à faciliter le groupement de la propriété rurale.

Ses préoccupations sociales se manifestèrent par son interpellation sur la situation des ouvriers de plus de 65 ans, ses interventions sur les retraites ouvrières et paysannes et sur la durée du travail dans les établissements industriels.

Enfin, il intervint régulièrement dans les diverses discussions budgétaires tant en matière fiscale que lors du vote des crédits.

Au cours de ces deux législatures il fut membre de nombreuses commissions parmi lesquelles la commission d'administration générale, départementale et communale, la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies et la commission des postes et télégraphes.

Les élections sénatoriales du 6 janvier 1924 lui permettent de retrouver un siège parlementaire : il est élu au deuxième tour de scrutin, sénateur de l'Hérault, par 534 voix sur 844 votants. Il sera réélu le 10 janvier 1933, également au deuxième tour, par 433 voix sur 866 votants. Ses nombreuses interventions en séance publique confirment son intérêt pour les problèmes sociaux. Il participe activement au débat sur la loi 1928 instituant les assurances sociales.

Intervenant sur nombre de projets financiers, et notamment lors de la discussion de chaque budget, il manifeste un souci constant de défense des catégories les plus défavorisées.

Loin de se désintéresser des problèmes propres à son département, il dépose de nombreux textes qui tendent à améliorer le statut de la viticulture.

Son activité se manifesta également dans les groupes : ayant fondé en 1925 le groupe socialiste qu'il présida, il revint en 1934 dans le groupe de la gauche démocratique où il s'était d'abord inscrit. Il fut membre de nombreuses commissions, notamment celle de l'agriculture, dont il fit presque constamment partie, et celle des finances.

Il décédait le 17 janvier 1939, à l'âge de 69 ans.

**REBOULIN (JULES, Louis, Eugène)**, né le 5 avril 1852 à Apt (Vaucluse), mort le 27 avril 1905 à Apt.

*Député du Vaucluse de 1893 à 1898.*

Eugène Reboulin est une personnalité d'Apt quand il commence sa carrière politique. Industriel, il est à la tête d'une importante fabrique de fruit confits. Il est un des fondateurs de la Société agricole des « Truffières de Provence », et membre de la Chambre de commerce d'Avignon.

Elu conseiller municipal d'Apt en 1889, il est adjoint au maire en 1890 et maire en 1891.

En 1893 il se présentera à la députation.

Il est élu au second tour de scrutin sous l'étiquette républicain radical par 4.604 voix contre 3.728 à son concurrent Lissagaray. Il avait obtenu au premier tour 3.269 voix contre 1.369 à Lissagaray.

Pendant la durée de son mandat il prête une attention particulière au problème des ressources des collectivités locales et rédige plusieurs rapports sur des projets tendant à autoriser les départements à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite.

Il fait une longue intervention remarquée lors de la discussion du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France et dépose un amendement tendant à la mise à la charge de la Banque du service de trésorerie partout où existent ou existeront des succursales ou des bureaux auxiliaires, mais malgré son éloquence celui-ci est repoussé.

Bien qu'arrivé en tête au premier tour de scrutin il ne sera pas réélu en 1898 car il obtiendra au second tour que 5.457 voix contre 6.409 à son concurrent Abel Bernard.

Il restera néanmoins maire d'Apt pratiquement jusqu'à sa mort le 27 avril 1905.

**RECIPON (Louis, Emile)**, né le 18 octobre 1839 au Puy (Haute-Loire), mort le 20 février 1895 à Paris (16<sup>e</sup>).

*Député des Alpes-Maritimes  
de 1879 à 1885.*

*Député de l'Ille-et-Vilaine  
de 1885 à 1889 et de 1893 à 1895.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 101.)

Recipon, membre du Conseil supérieur de l'agriculture, maire de Laillé, conseiller général du Grand Fougeray, député sortant, ne fut pas réélu aux élections législatives de 1889 qui avaient lieu au scrutin uninominal. Il ne recueillit en effet que 4.517 voix au premier tour dans la circonscription de Redon, contre 10.382 à Barbotin, propriétaire agriculteur, et 6.311 voix à Brice, sur 21.333 votants et 24.607 inscrits.

Il devait cependant prendre sa revanche dans la même circonscription aux élections d'août 1893, où il recueillit

11.151 suffrages contre 9.795 voix à Barbotin sur 25.298 inscrits et 21.108 votants et fut ainsi élu dès le premier tour.

Membre de la commission chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant le tarif général des douanes, il rapporta une proposition de loi relative à l'établissement d'un droit d'entrée sur le plomb, ses minerais enrichis et dérivés divers.

Il mourut le 20 février 1895 à Paris.

Président de la société nationale d'encouragement à l'agriculture lors de l'exposition internationale agricole d'Amsterdam en 1884, Louis Recipon avait été nommé président de la section française, et le navire de l'Etat *Le Coligny* avait été mis alors à sa disposition.

Louis Recipon était chevalier de la Légion d'honneur.

**REGAUD** (FRANCISQUE, ROMAIN), né le 5 septembre 1871 à Lyon (Rhône), mort le 30 juin 1928 à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

*Député du Rhône de 1919 à 1924.*

Avocat à la Cour d'appel de Lyon, docteur en droit, administrateur de la Caisse d'épargne du Rhône, conseiller municipal de Lyon depuis 1908, adjoint au maire, Francisque Regaud se présenta à la députation à l'issue de la grande guerre au cours de laquelle il avait eu une brillante conduite dans les chasseurs (blessé de guerre, il était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre avec 8 citations, dont 5 à l'Ordre de l'Armée).

Inscrit sur la liste de l'union des comités républicains (fédération républicaine, action libérale populaire, alliance républicaine démocratique, radicaux indépendants), il recueillit 58.929 voix sur 222.695 inscrits et 154.303 suffrages exprimés et fut ainsi élu député le 16 novembre 1919.

Inscrit au groupe de l'entente républicaine, Francisque Regaud fut membre de la commission du règlement, de la commission de l'armée et de celle du suffrage universel. Il fut élu secrétaire de la Chambre en 1922.

Il fut l'auteur de plusieurs rapports au nom de la commission de l'armée, notamment sur un projet de loi relatif à la fabrication de l'ammoniaque synthétique et un projet de loi relatif à l'attribution de croix de la Légion d'honneur et de Médailles militaires. Il intervint également dans la discussion du budget en 1920 et 1922.

Aux élections législatives de 1924, Francisque Regaud, inscrit en deuxième position sur la liste d'union des comités républicains, recueillit 60.146 voix sur 225.475 inscrits et 193.540 suffrages exprimés, mais les 13 sièges du département du Rhône furent enlevés par la liste conduite par Edouard Herriot, maire de Lyon.

F. Regaud mourut le 30 juin 1928

**RÉGIS** (EDOUARD, MARIE, JOSEPH, Louis), né le 13 mai 1878 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député des Bouches-du-Rhône de 1924 à 1932.*

Docteur en médecine, licencié es sciences, industriel, Louis Régis s'intéressa d'abord aux problèmes sanitaires et sociaux du département des Bouches-du-Rhône. Membre du Conseil départemental de l'hygiène, vice-président du Comité départemental des mutilés et de l'Office départemental d'habitation à bon marché, membre du conseil d'administration du Comité départemental des pupilles de la Nation, il tint également la rubrique de l'hygiène du journal *Le Soleil de Marseille*.

Le docteur Régis fut assez vite attiré par l'action politique locale puisqu'il devint conseiller d'arrondissement en 1907 et conseiller général en 1910. Il ne se présenta toutefois à la députation qu'en 1924 sur la liste d'union républicaine démocratique, dont le programme puisait son inspiration dans la politique suivie par Raymond Poincaré. Cette liste eut deux élus dans la première circonscription des Bouches-du-Rhône, MM. Régis et Vidal, les 5 autres sièges étant enlevés par la liste du Cartel des gauches conduite par Fernand Bouisson. Louis Régis obtint 33.448 voix sur 136.085 inscrits et 111.459 votants.

Aux élections législatives d'avril 1928, qui avaient lieu au scrutin uninominal, Louis Régis, qui se présentait dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Marseille, arriva en tête au premier tour, obtint 11.552 voix au second tour contre 1.690 voix à Mouton sur 21.340 inscrits et 14.101 suffrages exprimés.

Les élections législatives de mai 1932 rendirent Louis Régis à l'action locale, puisqu'il ne recueillit que 4.382 voix sur 21.327 inscrits et 15.753 votants contre 7.924 à Eugène Pierre, avocat, conseiller municipal et conseiller général qui fut élu au premier tour.

Louis Régis ne fut plus alors candidat à la députation.

Inscrit en 1924 au groupe de la gauche républicaine démocratique, puis en 1928 au groupe des républicains de gauche, Louis Régis devait constamment soutenir la politique menée par Poincaré lorsque celui-ci fut aux affaires.

Membre de la commission des douanes et conventions commerciales dont il fut vice-président, de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, de la commission de la marine marchande, dont il fut secrétaire, de la commission du suffrage universel, Louis Régis fut également vice-président du groupe parlementaire d'éducation physique et du groupe parlementaire Maroc-Tunisie et, bien que célibataire, membre du groupe parlementaire des familles nombreuses.

Il déposa diverses propositions de loi, notamment tendant à étendre le fonctionnement du pari mutuel, organisé sur les champs de course seulement, à toutes les

grandes villes de France et aux épreuves automobiles courues sur autodromes, tendant à étendre aux cimentiers les dispositions régissant la Caisse autonome des mines, tendant à étendre la réglementation et le port des agrafes d'engagé volontaire et de la médaille commémorative de la grande guerre, tendant à diviser en arrondissements municipaux la ville de Marseille.

Il rapporta plusieurs projet et propositions de loi relatifs au régime douanier et prit part à la discussion du budget des exercices 1926, 1927 et 1930, au titre de l'agriculture, de la marine marchande et de la pêche et de la Légion d'honneur ; il réalisait ainsi un de ses engagements électoraux selon lequel il défendrait avec acharnement les intérêts de l'industrie et du commerce marseillais et serait dévoué aux intérêts du grand port phocéén.

Louis Régis se prononça en 1928 pour la première loi sur les assurances sociales et eut l'occasion, en 1925 et 1927, de se montrer favorable au vote des femmes, qui se heurtait encore à cette époque à l'opposition d'une majorité de la Chambre des députés et surtout du Sénat.

Louis Régis était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre

**REGIS (MARCEL, ANDRÉ)**, né le 14 avril 1892 à Orléansville (Alger).

*Député d'Alger de 1936 à 1942.*

Marcel Régis était contrôleur principal hors cadre des contributions directes et du cadastre lorsqu'il se présenta, comme candidat du parti socialiste S.F.I.O., aux élections législatives de 1936 dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Alger.

Arrivé en tête au premier tour avec 6.818 voix contre 5.437 à Richier, Marcel Régis fut élu au second tour par 11.132 voix contre 9.704 à Richier et 485 bulletins divers et nuis sur 26.322 inscrits et 21.308 votants.

Inscrit au groupe socialiste, Marcel Régis fut membre de la commission des finances et de la commission du suffrage universel. Il déposa une proposition de loi modifiant le recrutement des commis des eaux et forêts, fut rapporteur du budget de la caisse d'épargne en 1937 et du budget de la Marine marchande de 1938 à 1940. Il intervint, comme rapporteur pour avis de la commission des finances, dans la discussion d'un projet de loi relevant le taux des pensions des marins du commerce et modifiant certaines dispositions de leur régime de retraite.

Après 1938, il déposa des interpellations sur la politique générale du gouvernement, sa politique fiscale et sur les mesures que le gouvernement comptait prendre pour enrayer la montée croissante des prix et, dans le cas où la chose était inévitable, pour en éviter les lourdes conséquences pour le consommateur, dans la mesure du possible. En fé-

vrier 1940, il intervint dans la discussion d'un projet de loi tendant à supprimer la patente pour souligner l'influence de la guerre sur les prévisions budgétaires et le financement du budget des collectivités locales, sur la nécessité de supprimer la patente pour sauver le commerce et l'industrie et en faveur de la prise en charge par l'Etat des dépenses locales.

Au cours de la séance de l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940, Marcel Régis fut parmi les 569 parlementaires qui votèrent pour l'article unique du projet de loi constitutionnelle présenté par le vice-président du Conseil Laval au nom du maréchal Pétain.

**REGISMANSET (JACQUES, PAUL)**, né le 27 janvier 1849 à Carcassonne (Aude), mort le 21 décembre 1923 à Avon (Seine-et-Marne).

*Sénateur de la Seine-et-Marne de 1891 à 1900 et de 1903 à 1923.*

Avocat, inscrit au barreau de Paris, ensuite avoué près le tribunal de Fontainebleau, il fut élu pour la première fois au Sénat le 4 janvier 1891 sous l'étiquette républicaine.

Depuis 1878 il était conseiller municipal de Fontainebleau et conseiller général de Seine-et-Marne de 1881 à 1892.

A son arrivée au Sénat il s'inscrit au groupe de la réunion de la gauche démocratique dont il devient vice-président. Il se consacre surtout à l'étude des questions juridiques et fait partie de la commission de la réforme du code civil relatif au partage.

Au renouvellement du 28 janvier 1900 il n'obtint pas la majorité mais son remplaçant étant décédé il est réélu le 8 novembre 1903 puis le 3 janvier 1909 au premier tour.

En 1913 il est nommé rapporteur du projet de loi relatif à la liquidation des congrégations.

En raison de ses qualités de tact et d'autorité il est élu à la vice-présidence du Sénat en 1917 et à celle de la Cour de justice en 1918. Il fait également partie de la commission de la législation civile et criminelle.

Il meurt après une cruelle maladie, à l'âge de 72 ans.

**RÉGNAULT (ALFRED, Nicolas)**, né le 19 juin 1843 à Périers (Manche), mort le 12 juillet 1923 à Périers.

*Député de la Manche de 1881 à 1885 et de 1893 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 104.)

Après son échec de 1885, Régnauld se présente de nouveau au renouvellement de 1889 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de



Coutances, mais y est battu dès le premier tour de scrutin avec 5.591 voix sur 11.863 votants, par Edouard de La Martinière 6.230 voix. En 1893 il prend une brillante revanche : il est en effet réélu sans concurrent avec 8.504 voix sur 9.979 votants ; il en est de même en 1898 où il est réélu par 16.834 suffrages sur 19.176 votants. Les deux circonscriptions de Coutances ayant été réunies en une seule.

Républicain modéré, partisan de l'ordre, il siège à la Chambre dans les rangs progressistes.

Membre de commissions spéciales, il se montra un député discret, tentant vainement d'obtenir l'installation d'une usine de conserve de viande dans la Manche. Il s'intéressa aussi aux traitements des maîtres élémentaires des lycées et à l'amélioration des voies navigables et des ports, dont celui de Régnéville, dans l'arrondissement de Coutances.

Il ne se représenta pas au renouvellement de 1902 et se tourne alors vers sa mairie de Périers et vers le Conseil général : il meurt octogénaire dans sa ville natale le 12 juillet 1923.

**REGNIER** (ALEXANDRE, Etienne), né le 22 janvier 1855 à Jouy (Yonne), mort le 9 février 1930 à Jouy

*Député de l'Yonne de 1919 à 1923.*

Etienne Regnier naquit à Jouy, petite commune de l'Yonne dont il devient maire en 1901. Ses parents étaient cultivateurs, et il devait exercer la même profession jusqu'à son entrée dans la carrière politique, précédée par un mandat de conseiller général obtenu en 1907. Le 16 novembre 1919 Etienne Regnier se présenta aux suffrages des électeurs comme membre d'une liste d'union républicaine, démocratique et sociale, qui déclarait « combattre l'anarchie, le bolchevisme, la démagogie, le gaspillage, tout en poursuivant un idéal démocratique ». La liste à laquelle appartenaient Pierre-Etienne Flandin, futur président du Conseil, et deux autres députés sortants, fut tout entière élue. Regnier obtenait plus de voix que ses colistiers, avec 31.628 suffrages (90.823 inscrits, 62.896 votants, 61.143 suffrages exprimés).

Etienne Regnier appartient à de nombreuses commissions : marchés de guerre, hygiène, travail, pensions militaires, agriculture, commerce et industrie. Son activité, sans être négligeable, fut discrète : il intervint à 4 ou 5 reprises au cours de la législature, au cours de débats relatifs à des problèmes agricoles (cyclones et trombes de grêle du 11 juillet 1923, remembrement, etc...)

Aux élections du 11 mai 1924, marquées par la victoire du Cartel des gauches, Etienne Regnier ne fut élu qu'à la plus forte moyenne (30.897 voix) ainsi que son colistier le préfet honoraire Perreau-Pradier. Seul de la liste d'union républicaine, démocratique et sociale

Pierre-Etienne Flandin fut élu au quotient avec 31.443 voix. Il y avait eu 86.022 inscrits, 70.077 votants et 68.766 suffrages exprimés. La liste du Cartel des gauches avait un élu.

Etienne Regnier, membre de la commission de l'agriculture, eut une activité plus soutenue qu'au cours de la précédente législature. On citera sa proposition de loi visant à l'ouverture d'un crédit destiné à venir en aide aux agriculteurs de l'Yonne victimes de la destruction de leurs ensemencements du blé par la gelée ; sa proposition de résolution ayant pour objet la destruction des corbeaux ; son rapport sur la proposition de loi Achille-Fould tendant à modifier le recrutement des gardes des eaux et forêts ; son intervention dans la discussion d'interpellations relatives à la hausse continue du prix du pain, etc...

Etienne Regnier ne fut pas candidat aux élections de 1928. Il mourut le 9 juillet 1930 dans son village natal

**RÉGNIER** (LOUIS, ANTOINE, LÉON, Henri), né le 13 juin 1875 à Decize (Nièvre), mort le 6 octobre 1926 à Paris (15<sup>e</sup>).

*Député de la Nièvre de 1919 à 1926.*

Henri Régnier, après des études de médecine, s'établit comme docteur à Decize en 1899. Ses concitoyens le portèrent à la tête du conseil municipal de cette localité en 1911.

Au cours de la guerre 1914-1918, sa brillante conduite lui valut d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur en juillet 1915 et promu officier en novembre 1918. Mobilisé en 1914 comme médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, il était à la fin de la guerre médecin principal.

Henri Régnier fut candidat aux élections du 16 novembre 1919 en tête de la liste d'union républicaine.

Regnier, « candidat des poilus » fut élu, ainsi que trois de ses colistiers avec 32.572 voix (91.412 inscrits, 65.531 votants, 64.399 suffrages exprimés). La liste socialiste n'eut qu'un seul député.

À la Chambre des députés, Henri Régnier fut membre de la commission de l'hygiène.

Son activité parlementaire fut discrète. Il prit part en 1921 à la discussion d'une interpellation concernant les anciens combattants et victimes de guerre.

Henri Régnier fut de nouveau candidat aux élections du 11 mai 1924, en tête d'une liste d'union républicaine nationale, qui se réclamait de « l'exemple du Grand Français Poincaré ». Il obtint un siège de quotient avec 26.268 suffrages, devançant de peu, au quotient, Jean Locquin, candidat du Cartel des gauches, dont deux colistiers étaient également élus, à la plus forte moyenne (85.422 inscrits, 70.628 votants, 69.733 suffrages exprimés).

Henri Régnier fut cette fois membre de la commission d'assurance et de

prévoyance sociales et de la commission des marchés et des spéculations. Il ne prit part à aucun débat, ne déposa aucune proposition de loi.

Henri Régnier décéda brusquement le 6 octobre 1926 d'une crise d'urémie. Il avait 53 ans.

**RÉGNIER (MARCEL, CLAUDE)**, né le 16 février 1867 à Billy (Allier).

*Député de l'Allier de 1903 à 1910*  
*Sénateur de l'Allier de 1920 à 1939.*

*Ministre de l'Intérieur*  
*du 9 novembre 1934 au 30 mai 1935.*  
*Ministre des Finances du 7 juin 1935*  
*au 4 juin 1936.*

Après les lycées de Moulins et de Clermont-Ferrand, Marcel Régnier fréquente la Faculté de droit de Paris. Licencié, il s'inscrit au barreau de Moulins où, jeune avocat républicain, il se fait rapidement une place en vue.

Attiré par la politique, il est élu, en 1895, conseiller général du canton de Varennes-sur-Allier.

Lors d'une élection partielle, le 1<sup>er</sup> mars 1903, il devient député en remplacement du Docteur Gacon devenu sénateur, par 11.175 voix contre 2.087 au candidat socialiste, M. Roland, sur 16.617 votants.

A la Chambre des députés, inscrit au groupe de la gauche radicale socialiste, il fut membre des commissions du budget et des travaux publics; se spécialisant dans les questions de chemins de fer, il préconisa la nationalisation de toutes les voies ferrées. Il intervint fréquemment dans les débats parlementaires, principalement lors de la discussion de la loi de séparation où, soutenant avec enthousiasme la politique anticléricale du gouvernement, il eut de vives controverses avec les leaders catholiques.

Seul candidat, il est réélu le 6 mai 1906 par 15.391 voix sur 18.734 votants. Durant cette législature, il rapporta et fit voter le rachat par l'Etat du chemin de fer de l'Ouest.

Ses positions de gauche avancée, qui ne le plaçaient pas tellement loin des socialistes firent naître une active propagande adverse en même temps que certains traits de son caractère, entier et exigeant, lui amenaient un début d'impopularité jusque dans son propre parti; aussi, le 24 avril 1910, se trouva-t-il mis en ballottage, ne recueillant que 9.331 voix, contre 10.425 au candidat socialiste, M. Charles Dumas, et 4.325 au libéral M. Vexenat, sur 24.817 votants. Renonçant alors à aborder le second tour, il assure l'élection du socialiste.

Les élections sénatoriales du 7 janvier 1912 ne lui furent pas plus favorables; au troisième tour, il est battu

par son camarade de parti, M. Ville, sénateur sortant.

Pendant la guerre, il fut chef de cabinet de Georges Desplas, ministre des Travaux publics et des Transports du 5<sup>e</sup> cabinet Ribot (mars-septembre 1917).

Le changement de ligne politique qu'il avait amorcé après son échec aux élections législatives de 1910 se concrétisa dès la fin de la guerre par sa participation active à la concentration républicaine antisocialiste: dans l'Allier, il fut l'un des promoteurs du « Bloc national » victorieux aux élections législatives et départementales de l'automne 1919.

Son retour parlementaire fut assuré aux élections sénatoriales complémentaires du 11 janvier 1920; dès le premier tour il recueillait 524 voix sur 810 votants. L'année suivante, le 9 janvier 1921 il était réélu, dès le premier tour également, par 515 voix sur 808 votants. Ayant pris place à la gauche démocratique, il pratiqua néanmoins une politique essentiellement conservatrice.

C'est surtout à partir de sa nouvelle réélection au Sénat le 20 octobre 1929, au deuxième tour, par 439 voix sur 814 votants, qu'il affirma son influence; rapporteur général du budget en 1933, il devenait ministre de l'Intérieur en novembre 1934 du cabinet Flandin, ministre des Finances en juin 1935 du 4<sup>e</sup> cabinet Laval puis, en janvier 1936, du 2<sup>e</sup> cabinet Sarraut.

Le 16 juin 1936 le Sénat l'éisait président du comité financier de la Caisse d'amortissement.

La vive campagne qu'il avait menée pendant plus de deux ans contre le rassemblement populaire et le parti socialiste causa son échec au renouvellement sénatorial du 23 octobre 1938 où il fut battu par Marx Dormoy, n'obtenant que 378 voix contre 431 à son adversaire socialiste.

En 1939 il devenait administrateur de la Compagnie générale transatlantique et président du conseil d'administration de l'agence Fournier.

Sur le plan local, il était maire de sa commune natale depuis 1904 et ce n'est qu'en 1931 qu'il abandonna son siège au Conseil général dont il avait été vice-président de 1906 à 1914 et président de 1914 à 1928.

Sa carrière journalistique avait commencé au *Rappel* comme rédacteur politique; il collabora ensuite au *Radical de l'Allier* puis fonda son propre journal *Le Progrès social*, quotidien du parti républicain à Moulins, qui devint après son échec aux élections de 1910 *Le Progrès de l'Allier*, de nuance plus modérée; en 1939, il en abandonne la direction politique qui passe à un comité de jeunes radicaux.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**REIBEL** (FÉLIX, JULES, Charles), né le 29 décembre 1882 à Vesoul (Haute-Saône)

*Député de Seine-et-Oise de 1919 à 1936.*

*Sénateur de Seine-et-Oise de 1936 à 1944.*

*Sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921.*

*Ministre des Régions libérées du 15 janvier 1922 au 29 mars 1924.*

Par son père, interne des hôpitaux de Strasbourg, et son grand-père paternel, notaire à Rhinau (Bas-Rhin), il était Alsacien Lorrain par sa mère, il fit toutes ses études secondaires au lycée de Nancy, et ses études supérieures à la Faculté de droit de Nancy d'où il sortit docteur en droit. Il se classa, dès son entrée au barreau de Paris comme secrétaire de la conférence, parmi les meilleurs de sa génération.

Jusqu'à l'élection de Raymond Poincaré à la Présidence de la République, il fut son collaborateur comme attaché de cabinet.

Dès août 1914, Charles Reibel, qui était dégagé de toute obligation militaire à cause de sa vue, contracta un engagement volontaire pour la durée de la guerre. Il obtint successivement la Croix de guerre, deux citations, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, et le grade de sous-intendant de la 41<sup>e</sup> division d'infanterie. Le 10 juillet 1915, il fut attaché au cabinet de Joseph Thierry, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre.

Il se présenta aux élections législatives de 1914. C'est le 16 novembre 1919 qu'il fut élu député de Seine-et-Oise sur la liste républicaine d'union nationale démocratique par 85.371 voix sur 175.817 votants.

Ses efforts en vue d'une meilleure organisation du travail parlementaire le firent remarquer à la Chambre des députés.

Dès le mois de janvier 1920, il entra au gouvernement avec les fonctions de sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil qu'il occupa successivement dans les cabinets Millerand et Georges Leygues jusqu'en 1921.

Ministre des Régions libérées dans le cabinet Poincaré, de janvier 1922 à mars 1924, il s'attacha particulièrement à redresser les abus auxquels avait donné lieu l'application de la loi sur les dommages de guerre.

Réélu député de Seine-et-Oise le 11 mai 1924 sur la liste d'union républicaine, par 77.660 voix sur 220.879 sortants, il contribua puissamment à faire échouer les projets de loi d'inspiration collectiviste (notamment sur l'institution de l'Etat héritier et le prélèvement sur le capital). Il prit une large part au mouvement d'opinion publique qui permit la constitution, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, d'un gouvernement d'union nationale. Il fut

inscrit pour cette législature au groupe de la gauche républicaine démocratique. En mars 1924, lorsque Poincaré reconstitua son cabinet, Charles Reibel n'en fit point partie. En 1926, Poincaré, rappelé de nouveau, négligea encore d'appeler Charles Reibel qui en conçut une certaine tenace.

Le scrutin d'arrondissement ayant remplacé le scrutin de liste, Charles Reibel fut élu le 29 avril 1928 député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Versailles, au second tour de scrutin, par 7.294 voix contre 6.413 voix à M. Robbe sur 17.277 votants. Il fut réélu le 8 mai 1932 dans la même circonscription au second tour de scrutin par 9.934 voix contre 8.270 à M. Cudenet sur 20.000 votants.

Membre de la commission des finances, puis de la commission des affaires étrangères, et enfin de la commission de l'armée, il prit part à tous les grands débats concernant les finances ou la politique extérieure de la France. Il fut également membre de la commission d'Alsace-Lorraine et membre de la commission des régions libérées.

Charles Reibel, qui était inscrit au groupe des républicains de gauche, n'avait cessé de travailler de toutes ses forces, aussi bien à la Chambre que dans le pays, à la constitution d'une large majorité de gouvernement comprenant les divers partis républicains, y compris les radicaux socialistes, à l'exclusion des socialistes unifiés et des communistes.

Préoccupé de la situation financière et de la crise qu'il prévoyait, Charles Reibel avait, dès 1931, déposé une proposition ayant pour objet la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses.

Il avait défendu avec énergie les intérêts de l'agriculture en toute occasion, notamment dans les débats sur les baux ruraux. Il adressa une lettre au ministre de l'Agriculture pour demander la suppression par décret-loi de l'admission temporaire, ainsi que de la taxe de 4 francs par quintal de blé.

Ayant étudié attentivement la crise économique dans son ensemble, il s'était convaincu que le seul moyen de ranimer l'activité économique du pays consistait à alléger massivement les diverses charges grevant la production et les échanges.

Les idées qu'il défend à ce sujet se trouvent précisées dans sa proposition de loi du 26 mars 1935 et dans sa lettre au président du Conseil du 24 août 1935.

Inscrit au groupe de l'alliance démocratique, député depuis 1919 sans interruption, Reibel se présenta aux élections sénatoriales de 1935. Il fut élu au deuxième tour de scrutin le 23 octobre 1935 sur une liste d'union nationale par 1.158 voix sur 2.163 votants. Il fut admis le 15 janvier 1936 et fut nommé membre de la commission des armées, puis de celle des affaires étrangères.

Il consacrera de nouveau son activité aux problèmes de l'agriculture (Office national du blé) et à l'étude du plan de travaux pour combattre le chômage. Il s'élève contre les occupations d'usines. Il déposa des demandes d'interpellations : sur le respect des emblèmes que la France s'est donnés, sur l'intégrité de l'hymne national et du drapeau national, sur l'élévation du tarif des chemins de fer, la politique de non-intervention à l'égard de l'Espagne et la livraison d'armes à celle-ci, la reconnaissance du régime du général Franco, l'accord de Munich, l'organisation du haut commandement des forces terrestres et aériennes, la répression des menées hitléro-communistes sur la Finlande et la conduite de la guerre.

Il déposa un certain nombre de propositions de loi relatives à l'effectif de l'armée (1937), à l'incorporation dans des unités spéciales des étrangers travaillant en France, l'égalité des charges militaires, la répression et la propagation des mots d'ordre de la 3<sup>e</sup> internationale. Il déposa une proposition de résolution sur la recherche et la répression des responsabilités encourues dans la préparation et la conduite de la guerre.

Il intervint également à maintes reprises durant cette période sur divers projets et propositions en déposant des amendements.

Membre de l'Alliance démocratique, Charles Reibel adressa en octobre 1938 sa démission de vice-président de ce parti à Pierre-Etienne Flandin qui en était le président, à la suite d'un télégramme que celui-ci avait envoyé au Chancelier Adolf Hitler.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il vota pour l'attribution au maréchal Pétain des pouvoirs constituants.

**REILLE** (CHARLES, MARIE, Amédée, baron), né le 25 mars 1873 à Saint-Amans-Soult (Tarn).

*Député du Tarn de 1899 à 1914.*

Fils du baron René Reille, député du Tarn de 1876 à 1898, à qui il succède, par son père, petit-fils du maréchal Reille et arrière-petit-fils du maréchal Masséna, par sa mère arrière-petit-fils du maréchal Soult, duc de Dalmatie, Amédée Reille fait ses études au collège Stanislas de Paris. Reçu le premier à l'École navale en 1891, il en sort en 1893, également dans les premiers, et est nommé aspirant de première classe l'année suivante, après avoir accompli son premier voyage à bord de l'*Iphigénie*. Il remplit les fonctions de son grade sur le cuirassé *Le Formidable* et sur le contre-torpilleur *la Sainte-Barbe*, qui, en 1895, de Granville, va chercher le président Félix Faure au Havre.

Promu enseigne de vaisseau en 1896, il permute pour prendre part à la campagne de Crète, avec le contre-torpilleur *la Bombe*. Rentré en France en 1897, il repart sur le même navire pour Constantinople, d'où la mort de son père le ramène en France en 1898.

Il démissionne pour se présenter au siège de celui-ci dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Castres, et est élu, le 20 janvier 1899, par 8 550 voix contre 7 765 à M. Galibert, républicain.

Il sera réélu le 27 avril 1902 (premier tour) par 9 476 voix contre 8 323 à M. Galibert, puis le 6 mai 1906 (premier tour) par 4 888 voix contre 4 785 à M. Sabatier en 1 571 à M. Boyanique, et le 24 avril 1910 (premier tour) par 8 763 voix contre 5 641 à M. Sabatier et 1 806 à M. Bonnardel. Il ne se représente pas en 1914, laissant le siège à son neveu, René Reille-Soult de Dalmatie, fils de son frère André.

À la Chambre, il fait partie du groupe d'opposition des républicains indépendants et progressistes, se montrant, dans toutes ses interventions, comme résolu à « combattre une République sectaire et jacobine » et à « soutenir une République libérale et progressiste ». Il s'oppose à la séparation de l'Église et de l'État. Il manifeste par ailleurs un particulier intérêt pour toutes les questions de la marine.

Durant la guerre de 1914-1918, il commande une section d'auto-projecteurs sur le front, puis sert aux batteries de canoniers marins. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 17 janvier 1917. Après la guerre, il entame la carrière de banquier.

Il est frère d'André, député du Tarn de 1894 à 1898 et de Xavier, député du Tarn de 1898 à 1910.

**REILLE** (ANDRÉ, CHARLES, JEAN-DE-DIEU, baron), né le 7 octobre 1861 à Paris, mort le 22 janvier 1898 à Paris.

*Député du Tarn de 1894 à 1898*

Fils du baron René Reille, député du Tarn de 1876 à 1898, par son père petit-fils du maréchal Reille et arrière-petit-fils du maréchal Masséna, par sa mère arrière-petit-fils du maréchal Soult, duc de Dalmatie, avocat, propriétaire, conseiller général du Tarn depuis 1886, maire de Saint-Amans-Soult, André Reille est élu le 18 mars 1894 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Castres, en remplacement de M. Abrial, décédé le 4 février 1894. Il obtient, sous l'étiquette de conservateur rallié, 9 645 voix contre 3 279 à M. Vieu, républicain progressiste, 2 943 à M. Caraguel, socialiste et 551 à M. de Noireterre, radical.

Il est membre de diverses commissions et rapporteur de divers projets de loi relatifs notamment à des problèmes d'imposition départementale ou communale.

Il meurt avant la fin de la législature, le 22 janvier 1898.

Il est frère de Xavier, député du Tarn de 1898 à 1910 qui lui succède et d'Amédée, député du Tarn de 1898 à 1914 qui succède à leur père.

Deux de ses cinq fils embrasseront la carrière politique : René Reille-Soult, duc de Dalmatie, député du Tarn de 1914 à 1917 et François Reille-Soult, duc de Dalmatie, député du Tarn de 1919 à 1924 et de 1928 à 1942.

**REILLE (RENÉ, CHARLES, FRANÇOIS, baron)**, né le 4 février 1835 à Paris, mort le 21 novembre 1898 à Paris

*Député du Tarn au Corps législatif de 1869 à 1870.*

*Député du Tarn de 1876 à 1878 et de 1879 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p 110)

Fils du maréchal Reille et de Victoire Masséna (fille du maréchal), il épouse la petite-fille du maréchal Soult, duc de Dalmatie.

Aux élections du 22 septembre 1869 il est élu dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Castres, au premier tour, par 9 935 voix contre 7 463 à Emile Level, maire du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, républicain. Il se présente comme un « conservateur résolu, un catholique sincère ».

Durant cette législature, son nom est souvent prononcé lors de la grève prolongée qui éclate aux mines de Carmaux, dont il préside le conseil d'administration ; c'est contre lui qu'est dirigé par les anarchistes l'attentat de l'avenue de l'Opéra, qui fait d'autres victimes, mais auquel il échappe.

Il est réélu, le 20 août 1893, au premier tour, par 9 315 voix contre 3 202 à M. Calvignac, maire de Carmaux, républicain.

Il est réélu le 8 mai 1898 par 9 069 voix contre 5 400 à M. Galibert, radical. Il meurt le 21 novembre de cette même année.

Durant les sept mandats qu'il exerce à la Chambre, il se présente comme un spécialiste des questions militaires, rapportant les projets de loi sur l'armée coloniale, la cavalerie, l'artillerie, les pensions, le recrutement, l'avancement, etc.

Il meurt le 21 novembre 1898 à l'âge de 63 ans, laissant à ses trois fils André, Xavier et Amédée le soin de représenter le département du Tarn après lui. Il est commandeur de la Légion d'honneur

**REILLE (JEAN, RENÉ, CHARLES, FRANÇOIS, Xavier, baron)**, né le 26 décembre 1871 à Saint-Amans-Soult (Tarn)

*Député du Tarn de 1898 à 1910.*

Fils du baron René Reille, député du Tarn de 1876 à 1898, par son père petit-fils du maréchal Reille et arrière-petit-fils du maréchal Masséna, par sa mère arrière-petit-fils du maréchal Soult, duc de Dalmatie, après avoir fait ses études classiques, au collège Stanislas de Paris, Xavier Reille entre comme élève à l'École polytechnique en 1891, d'où il passe à l'école d'application de Fontainebleau. A sa sortie, en 1894, il est nommé lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Au mois de février 1898, il donne sa démission et devient lieutenant de réserve dans le même régiment.

Conseiller général du Tarn, maire de Saint-Amans-Soult, il se porte candidat aux élections législatives du 3 mai 1898, au siège de la 1<sup>re</sup> circonscription de Castres, rendu vacant par le décès de son frère, le baron André Reille ; il est élu au second tour de scrutin par 9 410 voix contre 4 459 à son concurrent radical, M. Milhau.

Il sera réélu en 1902 (premier tour) par 9 561 voix contre 8 329 à M. Vieu et 287 à M. de Noireterre ; et en 1906 (premier tour) par 10 040 voix contre 5 239 à M. Milhau et 3 164 à M. Bès ; mais il sera battu en 1910 (second tour) n'obtenant que 9 011 voix contre 9 713 à M. Simon, élu.

A la Chambre, il fait partie du groupe des républicains indépendants et progressistes et se maintient dans l'opposition tout au long de son mandat. Libre-échangiste pour les matières premières, protectionniste en ce qui concerne l'agriculture, il s'oppose à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il publie par ailleurs des ouvrages littéraires : *Semaine de jeunesse* vers 1904. *Echos et chansons*, vers 1908

Il est frère d'André, député du Tarn de 1894 à 1898 (à qui il a succédé) et d'Amédée, député du Tarn de 1898 à 1914, qui succède à leur père

**REILLE-SOULT-DALMATIE (FRANÇOIS, XAVIER, MARIE, VICTOR, duc de Dalmatie)**, né le 11 septembre 1891 à Versailles (Seine-et-Oise).

*Député du Tarn de 1919 à 1924 et de 1928 à 1942*

Frère puîné de René Reille-Soult de Dalmatie, député du Tarn de 1914 à 1917, mort pour la France, fils d'André Reille, député du Tarn de 1894 à 1898, petit-fils de René Reille, député du Tarn de 1876 à 1878 et de 1878 à 1898, arrière-petit-fils du maréchal Reille et arrière-arrière-petit-fils des maréchaux Soult et Masséna, François Reille est au

torisé, ainsi que ses quatre frères, par décret du 24 janvier 1910, à ajouter à son nom celui de Soult-Dalmatie, qu'il tenait de sa grand-mère paternelle, Geneviève Soult de Dalmatie, titre valant d'ailleurs sur le plan mondain et non légal.

Propriétaire-agriculteur, comme son frère René, il prend brillamment part aux combats de la guerre de 1914-1918 et est décoré de la Croix de guerre.

Il se présente aux élections de 1919 au siège laissé vacant, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Castres, par le décès de René il est élu, sur la liste d'union nationale républicaine par 31.143 voix sur 77.789 votants, venant en tête, pour le nombre de voix, de tous les députés élus.

Il sera battu, se présentant sur cette même liste, aux élections de 1924, ainsi qu'à une élection partielle de 1927.

Il sera par contre réélu sans discontinuer par la suite : en 1928, il obtient 9.408 voix contre 4.783 à M. Pons et 2.869 à M. Truel ; en 1932, il obtient 9.489 voix contre 5.544 à M. Bénézech et 213 à M. Lavialle ; en 1936 il obtient 8.465 voix contre 5.178 à M. Bénézech, 1.349 à M. Bories, 675 à M. Tromières.

Par ailleurs, à partir de 1920, il sera également, sans discontinuer, conseiller général du canton de Bressac.

Tout au long de sa carrière parlementaire, il se maintient dans la ligne des convictions déjà professées par ses grands-pères, père, oncles et frère : adhésion sincère à la République et à une politique de réformes, mais fidélité aux idées et aux principes traditionnels, notamment à la religion.

En 1920, il est un des artisans de l'union nationale autour de Poincaré. Puis il sera un des fondateurs du parti démocrate populaire. Il participe activement aux travaux de la Chambre et s'intéresse particulièrement aux problèmes de télécommunications, de chemins de fer, ainsi qu'à la condition de vie des travailleurs, notamment des agriculteurs.

Le 16 juillet 1940, il vote pour le projet de loi constitutionnel.

**REILLE-SOULT-DALMATIE** (RENÉ, duc de Dalmatie), né le 10 février 1838 à Paris, mort pour la France le 20 juin 1917 à Saint-Quentin (Aisne).

*Député du Tarn de 1914 à 1917*

Fils d'André Reille, député du Tarn de 1894 à 1898, petit-fils de René Reille, député du Tarn de 1876 à 1898 ; arrière-petit-fils du maréchal Reille et arrière-arrière-petit-fils des maréchaux Soult et Masséna, René Reille est autorisé, ainsi que ses quatre frères, par décret du 24 janvier 1910, à ajouter à son nom celui de Soult-Dalmatie, qu'il tenait de sa grand-mère paternelle, Geneviève Soult

de Dalmatie, titre valant d'ailleurs sur le plan mondain et non légal.

Tout en exerçant la profession d'exploitant agricole, René Reille-Soult se présente aux élections de 1914, au siège jusqu'alors occupé par son oncle, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Castres. Il est élu par 8.120 voix contre 5.797 à M. Benoît et 1.504 à M. Cahen.

A la Chambre, où il est non-inscrit et siège aux commissions de la marine de guerre et de l'administration générale, il se montre fidèle aux traditions familiales et défenseur d'une République à la fois libérale et progressiste.

Mobilisé en 1914 comme officier d'artillerie, il part au front dès le début de la guerre. Il revient siéger de temps en temps à la Chambre. Le 20 juin 1917, lieutenant commandant une section d'auto-cannons, il est blessé par un obus. Il continue néanmoins sa marche en avant et est touché mortellement par un second obus : il n'a que 29 ans.

Il est le frère aîné de François Reille-Soult de Dalmatie, député du Tarn de 1919 à 1924 et de 1928 à 1942.

**REINACH** (JOSEPH, HERMAN), né le 30 septembre 1856 à Paris, mort le 18 avril 1921 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député des Basses-Alpes  
de 1889 à 1898 et de 1906 à 1914*

Ses études secondaires au lycée Condorcet achevées, Joseph Reinach passe sa licence en droit et se fait inscrire au barreau ; mais très tôt la politique l'attire. Il s'y essaie sous les auspices de Thiers, puis de Gambetta.

Dès l'époque du 16 mai 1877, il publie une brochure *la République ou le Gâchis*, qui lui valut des poursuites et collabore régulièrement à *La République française*, puis voyage en Orient avant de devenir, pour les Affaires étrangères, le chef de cabinet de Gambetta lors de la constitution du grand ministère le 14 novembre 1881.

A la chute du cabinet en fin janvier 1882, il reprend la plume de journaliste et le 15 mars devient le directeur politique de *La République française*, qu'il engage à fond contre le général Boulanger et son mouvement.

Il s'était auparavant présenté en Seine-et-Oise aux élections de 1885, sur la liste républicaine, qui fut battue : il avait obtenu au premier tour 26.023 voix sur 115.571 votants.

Choisi par le congrès républicain des Basses-Alpes pour terrasser le boulangisme dans la circonscription de Digne au renouvellement de 1889, l'emporte dès le premier tour avec 5.845 voix sur 10.747 votants sur Proal, 4.786 voix, fidèle du « brave général ».

Il fut dès le premier tour réélu député aux élections législatives du 20 août 1893. Sur 13.240 électeurs inscrits et 10.937 votants, il obtint 7.152 suffrages, ses ad-

versaires Garcin et Aubert en recueillant respectivement 2.315 et 1.354. Dans la nouvelle législature, l'ancien collaborateur de Gambetta continua d'apporter dans l'exercice de son mandat cette activité et cette puissance indéfinie de travail qui l'avaient déjà fait remarquer et qui étaient en quelque sorte des traits de famille. Membre de la commission de l'armée et de la commission du budget, rapporteur du budget de l'intérieur et de celui de l'Agriculture, il déposa plusieurs propositions de loi importantes, relatives entre autres à la réparation des erreurs judiciaires, à la modification du régime des aliénés, à la suppression du principal de l'impôt. et à son remplacement par une surtaxe sur l'alcool (1896). Ces idées firent leur chemin.

A la tribune, si ses débuts furent tumultueux, mais efficaces — il emporta en effet la validation orageusement contestée de l'élection de Jules Joffrin contre Boulanger, arrivé en tête, mais que sa condamnation en Haute cour rendait inéligible — il prononça de nombreux discours, dont quelques-uns soulevèrent des passions très vives, telles son intervention en faveur de la liberté des théâtres, à l'occasion de l'interdiction de la pièce de Victorien Sardou, *Thermidor*, et la défense de son projet consistant à faire rentrer la presse dans le droit commun.

Joseph Reinach se trouve mêlé indirectement à l'affaire de Panama. Il était neveu et gendre du baron de Reinach, stigmatisé par Maurice Barrès dans *Leurs Figures*, et son beau-père lui avait, en règlement de comptes de famille, versé une somme de 40.000 francs, qui provenait de la Compagnie. Dès qu'il apprit l'origine de ces fonds, Joseph Reinach en opéra la restitution.

Dans les années suivantes, il devait jouer un rôle considérable dans l'affaire Dreyfus. Dès 1894, il avait fait une démarche personnelle auprès du Président de la République afin d'obtenir que le Conseil de guerre ne jugeât pas à huis clos. En 1897, il s'associa à Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, pour obtenir la révision du procès et fit campagne à ce sujet dans des réunions publiques et dans le *Siècle* où il dénonça le « faux Henry », et la complicité d'Estherazy. Cette lutte continuée sans répit jusqu'en 1900, n'empêcha pas Joseph Reinach de poursuivre son œuvre littéraire et sa collaboration à diverses revues, qui sont importantes ; il éditait, entre autres, les *Discours* de Gambetta.

L'activité politique intense de Joseph Reinach l'expose aux représailles du parti qu'il attaquait. Capitaine d'état-major de territoriale, il fut déferé à un conseil d'enquête et révoqué (1898) ; il fut poursuivi en justice par la veuve du suicidé du Mont-Valérien, le commandant Henry (1899) ; lui-même dut tenter une action en diffamation contre Henri Rochefort. Les « haines coalisées » qu'il devait évoquer dans son manifeste électoral de 1906 eurent raison de lui aux élections du 8 mai 1898. Au premier tour de scrutin, sur 13.076 inscrits et 7.884

votants, il n'obtint, bon dernier, que 1.213 suffrages, distancé par Canton (2.531), l'ancien préfet de police Andrieux (3.776) et le candidat du centre-gauche Paul Roux, ancien notaire (3.236) qui devait l'emporter au second tour avec 6.074 suffrages.

Ecarté provisoirement de l'activité parlementaire, Joseph Reinach consacra une partie de ses loisirs à retracer l'histoire de l'événement qui avait provoqué sa défaite, l'affaire Dreyfus. Sa monumentale *Histoire de l'affaire Dreyfus* comprit sept volumes dont la parution s'échelonne de 1901 à 1911. En même temps, il continuait d'écrire à la *République française* : le grand journal « opportuniste » qu'il dirigeait depuis la mort de Gambetta.

Aux élections des 27 avril et 11 mai 1902, Joseph Reinach fut de nouveau battu. Les électeurs de l'arrondissement de Digne (12.870 électeurs inscrits, 10.890 votants) le placèrent en tête au premier tour (4.462 suffrages) contre 3.418 à l'avocat Fruchier qui le devança au second tour (5.792 suffrages contre 4.970). Il devait retrouver son siège, dans le même arrondissement des Basses-Alpes, au second tour des législatives des 6 et 20 mai 1906. Sur 12.679 inscrits et 9.917 votants, il obtint au premier tour 3.980 voix contre 3.109 à Marel son principal adversaire, avance à peu près maintenue au second tour, où Reinach l'emporta avec 5.303 suffrages contre 4.619 à Marel. Il devait renouveler ce succès en 1910. Sur 12.433 inscrits et 9.281 votants il obtint au premier tour 4.298 voix contre 1.850 à son principal adversaire Rubando. Ce dernier, pour qui se désistèrent Baron (1.669 voix) et Jugy (1.206 voix) ne put rattraper son retard au second tour et Joseph Reinach fut élu avec 5.051 suffrages contre 4.440 à Rubando.

Ses professions de foi de 1906 et de 1910 qui portent les cicatrices de ses épreuves de l'affaire Dreyfus, le confirment dans sa position de républicain modéré.

A la Chambre des députés, Joseph Reinach manifesta la même activité qu'avant 1898 : membre de la commission de l'armée, du suffrage universel, de la liberté de réunion, il s'intéressa particulièrement au problème de la liberté et du secret de vote qui ne devaient être assurés qu'en 1913, avec l'institution de l'isoloir. De 1909 à 1914, les mêmes préoccupations l'animent (rapport n° 1647 sur la proposition de loi adoptée par le Sénat ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales, discussion sur la réforme électorale). Il s'y ajoute de nombreuses interventions sur les problèmes militaires, constitutions des cadres et effectifs de l'artillerie, durée du service de l'armée active.

1914 verra la fin de la carrière politique de Joseph Reinach. Aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914, il est battu au second tour par l'avocat Jugy, un de ses adversaires de 1906 qui

sur 11 645 inscrits et 9 314 votants obtient 4 707 voix contre 4 353 au député sortant. (Au premier tour Reinach était en tête avec 3 251 suffrages contre 1 851 voix à Jugy)

Joseph Reinach ne se représentera pas en 1919. Il mourut à Paris en 1921. En dépit d'une activité politique et littéraire intense, tôt commencée et ardemment poursuivie à travers beaucoup d'épreuves et d'obstacles, il n'avait pas atteint la notoriété et les hautes fonctions que ses débuts prometteurs lui avaient peut-être fait espérer.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**REINACH** (THÉODORE), né le 3 juillet 1860 à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), mort le 28 octobre 1928 à Paris

*Député de la Savoie de 1906 à 1914.*

Théodore Reinach, né à Saint-Germain-en-Laye le 3 juillet 1860, était le frère de Joseph Reinach. Comme lui, il fit de brillantes études au lycée de Fontanes, au cours desquelles il remporta au concours général des lycées des succès sans précédents et se fit recevoir docteur en droit et ès lettres. Il fut membre du barreau de Paris en 1881-1886. Comme ses frères, il s'adonna à l'archéologie, avec une prédilection pour la numismatique, et fut chargé en 1890 d'une mission archéologique à Constantinople. De 1894 à 1896 il professa un cours de numismatique ancienne à la Faculté des lettres de Paris. Très grand travailleur, il fournit un grand nombre d'articles d'érudition à des revues savantes. La liste de ses ouvrages est longue; citons seulement *Histoire des Israélites depuis leur dispersion jusqu'à nos jours* (1885), *De l'état de siège et des institutions de solut public en France et dans la législation comparée* (1885), *Mithridate Eupator roi du Pont* (1890), etc.

Suivant les traces d'un autre numismate, Waddington, qui fut président du Conseil, il entre en politique lorsqu'en 1905 « des amis sûrs, des républicains éprouvés, des élus de la Savoie (m') ont invité à prendre en main le drapeau de l'union républicaine. Il s'agissait d'un poste d'honneur, de combat, de danger ». Théodore Reinach n'hésita pas : il fut candidat de la gauche radicale aux élections législatives du 6 mai 1906 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de l'arrondissement de Chambéry, où il était propriétaire à la Motte-Servolex.

Théodore Reinach fut élu au second tour avec 9 095 voix sur 21 147 inscrits, 17 828 votants et 17 672 suffrages exprimés, devançant Dardel (8 573 suffrages). Résultats du premier tour (Dardel 8 523, Reinach 8 150, Mathieu Laville 748).

Au cours de la 9<sup>e</sup> législature, Théodore Reinach fit partie de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission des écoles d'enseignement supérieur d'Alger. Les problèmes du droit

à la création littéraire et artistique retiennent son attention (son rapport sur la proposition de loi adoptée par le Sénat relative à la protection du droit des auteurs en matière de reproduction des œuvres d'art; son rapport sur le projet de loi portant approbation d'une convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques) Mais il consacre également de nombreuses interventions aux questions fiscales. Son activité politique ne le détourne pas de l'érudition : en 1909, il est élu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Au scrutin du 24 avril 1910, Théodore Reinach est élu dès le premier tour à Chambéry (21 794 inscrits, 17 085 votants, 16 699 suffrages exprimés) avec 8 480 voix contre 6 217 à Pot et 2 002 à Petitbal.

Dans cette nouvelle législature, son activité ne faiblit pas. Il joua sa partie dans le grand débat sur la réforme du mode de scrutin qui agita les Chambres en ces années : il était partisan d'une transaction entre la représentation proportionnelle et le scrutin majoritaire, sous la forme du « vote limité » qui tend à assurer une certaine représentation des minorités. Mais à titre principal son activité reste orientée vers la protection des richesses artistiques de la France : c'est ainsi qu'il demanda la déclaration de l'urgence du projet de loi tendant à la création d'une caisse des monuments historiques et préhistoriques. Ce fut sa dernière intervention (le 2 avril 1914). Aux législatives des 26 avril et 10 mai 1914, Théodore Reinach, au second tour, dut céder son siège à Paul Proust qui l'emporta (20 665 inscrits, 16 922 votants) par 8 635 voix contre 7 723 (résultats du premier tour Proust 6 315, Reinach 4 833, Dufayard 3 439, Petitbal 2 361).

Théodore Reinach ne devait pas se représenter en 1919. Il se consacra pendant les dernières années de sa vie à ses activités scientifiques, publiant notamment un ouvrage sur la musique grecque (1926) et dirigeant la *Gazette des Beaux-Arts*. Il mourut à Paris le 28 octobre 1928 à l'âge de 68 ans.

**REMOIVILLE** (PAUL, Eugène), né le 10 janvier 1824 à Pont-Sainte-Maxence (Oise), mort le 14 décembre 1895 à Paris (4<sup>e</sup>).

*Député de Seine-et-Oise de 1881 à 1889*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 112.)

En 1889, Eugène Rémoiville se représente sans succès dans la circonscription de Corbeil; en tête au premier tour avec 6 334 voix sur 18 355 votants contre 5 182 à Argellies, c'est celui-ci qui l'emporte au scrutin de ballottage avec 9 787 voix sur 17 482 votants, l'ancien député en obtenant 7 372.



Il ne se représenta pas en 1893 et mourut le 14 décembre 1896 à Paris, à l'âge de 72 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

**RÉMUSAT** (PAUL, LOUIS, ETIENNE, comte de), né le 17 novembre 1831 à Paris, mort le 22 janvier 1897 à Paris.

*Député de la Haute-Garonne  
de 1876 à 1879.*

*Sénateur de la Haute-Garonne  
de 1879 à 1897*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 115.)

A partir de 1889 l'activité de Paul de Rémusat au Sénat fut des plus réduites, une paralysie cérébrale lui ayant laissé une santé très précaire. Néanmoins, le 3 janvier 1897, au troisième tour, il était réélu sénateur de la Haute-Garonne. Mais les dernières atteintes de la maladie, quelques semaines plus tard, le frappaient inexorablement et il décédait le 22 janvier, âgé de 66 ans seulement.

Moins d'un mois après, le Sénat procédait à une « invalidation posthume » de Paul de Rémusat. Au cours de sa séance du 19 février, en effet, l'assemblée décidait que le quatrième sénateur du département de la Haute-Garonne avait été élu dès le deuxième tour : M. Constans, sénateur sortant. Le troisième tour était ainsi annulé.

Paul de Rémusat était depuis 1890 membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Il était le père de Pierre de Rémusat, député de la Haute-Garonne de 1892 à 1898.

**RÉMUSAT** (PIERRE, CHARLES, JOSEPH de), né le 19 janvier 1864 à Paris.

*Député de la Haute-Garonne  
de 1892 à 1898*

Descendant de l'illustre famille de Rémusat qui avait donné à la France plusieurs hommes politiques et écrivains, Pierre de Rémusat fut désigné comme candidat par le Congrès des communes de la circonscription de Muret, pour remplacer le député Germain, décédé le 8 février 1892. Il n'eut aucun concurrent pour cette élection et fut élu avec 19.016 voix sur 20.627 votants. Un an plus tard il fut brillamment réélu au premier tour avec 14.427 voix sur 20.452 votants contre 4.551 à M. Aubry. Mais il fut battu en 1898 avec 9.782 voix sur 22.550 votants contre 12.246 à M. Leygue, socialiste.

Se proclamant « républicain » Pierre de Rémusat se prononçait pour le maintien du Concordat, la protection de

l'agriculture, le Crédit agricole, la création de Caisses de retraites pour les travailleurs.

Malgré ses brillants débuts, son activité à la Chambre des députés fut des plus réduites. Il ne prit pas la parole et ne déposa aucun texte de loi.

Après son échec en 1898, il se retira de la vie politique.

**RENAITOUR** (PIERRE, ANDRÉ TOURNAIRE dit Jean-Michel), né le 31 mars 1896 à Paris.

*Député de l'Yonne de 1928 à 1942.*

Pierre, André Tournaire fait d'excellentes études au lycée Henri-IV à Paris mais, dès qu'il le peut, c'est-à-dire le 13 novembre 1915, il s'engage pour la durée de la guerre, ce qui lui permet de choisir son arme, l'Aviation. Breveté pilote, il participe à de nombreuses missions de bombardement, ce qui lui vaut le 27 avril 1918 d'être cité à l'ordre de l'escadre.

Démobilisé le 20 juillet 1919, il reprend ses études interrompues par la guerre et sous le pseudonyme de Jean-Michel Rénaitour, il entreprend une carrière de journaliste et d'homme de lettres et parvient très jeune à une certaine notoriété en obtenant, en 1923, le prix de la bourse nationale de voyage attribué par le ministère de l'Instruction publique.

Attiré par la politique, il s'inscrit au parti socialiste et, en 1924, il se présente aux élections législatives dans le département de l'Yonne, sur la liste d'union républicaine et socialiste. Cette première tentative aboutit à un échec, la liste d'union républicaine démocratique et sociale et la liste du Cartel des gauches s'attribuant les quatre sièges à pourvoir.

Il assoit alors sa position locale en se faisant élire en 1926, dans le canton de Seignelay, conseiller général de l'Yonne ; il deviendra, en 1929, conseiller municipal d'Auxerre et sera maire de cette ville de 1929 à 1941.

S'étant à nouveau présenté aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Auxerre, il est élu au second tour de scrutin, avec 8.972 voix sur 21.086 inscrits et 17.715 votants contre 8.542 à son principal adversaire, M. Dufour.

Il se déclare partisan de la réforme des méthodes de travail parlementaire, et notamment de la suppression du vote par procuration, de l'abrogation des « lois scélérates », de l'établissement d'un système d'impôts progressifs, de la réduction des impôts de consommation et des impôts indirects.

Sur des programmes analogues, il sera réélu deux fois, dès le premier tour de scrutin, en 1932 d'abord avec 10.467 voix sur 17.451 votants, contre 4.826 à M. Demousseaux, en 1936 ensuite, avec 9.134

voix sur 17 306 votants contre 4.203 à M. Roussel.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe des indépendants de gauche et appartient notamment aux commissions de l'enseignement et des beaux-arts, de l'aéronautique, de la marine militaire. Il sera élu en 1937 président de cette dernière commission.

Il fait preuve d'une activité soutenue. Il dépose de nombreuses propositions de loi ou de résolution, les principales tendant à rétablir le régime de liberté en faveur des bouilleurs de cru (1930), à protéger la production cinématographique française (1932), à décider que les députés seraient membres de droit du conseil général de leur département (1932), à rétablir le ministère de l'Air (1932), à doter d'une motocyclette chaque brigade de gendarmerie (1934).

Il est le rapporteur du projet de loi fixant le statut organique de l'armée de l'Air (1935).

Il prend part à la discussion du budget des exercices 1929, 1930, 1932, 1933 et 1938, ses interventions concernant les beaux-arts, et notamment le problème de la censure, l'armée de l'Air, l'aviation civile, la marine militaire, l'agriculture, l'éducation physique et le sport.

Il se fait également entendre dans la discussion de divers textes concernant le remboursement des dettes de la France envers les Etats-Unis d'Amérique (1929), le commerce des blés (1930), l'aéropostale (1932), le régime des bouilleurs de cru (1935) et de diverses interpellations concernant la défense nationale.

Il pose en 1929 une question au ministre des Affaires étrangères sur le projet de construction d'un tunnel sous la Manche et interpelle à deux reprises le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre en faveur de l'aéronautique.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il ne prend pas part au vote sur le projet de loi constitutionnel accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il est titulaire de la Croix de guerre 1914-1918 et de la Médaille d'or de l'Education physique.

**RENARD (ANDRÉ, MARIE, JACQUES)**, né le 14 juin 1861 à Nevers (Nièvre).

*Député de la Nièvre de 1906 à 1924.*

*Ministre du Travail  
et de la Prévoyance sociale  
du 12 septembre au 13 novembre 1917.*

Après d'excellentes études secondaires, André Renard s'oriente vers la carrière de pharmacien. Titulaire du diplôme de 1<sup>re</sup> classe, il s'installe à Clamecy (Nièvre) où il ne tarde pas à acquérir notoriété et influence par son action au sein de divers groupements économiques et professionnels d'intérêt local.

Il fonde notamment le syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Clamecy et la caisse de Crédit agricole relevant de ce syndicat. Il accède à la présidence de la mutualité scolaire du canton. Il devient juge, puis président, du tribunal de commerce de Clamecy et membre de la Chambre de commerce de Nevers (1898).

Il mène parallèlement une carrière politique, étant successivement élu maire-adjoint, puis maire de Clamecy, conseiller (1892), puis président du conseil de l'arrondissement.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives le 27 avril 1902. Candidat républicain, il subit un échec face au député sortant, conservateur révisionniste, Jules Jaluzot, obtenant 3.759 voix sur 16 882 votants, contre 9 263 à son adversaire.

Il est élu député lors des élections des 6 et 20 mai 1906, au premier tour de scrutin, avec 8.749 voix sur 16 334 votants contre 7.516 à M. Jourdan.

Il sera réélu en 1910, au second tour de scrutin, avec 7.840 voix sur 14 474 votants contre 7.429 à M. Charrier; en 1914, au second tour, avec 7.463 voix sur 14.288 votants contre 6.565 à M. Jules Jaluzot; en 1919, sur la liste d'union républicaine, avec 31.920 voix sur 65 531 votants.

Au cours de la 9<sup>e</sup> législature (1906-1910), il est membre de diverses commissions, notamment celles du commerce et de l'industrie, de l'hygiène publique, des octrois, de la législation fiscale. Il prend part à la discussion des budgets des exercices 1907, 1908 et 1910, consacrant ses interventions à l'agriculture et à l'industrie pharmaceutique. On l'entend également lors de l'examen de projets et propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu et la modification du tarif général des douanes.

Pendant son second mandat, il présente plusieurs rapports sur le projet de loi sur les pensions. Il est également le rapporteur du projet de loi portant suppression des centimes départementaux et communaux et établissant de nouvelles impositions sur le revenu.

Sous la législature suivante (1914-1916), il appartient aux commissions des crédits de la réorganisation économique, du travail. Il fait partie de la commission d'enquête sur la métallurgie et de la commission chargée d'examiner les divers traités de paix. Il est élu président de la commission de la législation fiscale (1914). Il est notamment l'auteur d'un avis sur les articles du budget de 1914 relatifs à l'impôt sur le revenu (1914) et de rapports sur les projets de loi portant ouverture de crédits additionnels pour le service des poudres (1915 et 1916) et concernant la frappe de monnaies de billon bronze de nickel (1917).

Par décret du 12 septembre 1917, il est nommé ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, dans le cabinet Paul Painlevé, au sein duquel il exerce la

présidence du comité interministériel pour aider à la reconstitution des régions envahies ou atteintes par les faits de guerre.

Redevenu député deux mois plus tard, il présente plusieurs rapports, dont un sur le projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Versailles le 28 juin 1919. Il intervient en outre dans la discussion d'interpellations relatives au ravitaillement, à la démobilisation et aux sursis, à la vie chère, à la situation financière de la France.

Au cours de la 12<sup>e</sup> législature (1919-1924), il est membre de la commission des finances dans laquelle il est chargé du rapport sur les crédits du ministère des Finances pour les exercices 1920, 1921, 1922 et 1923. Il est également le rapporteur des projets de loi portant approbation de la convention monétaire de 1920 entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse (1920) relatif au renforcement des administrations chargées de l'assiette et du recouvrement des impôts (1920), concernant l'établissement de l'impôt général sur le revenu (1922), portant organisation de l'administration centrale du ministère des Finances.

Il ne se représente pas lors des élections générales de 1924, mais il fera une tentative malheureuse en 1926, à l'occasion de l'élection partielle des 5 et 19 décembre destinée à pourvoir au remplacement de M. Régnier, décédé Patronné par le parti radical, il arrive en quatrième position à l'issue du premier tour de scrutin et se retire avant le second. Il ne sera plus jamais candidat.

Il était officier de l'Instruction publique.

**RENARD** (JEAN-FRANÇOIS dit *Léon*), né le 12 janvier 1836 à Blessac (Creuse), mort le 22 décembre 1922 à Vallière (Creuse).

*Sénateur de la Creuse de 1900 à 1903*

Propriétaire négociant en vins, Léon Renard est élu conseiller municipal de Vallière (Creuse) en 1868. Il combat l'Empire et fait voter contre le plébiscite de 1870. En 1876 il est nommé maire de Vallière et se retire du commerce en 1878 pour mieux se consacrer aux affaires publiques.

Lors d'une élection partielle il se présente aux élections sénatoriales et est élu au second tour le 29 juillet 1900.

Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et se déclare partisan d'une politique de défense républicaine et de réformes. Il est libre-échangiste.

Le 4 janvier 1903 il n'est pas réélu au Sénat.

Il meurt le 22 décembre 1922 à Vallière. à l'âge de 86 ans.

**RENARD** (LÉON, LOUIS), né le 16 mars 1836 à Valenciennes (Nord), mort le 5 janvier 1916 à Valenciennes.

*Député du Nord de 1876 à 1878  
et de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 115.)

Lors des élections des 22 septembre et 6 octobre 1889 il fut réélu dès le premier tour de scrutin dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Valenciennes, recueillant 5.803 suffrages sur 12.980 inscrits et 10.643 votants; M. Foucart, son principal adversaire, en obtenait 4.656.

Au cours de la législature suivante, il fut l'auteur et le rapporteur d'une proposition de loi tendant à organiser la représentation commerciale et industrielle. Il se fit également entendre dans la discussion du projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Dans la même circonscription, il subit deux échecs successifs à l'occasion des élections générales de 1893 et de 1898 face au candidat républicain M. Weil-Mallez qui le devança avec 6.334 voix contre 4.931 dans le premier cas et 6.286 contre 5.539 dans le second. Il ne devait plus être candidat.

Il mourut à Valenciennes le 5 janvier 1916, à l'âge de 80 ans.

**RENAUDAT** (ALPHONSE), né à Saligny (Yonne) le 13 février 1850, mort le 22 janvier 1933 à Soligny-les-Etangs (Aube)

*Sénateur de l'Aube de 1887 à 1930*

Propriétaire agriculteur, Alphonse Renaudat succéda, en 1894, à Casimir Périer, qui venait d'être élu Président de la République, en qualité de conseiller général du canton de Nogent-sur-Seine; il devait conserver ce mandat jusqu'en 1924.

Il fut élu sénateur le 30 mai 1897, en remplacement de M. Le Royer, sénateur inamovible, décédé, dont le siège avait été attribué par le sort au département de l'Aube, obtenant au deuxième tour de scrutin 436 voix sur 686 votants.

Il fut réélu le 4 janvier 1903, avec 373 voix sur 658 votants, le 7 janvier 1912, avec 333 voix sur 659 votants et le 9 janvier 1921.

Inscrit aux groupes de la gauche républicaine et de l'alliance républicaine progressiste, il appartient aux commissions des douanes, des pétitions et des chemins de fer.

Son activité a laissé peu de traces dans les annales du Sénat; il prit trois fois la parole en trente-trois ans de mandat, à l'occasion de la discussion

de questions agricoles : garantie d'origine pour les vins de champagne, état du cheptel bovin, exportations d'avoine.

Victor Lesache lui succéda le 14 janvier 1930

Il mourut le 22 janvier à Soligny-les-Etangs, dans sa 83<sup>e</sup> année.

Prix d'honneur des concours régionaux de Troyes en 1892, Alphonse Renaudat était officier du Mérite agricole.

**RENAUDEL (PIERRE, NARCISSE)**, né le 19 décembre 1871 à Morgny-la-Pommeraye (Seine-Inférieure), mort le 1<sup>er</sup> avril 1935 à Soller (Baléares, Espagne).

*Député du Var de 1914 à 1919  
et de 1924 à 1935.*

Pierre Renaudel est né le 19 décembre 1871 à Morgny-la-Pommeraye, en Seine-Inférieure, où son père et sa mère étaient instituteurs.

C'est à Rouen où il fait ses études secondaires qu'il commence à s'intéresser à la politique. Il y fréquente les amis de son père qui, d'abord catholique pratiquant, est devenu libre penseur et radical ; parmi eux, il se lie particulièrement avec un blanquiste, Edmond Bazire, dont l'influence sur lui sera déterminante.

Son baccalauréat obtenu, il entre à l'école vétérinaire d'Alfort. C'est l'époque de l'affaire Dreyfus. Violentement dreyfusard, il lit avec passion les articles qui paraissent dans la *Petite République* sous la signature de Jaurès et voue dès lors à celui-ci une admiration qui ne se démentira jamais.

En décembre 1899, Edmond Bazire le fait assister au congrès du parti socialiste, salle Japy, dont les débats sont consacrés aux thèmes de l'unification du parti et de son éventuelle participation au gouvernement. Peu après, il adhère à la 9<sup>e</sup> section de la fédération de la Seine où son intelligence, sa puissance de travail et ses qualités d'orateur le mettent rapidement en valeur.

Après le congrès de Lyon, en 1901, qui marque l'échec des tentatives d'unification, il se range dans le parti socialiste français, derrière Jaurès. Parmi tous ses disciples, celui-ci le distingue et lui accorde sa confiance et son amitié.

Renaudel fait bientôt figure de leader de l'aile gauche de son parti, de tendance révolutionnaire, unitaire et antiministérielle. Nommé délégué à la propagande, il parcourt la France, diffusant les idées socialistes par la parole et par la plume ; par son activité inlassable, il est l'un des principaux artisans de « l'unité » qui se réalise en 1905 avec la naissance de la S.F.I.O.

En 1906, il entre au journal *l'Humanité* où il exerce les fonctions de rédacteur, puis d'administrateur délégué à la rédaction

sous la direction de Jaurès. Il collabore simultanément à *La France* de Bordeaux, au *Populaire* de Nantes, à *la Montagne* de Clermont-Ferrand, au *Petit Provençal*, au *Populaire* (socialiste) de Paris ; il sera le conseil politique du *Quotidien* et le directeur-rédacteur en chef de l'hebdomadaire de documentation *La vie sociale*.

Avant d'être élu député du Var, en 1914, il subit à Toulon deux échecs successifs, l'un face à M. Petin, avec 5.828 voix contre 8.239, à l'occasion d'une élection partielle organisée en mars 1909, l'autre face à M. Coreil, avec 6.916 voix contre 7.547, lors des élections générales de 1910.

Il obtient son premier mandat législatif le 10 mai 1914. Candidat dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Toulon, il l'emporte au second tour de scrutin sur M. Aiguier, avec 8.141 voix sur 21.640 inscrits et 16.921 votants, contre 7.930 à son adversaire.

Inscrit au groupe du parti socialiste, il appartient d'abord aux commissions d'assurance et de prévoyance sociales et de la marine marchande (1914), puis à la commission de l'armée (1916).

L'intérêt qu'il porte aux questions sociales et économiques apparaît dans ses propositions de résolution sur la révision des lois constitutionnelles (1916) ou sur la crise du papier (1917), dans sa proposition de loi sur l'application généralisée de la journée de 8 heures et de la semaine anglaise (1919), dans ses rapports sur divers textes concernant les allocations aux familles des mobilisés (1917) et dans ses interventions sur la politique générale du gouvernement, l'ajournement des élections, la censure appliquée aux journaux républicains de province, la Banque de France, la politique du gouvernement à l'égard de la classe ouvrière, la grève dans les chantiers de construction navale.

Mais les événements le conduisent à placer au premier plan de ses préoccupations les questions militaires. On l'entend dans les discussions concernant la politique de défense nationale du gouvernement, la répartition et l'utilisation des hommes mobilisés, la réorganisation du haut commandement, la conduite et les moyens des opérations militaires, la conduite diplomatique de la guerre. Ses considérations sur les armements et les forces sous-marines sont souvent décisives.

C'est pourtant au sein de son parti où en qualité de directeur de *l'Humanité* (1915-1918) qu'il apporte à la défense du pays le concours le plus efficace. La mort de Jaurès, assassiné à ses côtés à la veille de l'ouverture des hostilités, a fait de lui l'un des chefs de la S.F.I.O. Il est de ceux qui déterminent les socialistes à faire passer le devoir patriotique avant les exigences internationalistes et à se rallier à la politique dite « d'Union sacrée ». Il contribue largement à apporter à la défense nationale l'adhésion et le plein appui des forces ouvrières.

A partir de 1915, il se heurte toutefois aux minoritaires pacifistes qui prônaient la démission des ministres socialistes et le refus des crédits militaires. Cette tendance fini par l'emporter au congrès du parti socialiste d'octobre 1918 : la motion Longuet, contre la participation au gouvernement et pour la réunion d'un congrès socialiste international, est adoptée par 1.528 mandats alors que la motion Renaudel n'en recueille que 1.212. Marcel Cachin prend en main la direction de *l'Humanité*.

Lors des élections générales de 1919, Renaudel connaît un nouvel échec, la liste du bloc républicain obtenant les cinq sièges du département du Var.

En 1920, au congrès de Tours, il est, avec Léon Blum, l'un des leaders du groupe minoritaire des « Résistants » qui refusent l'adhésion à la III<sup>e</sup> internationale et qui, l'unité socialiste étant à nouveau rompue, conservent à leur fraction le nom de Parti socialiste français. Dans celui-ci, il animera jusqu'en 1933 la tendance favorable à la participation à des gouvernements de gauche à direction radicale.

Il retrouve en 1924 son siège de député du Var, la liste de « coalition rouge » dont il est le leader étant élue en totalité. Il est successivement réélu lors des élections générales de 1928, au second tour de scrutin, avec 5.925 voix sur 16.657 votants contre 5.581 à M. Gozzi et lors de celles de 1932, dès le premier tour, avec 7.192 voix sur 13.507 votants, contre 5.225 à M. Boyer.

Il appartient, au cours de ces trois législatures, aux commissions de l'armée (1924, 1928), des finances (1924, 1928, 1932), de l'aéronautique (1932), du règlement 1932) et du suffrage universel (1924, 1928, 1932). Il est élu en 1924 vice-président, puis en 1926 président de cette dernière commission.

Il poursuit une activité très dense et très diverse dont on ne retiendra que les émoignages les plus durables : son importante proposition de loi sur la réorganisation des forces défensives de la Nation (1924) et ses contre-projets sur l'organisation générale et sur le recrutement de l'armée (1927 et 1928), sa proposition de loi sur l'abolition de la peine de mort en France (1927), sa proposition de résolution sur le suffrage des femmes (1927), ses rapports sur la réforme électorale (1925) et sur le budget du ministère de l'Air pour les exercices 1929 à 1935, ses interpellations sur les événements militaires du Maroc (1925 et 1929) et sur la politique générale du gouvernement (1932), ses interventions sur l'amnistie (1924), sur la politique financière (1926 et 1928) et extérieure (1930) du gouvernement, sur l'attitude de la France en matière de limitation des armements (1929), sur l'établissement du salaire national (1930), sur les retraites ouvrières et paysannes (1932), sur le pacte de non-agression franco-soviétique (1933), sur l'établissement d'un programme d'outillage national (1933).

En 1933, la condamnation au sein de la S.F.I.O. de la tendance à laquelle il appartient et qui se situe à la droite du parti autour de *La Vie socialiste* qu'il dirige depuis 1921, amène Renaudel à constituer, avec quarante-cinq autres députés socialistes et après fusion avec les républicains socialistes, un groupe indépendant qui prend le nom de groupe du « Parti socialiste de France ». On y trouve, à côté de réformistes comme Renaudel lui-même, qui cherchent une association permanente avec le parti radical, des néo-socialistes comme Deat et Marquet qui commencent à se laisser entraîner dans la voie du fascisme.

Ce groupe n'aura qu'une existence éphémère. D'autant que Renaudel, qui en est le président, atteint d'une grave maladie, part en 1934 se soigner aux îles Baléares. Il y meurt quelques mois plus tard, le 1<sup>er</sup> avril 1935, à l'âge de 64 ans.

**RENAUDOT (ALCIME)**, né le 27 avril 1868 à Brussey (Haute-Saône).

*Sénateur de la Haute-Saône  
de 1927 à 1935*

Né dans la Haute-Saône, Alcime Renaudot fit des études de droit puis s'installa notaire à Besançon. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale qu'il prit de véritables responsabilités politiques locales : il devint en effet maire de son village natal en 1919 et, la même année, conseiller général du canton de Mornay. Huit ans plus tard, il se présenta avec succès aux élections sénatoriales. Il obtint le 9 janvier 1927, au deuxième tour, 411 voix sur 845 votants. Alcime Renaudot devint ainsi le proche collègue du président du Sénat Jules Jeanneney, lui-même sénateur de la Haute-Saône depuis de nombreuses années. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, puis de l'union républicaine, il collabora aux travaux de la commission des travaux publics, au nom de laquelle il rapporta un texte relatif à l'établissement d'un chemin de fer secondaire de Goutières à Eygurande. Il prit la parole en de nombreuses occasions, lors de la discussion de projets ou de propositions qui lui permettaient de donner un avis sur des questions que sa profession de notaire lui rendait familières. Il intervint ainsi sur des textes relatifs à l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs et aux interdits, aux tribunaux de première instance, au repos du dimanche des clercs, des officiers publics et ministériels, à la protection de l'épargne et aux sociétés par actions, au règlement des prix des fonds de commerce et à la révision des baux commerciaux.

Au terme de son mandat, il se représenta aux élections sénatoriales d'octobre 1935 mais fut alors battu, ainsi que son collègue Jules Hayaux par Maroselli et Levy. Il n'obtint au deuxième tour que

386 voix sur 850 votants. Jules Jeanne-ny fut le seul sénateur de la Haute-Saône qui conserva son siège.

La Seconde Guerre mondiale devait interrompre son activité politique. Il quitta le Conseil général de son département en 1940, conservant encore la mairie de Brussey.

**RENAULT** (LÉON, CHARLES), né le 24 septembre 1839 à Maisons-Alfort (Seine), mort le 25 mai 1933 à Paris (17<sup>e</sup>).

*Député de Seine-et-Oise de 1876 à 1881*

*Député des Alpes-Maritimes de 1882 à 1885.*

*Sénateur des Alpes-Maritimes de 1885 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 117.)

Léon Renault qui siège au Sénat depuis le 6 janvier 1885, continue à participer aux travaux législatifs de la Haute Assemblée, comme il l'avait fait à la Chambre.

Le 12 avril 1889, il refuse de siéger dans la Haute Cour pour juger le général Boulanger.

Ses interventions à la tribune sont nombreuses et concernent les sujets les plus divers : législation des faillites, attributions judiciaires des Chambres, responsabilité en matière d'accidents dont sont victimes les ouvriers dans leur travail, recrutement de l'armée, réglementation du fonctionnement des courses de chevaux, etc....

Il est l'auteur de huit rapports déposés en juin 1892 sur plusieurs projets de loi déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer en exécution de la loi sur la restauration et la conservation des terrains en montagne.

A la fin de l'année 1892, il est impliqué dans l'affaire de la Compagnie du Panama et il est avec quatre de ses collègues l'objet d'une demande en autorisation de poursuites. Au cours de ce débat qui eut lieu le 23 décembre 1892, Léon Renault tenta de se justifier en précisant que le baron de Reinach lui avait bien remis deux chèques, mais pour des causes étrangères à l'affaire du Panama. Ce fut la dernière intervention à la tribune de ce parlementaire.

Au mois de février suivant, la Chambre des mises en accusation rendit un arrêt de non-lieu en sa faveur « admettant que le chèque touché était la rémunération de services rendus par l'avocat ».

Au renouvellement sénatorial de 1894, Léon Renault ne se représenta pas.

Cet ancien préfet de police a occupé comme avocat une place très en vue au barreau parisien. On connaît de lui un important discours d'ouverture de la conférence des avocats, publié sous le

titre *De l'influence de la philosophie du xviii<sup>e</sup> siècle sur les réformes de la procédure criminelle* (1862). Il mourut, après une carrière bien remplie, le 25 mai 1933 dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Il était officier de la Légion d'honneur et décoré des Ordres de François-Joseph d'Autriche et de Stanislas de Russie.

**RENAULT-MORLIÈRE** (AMÉDÉE. JOSEPH. ROMAIRE), né le 11 octobre 1839 à Ernée (Mayenne), mort le 28 août 1907 à Ernée

*Député de la Mayenne de 1876 à 1885 et de 1893 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 118.)

Amédée Renault-Morlière subit un nouvel échec aux élections législatives de 1889, devant Bigot, ancien président de la Cour d'Angers. Sur 17 379 inscrits et 14 223 votants, il n'obtint que 6 744 suffrages, contre 7 348 à Bigot.

Il devait retrouver son siège en 1893 dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de la Mayenne en l'emportant sur le monarchiste de Robien (17 366 inscrits, 14 658 votants ; Renault-Morlière obtint 8 175 suffrages et Robien 6 356). Pendant cette période il se confirme à la Chambre, où son activité n'est pas intense, comme le républicain de gouvernement et le protectionniste que sa profession de foi laissait apparaître.

Renault-Morlière fut réélu le 8 mai 1898 au premier tour des élections législatives, par 10 994 voix, sur 12 784 votants, sans concurrent. Il fit partie, au cours de cette nouvelle législature, de la commission des douanes et de la commission du droit d'association. On peut signaler son rapport sur le projet de loi portant modification de l'article 445 du Code d'instruction criminelle et sa participation à la discussion du projet et des propositions relatifs au droit d'association.

En 1902, sa réélection fut sans problème : sur 16 923 inscrits et 12 883 votants, il obtint dès le premier tour le 27 avril, 11 841 voix, contre 25 à Déglée. Au cours de cette législature, il déposa de nombreuses propositions de loi d'intérêt local. Les lois sur les congrégations retinrent son attention. Il participe à la discussion du projet de loi concernant les demandes en autorisations formées par les congrégations enseignantes. Le 26 juin 1903, dans un discours vif de ton, il s'écrie « Il y a trois mois vous avez inauguré contre 54 congrégations d'hommes le système de l'exécution en masse. Nous laissons au gouvernement et à la majorité qui le soutient l'entière responsabilité d'une politique que nous considérons comme funeste ».

Renault-Morlière ne se représentera pas en 1906. Il mourut l'année suivante, le 28 août 1907 à Ernée, à l'âge de 68 ans

**RENDU** (AMBROISE), né le 29 décembre 1874 à Paris.

*Député de la Haute-Garonne  
de 1919 à 1924.*

Fils d'Ambroise Rendu (1847-1934), avocat, qui siégea 37 ans au conseil municipal de Paris dont il fut le doyen, petit-fils d'Ambroise Rendu (1820-1864), jurisconsulte célèbre, et arrière-petit-fils d'Ambroise Rendu (1778-1860), organisateur de l'Université impériale sous Fontanes, Ambroise Rendu fait ses études secondaires chez les Eudistes de l'École Saint-Jean de Versailles; il obtient sa licence en droit et, obliquant vers l'agriculture, sort ingénieur agricole de l'École nationale d'agriculture de Rennes. Il devient en 1900 exploitant agricole au domaine des Vitarelles et de la Bégurie à Plaisance-de-Touch dans la Haute-Garonne et crée de nombreux syndicats agricoles dans le département.

Lors de la guerre de 1914-1918, il est mobilisé au 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie, puis est affecté sur sa demande au 239<sup>e</sup> régiment d'infanterie et y devient officier; il est décoré de la croix de guerre sur le front et de la médaille de Verdun. Porte-drapeau de son régiment, il participe avec le 239<sup>e</sup> au défilé de la victoire sous l'Arc de Triomphe.

C'est aux élections générales de novembre 1919 qu'il se présente pour la première fois dans la Haute-Garonne sur la liste d'union républicaine et nationale menée par Henri Auriol, ancien député, et fait partie, avec 29.205 suffrages sur 96.958 votants, des élus à la plus forte moyenne.

C'est sur un programme très « bleu horizon » qu'il se fait élire: anticommunisme, antisocialisme, antiradicalisme, « paix intérieure et ordre public, décentralisation et libertés syndicales, protection de la famille, développement et production », fidélité à Clemenceau, etc...

Ambroise Rendu, qui siège à la Chambre au groupe des indépendants, prend l'exercice de son mandat très à cœur: une quinzaine de propositions de loi et de rapports ou d'avis et près d'une cinquantaine d'interventions à la tribune presque exclusivement consacrées à l'agriculture sont le témoignage de son activité.

Il appartient à la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, à celle des douanes mais surtout à celle de l'agriculture.

S'il ne peut faire aboutir aucune des propositions de loi qu'il dépose (autorisation d'une souscription pour restaurer la cathédrale de Reims, harmonisation de la production du blé avec les nécessités de l'alimentation en pain, surveillance de la viande et du lait et assurances contre la tuberculose bovine, etc...), il compte parmi les rapporteurs du projet de loi sur l'amodiation des mines de potasse d'Alsace, qui n'aboutira que dix-sept ans plus tard et plusieurs fois modifié, sous la forme de la loi du

23 janvier 1937; auteur du rapport sur la loi du 4 décembre 1923 créant un livret agricole de prévoyance, il présente les avis de la commission de l'agriculture à propos des lois du 30 mars 1923 fixant pour l'année en cours le bénéfice de base pour l'impôt sur les bénéfices agricoles et du 11 avril 1924 sur la fabrication de l'ammoniaque; c'est lui enfin qui rapporte pour avis au nom de la même commission la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales.

De ses très nombreuses interventions on peut retenir sa prédilection presque exclusive pour les sujets agricoles; il ne manquait jamais de prendre la parole au cours de la discussion des budgets du ministère de l'agriculture, suivant de très près tous les problèmes relatifs à ces questions que sa formation lui permettait de discuter avec compétence et pertinence. Il s'intéresse ainsi à la politique du blé, aux bénéfices agricoles, aux chambres d'agriculture, à la motoculture qu'il s'applique à encourager, aux engrais, à l'alimentation, etc..., mais aussi à d'autres sujets comme les pensions civiles et militaires, les syndicats professionnels et aurait voulu que l'on conférât la dignité de maréchal de France au général de Castelnau.

Aux élections de 1924, Rendu se représente sur la liste de concentration républicaine et nationale menée par Henri Auriol, qui en sera d'ailleurs le seul élu: il rassemble 32.959 voix sur 111.068 votants, soit 1.105 voix de moins que Henri Auriol.

Cet échec le détourne de la vie politique. Il s'occupe désormais de son domaine et de la très importante École supérieure d'agriculture Purpan à Toulouse, dont il avait été en 1920 l'un des fondateurs. Syndicaliste agricole très actif, il devient secrétaire général de l'Union des syndicats d'agriculture et vice-président de la Société des agriculteurs de France.

Depuis 1928, Ambroise Rendu était mainteneur de la célèbre Académie des Jeux floraux de Toulouse.

**RENDU** (ARMAND, MARIE), né le 24 février 1844 à Paris, mort le 10 février 1905 à Paris.

*Député de l'Oise de 1898 à 1902.*

Armand Rendu, ses études secondaires terminées, entra à l'École des Chartes d'où il sortit avec la promotion de 1868, après avoir obtenu sa licence de droit. Il entreprit une carrière d'archiviste départemental, dirigeant les archives de l'Oise puis de la Somme.

Les amitiés qu'il avait su se créer dans l'Oise lui permirent d'accéder au Conseil général. Aussi, aux élections de 1898, Hainsselin ne se représentant pas, posa-t-il sa candidature dans la circonscription de Clermont: il est en seconde position au premier tour avec 8.127 voix sur 20.280 votants, derrière Duquesnel 8.908 voix et devant Adéodat

Compère-Morel 2.634 voix, qui va faire une grande carrière dans le parti socialiste, et se présente lui aussi pour la première fois. Au second tour, Rendu bénéficiant des voix de Compère-Morel est élu avec 11.255 suffrages sur 20 169 votants contre 8.670 à Duquesnel, qui a perdu près de 250 voix.

Siégeant à la Chambre dans les rangs des radicaux-socialistes, Rendu avait offert à ses électeurs un programme cependant teinté de progressisme, revendiquant « dans l'ordre politique, économique et social, les réformes immédiatement réalisables » au nombre desquelles il place l'impôt sur le revenu, « non pas », précise-t-il, « sur le revenu du travail, mais sur le revenu du capital » ; ce qui exempte, dans sa pensée, les profits des commerçants, des cultivateurs, des artisans et des professionnels de carrière libérale pour atteindre « les rentes de la richesse acquise ». Il demande aussi, dans un raccourci à l'humour involontaire, « des lois contre l'agiotage et l'accaparement des Juifs et contre les ravages des corbeaux, lapins, sangliers et cerfs ». Il serait injuste de ne pas noter qu'il insiste sur la constitution d'une caisse de retraite pour les vieux travailleurs, dont il préconise l'alimentation par « les profits du pari mutuel » entre autres ; s'il est partisan, sans employer le mot, de certaines nationalisations, il affirme sa position contre « les théories excessives du collectivisme » et pour la propriété individuelle.

Membre de quelques commissions spéciales, Rendu fut un député d'une rare discrétion (un seul rapport d'élection sans problème d'ailleurs, qui n'eut d'égalé que son peu d'assiduité).

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'aux élections de 1902, bien qu'en tête au premier tour avec 7.406 voix sur 20.402 votants, il ait été battu, avec 9.901 suffrages au second tour par Duquesnel, 10.661 voix sur 20.772 votants, les 2.487 voix que lui avait apportées Compère-Morel n'ayant pas suffi à le placer en tête.

Sa carrière politique s'arrêta là et il mourut à peine trois ans plus tard à Paris, le 10 février 1905 ; il était âgé de 61 ans.

**RENDU (EUGÈNE, MARIE, VICTOR)**, né le 10 janvier 1824 à Paris, mort le [REDACTED]

Député de Seine-et-Oise de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 118.)

Malgré son échec aux élections de 1885, Rendu se représenta en 1889 dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Pontoise. Ce fut encore un échec ; en seconde position au premier tour avec 4.841 voix sur 13.891 votants, il fut battu de justesse

avec 6.923 voix sur 14.057 votants contre 6.959 au député sortant Hubbard, élu. Ce fut sa dernière tentative.

Il mourut le 27 février 1902 à Paris à l'âge de 78 ans.

**RENÉ-LEFEBVRE (Noir)**. — Voy. LEFEBVRE (RENÉ).

**RENOU (Louis, Victor)**, né le 30 décembre 1845 à Paris, mort le 18 août 1904 à Paris (17<sup>e</sup>).

Député de la Seine de 1896 à 1902

Né aux Batignolles, tailleur de pierre, il combattit l'Empire, adhéra aux groupes formés par Blanqui et fut condamné à la déportation pour sa participation à la Commune. Il fonda avec Allemane, en 1891, le parti ouvrier socialiste révolutionnaire. En 1893, il devint conseiller général de la Seine.

Il se présenta aux élections législatives en février 1896 en remplacement de M. Avez, député décédé, de tendance socialiste ; il fut élu au second tour le 23 février 1896 avec 5.127 voix contre 4.339 à M. Trébois, conseiller général de la Seine. Il s'était présenté comme candidat du « parti socialiste » dont, disait-il, dans sa profession de foi, « le programme seul comporte les réformes urgentes qui peuvent faire que les principes de liberté, de fraternité et d'égalité deviennent enfin des réalités ».

A la Chambre, son activité fut essentiellement tournée vers les problèmes sociaux : il demande l'amnistie pour les anarchistes, pour les ouvriers condamnés pour faits de grèves. Il demande à interpellier le gouvernement sur les moyens qu'il compte prendre pour assurer le respect des lois ouvrières.

Il est réélu le 22 mai 1898 au second tour par 6.277 voix contre 4.458 à M. Verbecknoes.

Il demande à interpellier sur les entraves apportées au droit de réunion, sur les violences de la police contre les républicains, sur des grèves.

C'est aussi un pacifiste et un antimilitariste convaincu : il dépose deux fois la même proposition de loi ayant pour objet d'abroger les périodes des réservistes et en proclamer la nécessité dans une intervention au cours de la discussion du budget de 1902 en se retranchant derrière l'argument du coût élevé pour le pays de ces périodes.

Mais, candidat aux élections de 1902, il change de circonscription en passant de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> de Saint-Denis et il est battu avec 7.725 voix contre 8.559 voix à M. Firmin Faure.

Il meurt deux ans plus tard en son domicile parisien, le 18 août 1904, à l'âge de 58 ans.



**RENOULT** (RENÉ, dit **RENÉ-RENOULT**), né le 29 août 1867 à Paris.

*Député de la Haute-Saône de 1902 à 1919.*

*Sénateur du Var de 1920 à 1944.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Finances du 24 juillet 1909 au 3 novembre 1910.*

*Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du 27 juin 1911 au 14 janvier 1912.*

*Ministre de l'Intérieur du 9 décembre 1913 au 17 mars 1914.*

*Ministre des Finances du 17 mars au 9 juin 1914.*

*Ministre des Travaux publics du 13 juin au 26 août 1914.*

*Ministre de la Justice du 14 juin 1924 au 17 avril 1925.*

*Ministre de la Justice du 28 novembre 1925 au 9 mars 1926.*

*Ministre de la Marine du 19 au 23 juillet 1926.*

*Ministre de la Justice du 3 juin au 18 décembre 1932.*

Né à Paris, René Renoult était le fils d'un militant républicain, ce qui lui valut d'être mêlé très tôt à la lutte antiboulangiste et le frère de Daniel Renoult, futur maire de Montreuil et communiste éminent.

Après des études particulièrement brillantes puisqu'il fut huit fois lauréat du concours général, docteur en droit, il embrassa la carrière d'avocat en 1888.

Très jeune, René Renoult se tourne vers la politique, devenant en 1889 secrétaire particulier, puis chef de cabinet du président de la Chambre des députés Charles Floquet, en remplacement de Paul Doumer, élu député de l'Yonne.

En 1894, il crée, sous le patronage de Ch. Floquet, L. Bourgeois, R. Goblet, C. Pelletan et H. Brisson, le « Comité central d'action républicaine » de la rue Tiquetonne, qui deviendra plus tard le comité exécutif du parti radical socialiste et pour lequel il lance la célèbre formule : « Pas d'ennemis à gauche ! ».

L'un des premiers présidents du jeune parti radical en 1903, René Renoult en sera nommé président d'honneur en 1931.

En 1902, il est élu député de la Haute-Saône, dans l'arrondissement de Lure, en battant au premier tour le député sortant : M. de Salignac-Fénelon, grâce à une majorité de 9.491 voix sur 16.610 votants. Il sera régulièrement réélu en 1906 et 1910.

René Renoult va accomplir pendant ces dix-sept années passées au Palais Bourbon une œuvre parlementaire considérable en particulier dans le domaine économique et social. C'est ainsi qu'il participe à l'élaboration des lois sur les retraites ouvrières, qu'il fait voter la loi garantissant un salaire minimum aux ouvrières à domicile du vêtement et surtout qu'il rapporte, au nom de la commission de législation fiscale, le projet d'impôt global et progressif sur le revenu déposé par Joseph Caillaux

Plusieurs fois vice-président de la Chambre, il jouera un rôle important au sein de la commission de l'armée dont il fut président pendant toute la durée de la Première Guerre mondiale. C'est à ce titre et à celui de ministre des finances, puis des travaux publics, que René Renoult devait participer à l'organisation de la victoire, en étroite collaboration avec le président Clemenceau.

Lors de la séance historique du 11 novembre 1918, il rend hommage aux armées, au président Clemenceau et au maréchal Foch, et surtout « à la République qui a fait le miracle de la victoire ». Son discours sera longuement acclamé par les députés qui décideront à l'unanimité son affichage.

En 1920, René Renoult est élu sénateur du Var, en remplacement de Georges Clemenceau, démissionnaire. Réélu en 1927 et 1935, plusieurs fois vice-président de la Haute Assemblée, il appartiendra successivement aux commissions des finances, de l'armée, des affaires étrangères et de législation civile.

Son activité parlementaire extrêmement fertile, sera interrompue en quatre occasions par ses responsabilités ministérielles. Edouard Herriot et Aristide Briand lui confieront notamment le portefeuille de la Justice en 1924, 1925 et 1932.

Au Sénat, dans le domaine de la politique extérieure, il interviendra en 1921 pour s'opposer au nom de la laïcité, au rétablissement des relations diplomatiques de la France avec le Vatican, craignant qu'une telle mesure ne conduise fatalement à de nouvelles violations de la loi de séparation. René Renoult a également rapporté plusieurs projets de ratification de conventions internationales et n'a cessé, dans les années précédant la Seconde Guerre mondiale, de mettre en garde contre la menace d'une nouvelle agression allemande.

Mais son activité la plus importante se situe dans le domaine du droit auquel le destinaient sa formation et ses préférences.

En tant que garde des Sceaux, il a également déposé trois projets touchant à l'organisation judiciaire.

En 1932 notamment, il déposa un projet sur la capacité civile de la femme mariée que, redevenu sénateur, il rapporta devant la Haute Assemblée et qui est devenu la loi du 18 février 1938. Dans cette discussion, il se révèle soucieux de mettre le droit en concordance avec la place que la femme a su conquérir dans la société moderne, tout en conservant les prérogatives du mari, mais en s'opposant au vote féminin.

Eclaboussé en 1934 par l'affaire Slavisky — on reprochait à l'avocat d'avoir en 1934 fait peser l'autorité de l'ancien garde des sceaux dans la conduite d'une transaction, qui n'aboutit d'ailleurs pas, entre Slavisky et certains de ses créanciers escroqués de 7 millions

de francs — il fut exclu comme « indésirable » du parti radical lors du congrès tenu par celui-ci à Clermont-Ferrand du 11 au 13 mars 1934 et fut même radié momentanément du bureau.

Appelé à se prononcer le 10 juillet 1940 à Vichy sur l'armistice et les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain, René Renoult fut l'un des quatre-vingts parlementaires qui refusèrent de voter la délégation.

Toute sa vie politique apparaît ainsi dominée par les principes de l'union nationale, du progrès social et de la défense républicaine.

**REPIQUET (LÉON, ANTOINE)**, né le 21 janvier 1851 à Lyon (Rhône), mort le 20 avril 1912 à Lyon.

*Sénateur du Rhône de 1900 à 1909.*

La carrière de Léon Repiquet peut être considérée comme l'archétype de l'ascension du « notable » aux responsabilités politiques, en cette première avant-guerre où la lutte demeure âpre entre les conservateurs, fussent-ils libéraux, et les tenants d'un affermissement sans compromis de la République.

Reçu avocat à la Cour d'appel de Lyon dès 1872, Léon Repiquet entre au conseil de l'Ordre en 1895. Élu au conseil municipal d'Oullins en 1888, siège qui lui est reconduit en 1892, il accède cette même année au Conseil général du Rhône où il représente le canton de Saint-Genis-Laval jusqu'en 1901.

Le 28 janvier 1900, soutenu par son ami Antonin Gourju, lui-même élu dès le 2<sup>e</sup> tour, il est appelé au 3<sup>e</sup> tour de scrutin, par 364 voix sur 732 votants, à occuper le dernier siège sénatorial restant à attribuer pour le département du Rhône, distancé de 17 voix le sénateur sortant Marius Thévenet, lequel avait pris, en tant que garde des Sceaux du second cabinet Tirard, une part très active à la répression des menées boulangistes. Sur l'insistance de ses amis républicains, Marius Thévenet, qui n'avait manqué son élection au 2<sup>e</sup> tour que d'une seule voix, faute de la prise en compte d'un bulletin litigieux, ayant déposé une requête contre les conditions d'élection de Léon Repiquet, celui-ci est invalidé à la très faible majorité de 127 voix contre 124, le 29 mars 1900, en conclusion d'un débat long et animé où s'affrontent républicains et conservateurs sous le couvert d'arguments juridiques. Le 29 avril suivant Léon Repiquet retrouve son fauteuil, dès le premier tour de scrutin, réunissant sur son nom 373 suffrages contre 361 à son rival, vérifiant ainsi l'inclination assez habituelle des électeurs à confirmer un choix désavoué en contentieux.

Au Palais du Luxembourg où il siège parmi ses collègues du centre gauche et de l'alliance républicaine et progressiste, curieusement, cet homme de prétoire préfère, aux effets de tribune, le labeur

obscur des nombreuses commissions auxquelles le désigne la confiance de ses collègues (il se fait notamment une spécialité des rapports sur la substitution des ressources provenant de taxes spécifiques à celles tirées des droits d'octroi abolis). Reste que dans la grande affaire des débuts du siècle qui divise l'opinion : les rapports entre l'Eglise et l'Etat, la dévolution des biens des congrégations ou les séqueles de l'affaire Dreyfus, par exemple, sa fidélité à ses convictions profondes est sans équivoque. Ainsi, lors de la discussion sur la fameuse loi sur les « associations », soutiendra-t-il avec chaleur un amendement (qui sera d'ailleurs repoussé par la majorité républicaine du Sénat) tendant à porter de trois à six mois le délai consenti aux congrégations pour se mettre en règle avec la nouvelle législation projetée. Au demeurant, ses votes sont-ils le reflet fidèle de ses options : c'est pourquoi il se prononce : contre la demande d'affichage du discours prononcé par Waldeck-Rousseau, le 14 juin 1901 devant le Sénat et qui, à l'occasion de la discussion sur les « associations » définit précisément la philosophie du gouvernement en ce qui concerne les rapports entre l'Eglise et l'Etat ; contre la théorie des « biens sans maître » opposée à l'encontre de l'actif des congrégations ; contre l'ordre du jour favorable à Emile Combes, en conséquence des interpellations de ses amis Gourju et de Chamailard, mettant en cause l'application à la Bretagne de la loi sur les associations ; contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, ou encore contre l'approbation donnée à Clemenceau concernant sa politique à l'égard de l'exercice des cultes, tandis qu'il appuie de ses suffrages les initiatives de ses collègues conservateurs opposées aux réformes soutenues par la majorité républicaine.

Toujours est-il que, soit par lassitude, soit que la vanité du combat de retardement qu'il a mené, l'ait désenchanté de l'action politique, il ne se représentera pas au renouvellement triennal de 1909. Il devait, du reste, s'éteindre trois ans plus tard à l'âge de 61 ans.

**RÉTHORÉ (RAYMOND)**, né le 4 juin 1901 à Liré (Maine-et-Loire).

*Député de la Charente de 1936 à 1942.*

Raymond Réthoré, après de solides études classiques, se consacre à sa profession de propriétaire agriculteur à Magnac-Lavalette, commune de la Charente dont il était devenu maire en 1932. En 1936, la fédération radicale et radicale socialiste de la Charente, dont il était vice-président, le désigna comme candidat dans l'arrondissement de Barbezieux. Dans son programme, il se présentait comme un agriculteur n'ayant pas d'autres revenus que ceux de ses terres ; il se prononçait sur le problème crucial du chômage, avec une certaine xénophobie, et demandait la suppression des décrets-lois, le désarmement immédiat des ligues fascistes, la nationalisa-

tion des industries d'armement, d'interdiction du cumul des mandats, la suppression des fonds secrets. La profession de foi s'achevait par une vigoureuse défense de l'école laïque.

Le 27 avril 1936, au premier tour des élections législatives, Raymond Réthoré, sur 17.171 électeurs inscrits et 14.860 votants, obtenait 5.811 suffrages contre 5.108 au candidat des droites Malet et 2.082 au socialiste Weill-Raynal. Il l'emportait au second tour avec 8.710 voix contre 5.820 à Malet.

À la Chambre des députés, Raymond Réthoré est membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, de la commission du commerce et de l'industrie et de celle des affaires étrangères. Il s'employa sans tarder à faire passer son programme dans les faits en déposant de nombreux textes : augmentation du prix actuel du blé en rapport avec la hausse du coût de la vie ; égalité d'allocation familiale entre tous les enfants de citoyens français. Il prend part à de nombreux débats dans le domaine économique et financier et relatifs particulièrement à la politique agricole. Son appui ne fera jamais défaut au gouvernement de Front populaire ; il se range parmi ses partisans les plus fermes. On retiendra particulièrement l'interpellation qu'il a déposée et défendue le 23 mars 1937 « sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer l'ordre public en procédant à la dissolution immédiate de toutes les ligues factieuses ». Développant cette interpellation, il rappelle que jadis le régime républicain n'avait pas hésité à frapper, à arrêter et traduire en Haute Cour son prédécesseur en Charente Paul Déroulède.

Le 10 juillet 1940, Raymond Réthoré vote la délégation du pouvoir constituant au maréchal Pétain.

**REVAULT (Louis)**, né le 16 septembre 1865 à Paris (10<sup>e</sup>).

*Député de la Meuse de 1914 à 1924.*

Issu d'une famille de cultivateurs, Louis Revault est né cependant à Paris. Après des études de sciences et de lettres au collège Rollin, il entra sans transition dans une maison d'exportation qui l'envoya au Brésil, où il demeura jusqu'à la révolution qui, en 1889, aboutit à la proclamation de la République et à la création des Etats-Unis du Brésil. Revenu en France, il fonde une entreprise de chocolat qui devient bientôt prospère. Mais en même temps il reprend ses études, afin de perfectionner ses connaissances en biologie et en chimie.

La guerre le surprend dans la Meuse, à Dun où il est domicilié depuis 1912. Il était conseiller municipal de cette ville et, depuis mai 1914, député de la Meuse, élu dans l'arrondissement de Montmédy au scrutin de ballottage avec 6.257 voix sur 11.182 votants, contre

4.673 à Watrin. Réintégré dans l'armée sur sa demande, il rejoint un régiment en octobre 1914 comme officier d'artillerie.

Il est réélu en 1919 sur la liste d'union meusienne, à la plus forte moyenne, avec 18.882 voix sur 43.686 votants.

Louis Revault ne s'est pas représenté en 1924, se consacrant exclusivement à son affaire, après avoir porté toute son attention, pendant son mandat, à la situation des régions libérées. Membre de la commission des régions libérées et de la commission des dommages de guerre, il fut l'auteur de plusieurs interpellations sur les problèmes de l'après-guerre dans les régions sinistrées et l'un des instigateurs des allocations et indemnités qui furent alors décidées.

**RÉVEILLAUD (EUGÈNE, MICHEL)**, né le 30 janvier 1851 à Saint-Coutant-le-Grand (Charente-Inférieure), mort le 28 novembre 1935 à Versailles (Seine-et-Oise).

*Député de la Charente-Inférieure de 1902 à 1912.*

*Sénateur de la Charente-Inférieure de 1912 à 1921.*

Comme son aîné de dix ans Georges Clemenceau, avec lequel à partir de janvier 1912 il siégera au Sénat parmi les membres de la gauche radicale et radicale socialiste, démocrate et républicain au sens de l'An II, haïssant les prêtres et les rois, petit bourgeois descendant de ces vieux huguenots du bocage vendéen qui donnèrent à la République tant de « bleus » intrépides, Eugène Réveillaud est par tempérament un lutteur.

Après de bonnes études au lycée Charlemagne, il s'inscrit à la Faculté de droit où il obtient une licence qui lui ouvre l'accès du barreau. Simultanément à sa carrière d'avocat, il poursuit une féconde activité de publiciste qui, au gré de ses résidences successives, le fait collaborateur du *Siècle*, directeur du *Signal de Paris*, de *l'Indépendant rémois*, de *l'Avenir républicain de Troyes*, du *Contribuable de Rochefort*, ou encore, bien qu'il brigue sa première députation, de la très rationaliste *Franche Parole*, menant partout le combat par le verbe et par la plume pour imposer les idées républicaines avancées auxquelles sa vie durant il demeura attaché.

Dès 1893, il se lancera dans la bataille électorale contre Louis Roy de Loulay, qui détiend le siège de Saint-Jean-d'Angély depuis 1876. Il rassemble au premier tour 2.921 suffrages sur son nom et se désiste au scrutin de ballottage en faveur du docteur Bourcy, ce qui permet à celui-ci de supplanter Roy de Loulay. En 1898, bien que le docteur Bourcy lui rende le même service, Réveillaud, qui avait eu 6.228 voix au premier tour, n'en obtint que 9.816 au second, alors que Roy de Loulay est élu avec 10.778.

En 1902, Réveillaud avec 10.613 voix et grâce au désistement du docteur Guillaud

l'emporte de justesse sur Roy de Loulay, qui n'en obtient que 10.365. Succès confirmé dès le premier tour des législatives de 1906 où, candidat unique de la gauche, il réunit sur son nom 10.768 voix, contre 9.351 à son vieil adversaire; mais ce succès n'est pas loin d'être remis en cause à la consultation de 1910 où il ne triomphe que d'extrême justesse au second tour, par 9.704 suffrages contre 9.684 à Villeneau, nouveau candidat conservateur, qui s'était présenté précédemment en 1906 dans le canton de Marennes.

Dix-huit mois après sa dernière réélection à la Chambre, il entre au Sénat d'assez curieuse façon : dans la nuit précède le scrutin du 7 janvier 1912 pour le renouvellement triennal du Sénat, les députés radicaux éliminent les noms de deux sénateurs sortants, Calvet et Paul Rouvier, pour les remplacer par ceux de Réveillaud et de Perreau. Il obtient 566 voix sur 990 votants et va rejoindre au Palais du Luxembourg cet autre élu de la Charente-inférieure qui est son ami Emile Combes, dont il a toujours été le ferme soutien.

Député, il ne renie point ses engagements électoraux, même sous certains aspects fort terre à terre; ses interventions en faveur de la viticulture charentaise, des alcools de Cognac, de la répression des fraudes, de la défense des bouilleurs de cru, par exemple, témoignent du contraire; de même, son souci du maintien de l'activité de l'arsenal de Rochefort ou la construction d'une ligne de chemin de fer de Saint-Jean-d'Angély à Saujon ne sont pas étrangers au désir d'être agréable à ses électeurs. Mais c'est au niveau des préoccupations doctrinales et de la réalisation du programme des républicains qu'Eugène Réveillaud donne à ses mandats le lustre que son érudition, son éloquence persuasive, son lyrisme, son dogmatisme, aussi, allaient conférer à ses initiatives, discours, interventions.

C'est ainsi que, sans négliger pour autant les obligations qui découlent de sa participation aux travaux de nombreuses commissions (presse, suffrage universel, associations-loi de 1901, mais aussi affaires extérieures, affaires administratives, etc...) ou de son activité dans les groupes d'intérêts auxquels il adhère, il s'attachera à traduire les idées et les réalités dans deux domaines essentiels pour les républicains de ce temps : « la guerre au cléricalisme, ennemi mortel de nos institutions », l'instauration d'un système d'élection à la représentation proportionnelle qui remplace « l'inéquitable scrutin majoritaire ».

Préoccupations de toujours pour Réveillaud : aussi n'est-il pas surprenant que, sitôt son installation à la Chambre où il siège à la gauche radicale, il s'attelle à la mise en chantier des deux grandes réformes qui lui tiennent tellement à cœur.

S'agissant de la représentation proportionnelle, il dépose le 24 octobre 1902 une proposition de loi tendant à substituer ce système de scrutin au scrutin majoritaire pour les élections législatives; de même, à l'occasion d'un débat sur la procédure parlementaire, émet-il

le vœu que, dans les commissions de la Chambre, les députés soient nommés à la proportionnelle. Au demeurant ce sera l'affaire de toute sa carrière, puisque encore le 14 mars 1913 il prononce à la tribune du Sénat un important discours en faveur de la « R.P. » à l'occasion de la discussion devant la Haute assemblée d'un projet de scrutin d'inspiration proportionnaliste. Ses collègues ne s'y sont pas trompés qui l'ont porté à la présidence du groupe de la représentation proportionnelle.

Mais, ce sera dans le combat anticlérical qu'il donnera le meilleur de sa fougue, son ardeur de libre-penseur se renforçant de la vieille rancune bien connue des descendants de huguenots persécutés. À peine élu, le 20 octobre 1902 il se signale à l'attention en prenant l'initiative de la création d'une commission parlementaire chargée d'examiner et de rapporter les diverses propositions existantes en matière de séparation de l'Eglise et de l'Etat, initiative qui n'est sûrement pas sans avoir influencé le dépôt des projets de loi relatifs à la séparation, projets à la discussion desquels, le 4 avril 1905, Réveillaud prendra une part très active, notamment en prononçant un de ces discours ornés, charpentés, fouillés, nourris de citations, qui sont alors en honneur dans les enceintes parlementaires et dont l'ampleur du développement sera telle que la Chambre suspendit sa séance un quart d'heure pour permettre à l'orateur de reprendre son souffle avant que de poursuivre son exposé !

Cependant, hors de cette participation privilégiée aux combats politiques du moment, les préoccupations d'Eugène Réveillaud ne sont pas pour autant mineures : il s'intéresse notamment au service militaire de deux ans, aux fraudes en matière alimentaire, à l'impôt sur le revenu, à la protection des mères et des nourrissons, au code de justice militaire, aux mesures à prendre pour lutter contre la dépopulation provoquée par la guerre de 1914-1918, fustigeant même, dès 1910 par exemple, le néomalthusianisme et les avortements, qui lui paraissaient les conséquences d'une pornographie envahissante.

Il exalte aussi le rayonnement et l'extension de l'influence française, qu'il s'agisse de l'aventure coloniale, pour peu que les congrégations n'en soient pas ! (il est président de la Société protestante de colonisation Gaspard de Coligny) ou du lien de « francité » qui prolonge notre pays en Wallonie belge, en Suisse romande, en Louisiane, au Canada, ou encore à l'île Maurice, dont il réclame le rattachement à la France ! Par ailleurs, une abondante production telle que son *Histoire du Canada*, ou *Une excursion au Sahara algérien et tunisien* ou encore *L'établissement d'une colonie de Vaudois en Algérie* montre assez l'intérêt qu'il porte à la colonisation. Il devient, en 1915, en même temps que Jules Stegfried et le pasteur Soulier, membre du Comité protestant de propagande française à l'étranger.

Tel était Eugène Réveillaud, homme d'un seul combat, représentant type d'une génération de républicains convaincus et

décidés avec, en plus, le talent, l'érudition, la distinction d'esprit et aussi ce brin de parti pris qui fait le militant.

Au renouvellement triennal de 1921, Réveillaud a 70 ans et estime ne pas devoir se représenter.

Il meurt âgé de près de 85 ans le 28 novembre 1935 à Versailles, dans son appartement du boulevard de la Reine, qu'il occupe depuis une trentaine d'années.

**REVEST (MARIE. ANTOINE, Emile)**, né le 26 février 1828 à Aubagne Bouches-du-Rhône), mort le 17 juin 1899 à Saint-Denis (Seine).

*Député de la Seine de 1889 à 1893.*

Fils d'un notaire royal à la résidence d'Aubagne, il devient fabricant de carton bitumé, et s'installe en 1857 à Saint-Denis dont il devient maire après avoir franchi les échelons de conseiller municipal, conseiller d'arrondissement et adjoint au maire. Il fut candidat radical socialiste et boulangiste en même temps. Il est cependant révoqué à la suite de manifestations en l'honneur du général Boulanger. Élu député en 1889 au premier tour par 8.867 voix sur 17.537 votants, contre 3.590 au mieux placé de ses adversaires Lourdelet, son élection est invalidée à la Chambre par 318 voix contre 196 à la suite de la plainte de Lourdelet pour lacération d'affiches, intervention du clergé dans la campagne et surtout diffamation. Il s'agissait à ce point de vue d'une affiche qu'il avait fait apposer le matin même du scrutin et qui laissait entendre que son adversaire appartenait à une société allemande « en tête de la ligne des sociétés allemandes contre la France » ; par cette affiche, Revest entendait répondre à l'accusation portée contre lui d'employer des ouvriers allemands.

Bien qu'ayant perdu quelques électeurs dans l'affaire : 3.401 voix pour 5.095 à Lourdelet, Revest est réélu au premier tour le 16 février 1890, sur les thèmes boulangistes de la révision de la « néfaste Constitution antirépublicaine de 1875 » et de la réconciliation nationale. Membre de diverses commissions, il n'intervient que pour des questions d'intérêt local.

Il est décédé à Saint-Denis (Seine) le 17 juin 1899 à l'âge de 71 ans.

**RÉVILLE (MARC)**, né le 19 juin 1863 à Rotterdam (Hollande), mort le 19 octobre 1920 à Paris (8<sup>e</sup>).

*Député du Doubs de 1903 à 1919*

*Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes du 9 au 13 juin 1914.*

Marc Réville était le fils d'un pasteur protestant qui exerçait son ministère à Rotterdam depuis 1851 et devint profes-

seur d'histoire des religions au Collège de France. Après des études classiques à Dieppe, Marc Réville effectue ses études de droit à la Faculté de Paris. Il devient avocat, assiste M<sup>e</sup> Tezenas dans un certain nombre d'affaires importantes et se place en bon rang parmi ses confrères du barreau parisien.

Il acquiert une propriété dans le Doubs et devient maire de Montécœur en 1896. Publiciste, il collabore notamment à la *Revue politique et littéraire* et au *Petit Comtois* où il rédigea pendant des années une correspondance générale dans laquelle il se prononce en faveur d'une politique radicale progressiste. On lui doit aussi une étude fort intéressante sur la prostitution des mineurs de 16 ans.

Il se laisse tenter par une carrière politique et ne tarde pas à se présenter à la députation dans la circonscription de Montbéliard le 24 mai 1903. Il est élu au premier tour par 11.173 voix contre 9.374 à Japy sur 20.865 votants. En remplacement de Borne, devenu sénateur. Il sera réélu le 6 mai 1906 par 10.739 voix contre 9.994 à Japy et 605 à Poirey et le 24 avril 1910, toujours au premier tour, par 11.484 contre 7.433 à l'amiral Rieunier et 379 à Vouron sur 26.084 inscrits.

Borne étant décédé et l'âge venant, il sera candidat au Sénat le 19 octobre 1913, mais n'obtiendra que 435 voix contre 463 à Maurice Ordinaire, ancien député, élu.

Aux élections du 26 avril 1914, il n'obtient au premier tour que 8.901 voix contre 9.280 à Japy et 2.583 à Malaval sur 21.006 votants. Il sera néanmoins réélu au second tour avec 11.052 voix contre 10.199 à Japy. Le 16 novembre 1919, il se présente à nouveau sur la liste d'union démocratique pour le relèvement national dans l'ordre et le progrès social. Avec 22.115 voix, il est battu par la liste de l'entente démocratique et libérale.

À chacune de ses élections il est présenté par les groupements républicains radicaux et démocrates. Libre échangiste en économie sociale, il soutiendra dans les questions politiques les ministères Waldeck-Rousseau, Combes et Rouvier notamment. Il participe activement au cours de ses mandats à l'amélioration de la législation de travail et est à l'origine de mesures favorables à l'essor du petit commerce et de l'industrie. Élu président de la commission du commerce et de l'industrie, il est l'instigateur d'une loi insistant des mesures de crédit particulièrement favorables.

Peu après sa dernière réélection d'avril 1914, sa compétence le fera accéder au poste de ministre du Commerce, de l'Industrie et des P. I. T. dans le 4<sup>e</sup> cabinet Ribot, le 9 juin 1914. Mais cette carrière ministérielle sera interrompue par la chute du cabinet quatre jours plus tard, le 13 juin, et définitivement compromise par la guerre qui éclate le 2 août suivant.

Pendant celle-ci, il participe activement aux travaux de la Chambre, où il continue de présider les deux commissions du commerce et des douanes. Puis il prend part, en qualité de membre, aux travaux de la commission de la réorganisation économique, ainsi qu'à ceux de la commission chargée d'examiner les divers traités de paix.

Il se signale par ses interventions lors de la discussion de très nombreux projets et propositions de loi que son expérience le conduit à tenter fréquemment d'amender.

Dès la fin de la guerre, il se fait le héraut d'un devoir impérieux : donner aux morts les sépultures méritées et leur rendre un suprême hommage, faire droit aux revendications légitimes des blessés et des familles des victimes, marquer aux anciens combattants autrement que par des mots la reconnaissance du pays.

Il demande que des réparations et des compensations soient exigées de l'Allemagne, tandis que la France s'attachera à réparer ses forces vives. Il préconise pour cela la création de ressources nouvelles, nettement démocratiques, c'est-à-dire un impôt sur le revenu de caractère progressif et de fortes ponctions sur les bénéfices de guerre.

Il sera également partisan de la décentralisation administrative et de la création d'assemblées régionales. Mais la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement lui sera néfaste : ses électeurs ne suivront pas avec suffisamment d'enthousiasme ce programme ambitieux et lui préféreront les candidats de la liste « bleu horizon », qui le précèdent de quelques voix.

Profondément affecté de cet échec, il meurt à Paris le 19 octobre 1920, à l'âge de 57 ans.

**RÉVILLON** (ANTOINE, dit *Tony*), né le 30 décembre 1831 à Saint-Laurent-lès-Macon (Ain), mort le 11 février 1898 à Paris.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t V, p 125.)

*Député de la Seine de 1881 à 1893*

Aux élections du 22 septembre 1889, pour 12.579 votants il est réélu avec 6.873 voix au second tour, contre 5.939 à Vergoin, qui l'avait devancé au premier tour avec 5.006 voix contre 3.512.

De même qu'au cours de la précédente législature, il se fera remarquer par son activité législative et politique.

Il s'intéresse au sort des animaux mal-traités, ainsi qu'au fonctionnement des courses de chevaux et du P.M.U., mais aussi au relèvement des gratifications des sous-officiers et à l'amélioration du traitement des surveillants des palais nationaux.

Il intervient enfin, avec fougue, lors de la discussion de la proposition de loi Paul Lafargue tendant à amnistier les condamnés pour délits politiques ou de presse, à la suite des incidents survenus à Fourmies, qu'ont fait condamner Lafargue et son ami Culine.

Tony Révillon ne se représenta pas aux élections de 1893 et meurt en son domicile du boulevard Arago à Paris, le 11 février 1898 ; il est âgé de 67 ans.

**RÉVILLON** (MARIE, Michel, dit **TONY-RÉVILLON**), né le 24 avril 1891 à Paris (5<sup>e</sup>).

*Député de l'Ain de 1932 à 1935*

*Sénateur de l'Ain de 1935 à 1945*

Né à Paris, Marie-Michel Tony Révillon était le fils de Tony Révillon, journaliste, littérateur et homme politique qui s'illustra par sa lutte contre les opportunistes et fut député de Belleville entre 1881 et 1893.

Après des études au lycée Henri IV, à l'école Alsacienne et à la Faculté de droit, il s'inscrivit au barreau de Paris.

Attiré très jeune par la politique, Tony Révillon adhéra au parti radical socialiste pour lequel il milita activement et dont il fut à plusieurs reprises membre du bureau. En 1930 il publie un livre consacré à *L'Apôtre républicain*. Camille Peletan.

Dès cette époque son activité politique s'oriente vers le département de l'Ain dont son père était originaire, puisqu'il fonde en 1930 à Bourg-en-Bresse le journal *La République de l'Ain*, qu'il dirigea jusqu'en 1936. Le 8 mai 1932 il est élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Bourg, battant au second tour le député sortant, P. de Monicault, en obtenant 8.662 voix sur 15.099 votants.

À la Chambre des députés, Tony Révillon fit partie des commissions des colonies, des douanes et conventions collectives, et du suffrage universel. Il fut rapporteur en 1933 du projet de loi portant fixation de l'organisation douanière et fiscale des zones franches de Haute-Savoie et du pays de Gex, que visait l'arrêt de la Cour permanente de justice internationale en date du 7 juin 1932. Il intervint également dans la discussion du projet de loi portant approbation du traité de 1935, entre la France et l'Italie, pour le règlement de leurs intérêts en Afrique.

Le 17 novembre 1935, Tony Révillon est élu sénateur de l'Ain en remplacement du général Messimy qui était décédé. Il sera réélu le 23 octobre 1938. Au sein de la Haute Assemblée il devait participer aux travaux des commissions de législation civile et criminelle, de l'enseignement, de l'Algérie, des colonies et de la marine. Il fut également élu secrétaire du Sénat en 1939 et 1940.

Durant cette période il rapporta le projet de loi tendant à modifier l'organisation des cours d'assises et du jury criminel en Algérie. Par ailleurs, le ministre des Colonies, Georges Mandel, le nomma président de la commission d'enquête sur les travaux d'irrigation du Niger.

Ces activités parlementaires montrent bien l'intérêt profond que Tony Révillon a toujours porté aux problèmes internationaux. On en donnera comme preuve supplémentaire ses nombreux voyages et sa participation aux travaux de l'Union interparlementaire et de l'entente internationale des partis radicaux et démocratiques.

Lors de l'invasion allemande, il se rend à Bordeaux. C'est là, le 18 juin 1940, dans une école de la rue Anatole-France où se tient une réunion de députés et de sénateurs, qu'il prend la parole pour s'opposer à la demande d'armistice et préconiser la poursuite de la lutte en Afrique jusqu'à la victoire des Alliés. En compagnie, entre autres, d'Yvon Delbos, Georges Mandel et Campinchi, il s'embarque sur le *Massilia* qui le conduit à Alger. C'est là qu'il se trouve avant d'être placé en résidence surveillée à Marseille, lorsqu'est votée le 10 juillet 1940 la loi sur les pleins pouvoirs accordés au maréchal Pétain.

REY (EMILE, JULES, Aristide), né le 14 juillet 1834 à Grenoble (Isère), mort le 19 février 1901 à Paris.

*Député de l'Isère de 1885 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 127.)

Aristide Rey fut réélu dès le premier tour en 1889, par 10.684 voix contre 3.566 à de Barral. Il joua un rôle assez effacé à la Chambre. Il appartint cependant à plusieurs commissions et en particulier à la commission relative à la réforme générale des impôts. Il fut aussi rapporteur d'une proposition de loi sur l'enseignement agricole dont il avait été l'un des auteurs et il prit part à la discussion du projet de loi relatif à l'exercice de la médecine.

Aux élections de 1893, il l'emporta aisément, au second tour, avec 7.456 voix contre 140 à Collet sur 8.268 votants. Au cours de ce nouveau mandat, son activité parlementaire fut assez réduite ; son initiative la plus notable fut le dépôt d'une proposition de loi sur l'éducation militaire préparatoire. Peut-être les électeurs lui en tinrent-ils rigueur. En tout cas, au renouvellement de 1898, il se trouva dès le premier tour en situation difficile car il n'obtint que 6.147 voix contre 7.197 à Zévaès ; ce dernier assura sa défaite au second tour en réunissant 9.348 voix contre 6.840 à Rey sur 18.861 votants.

Après cet échec, Aristide Rey — qui était le frère d'Edouard Rey, sénateur de l'Isère et maire de Grenoble — se retira de la politique. Il mourut peu d'années après, le 19 février 1901, âgé de 66 ans, ayant refusé le poste de directeur de la Conciergerie.

REY (EUGÈNE, Edouard), né le 13 juillet 1836 à Grenoble (Isère), mort le 4 avril 1901 à Grenoble.

*Sénateur de l'Isère de 1888 à 1901.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 128.)

Frère d'Aristide Rey, député de l'Isère, Edouard Rey qui était maire de Grenoble avait acquis une légitime renommée dans son pays, lorsqu'en 1888, le département de l'Isère lui ouvrit les portes du Sénat.

Il n'intervint qu'une seule fois à la tribune du Sénat le 14 mars 1892 à l'occasion de la discussion du projet de loi relatif à la constitution des universités. Ce fut pour lui l'occasion de défendre avec chaleur et conviction la vie intellectuelle des provinces et en particulier celle de Grenoble, ville de sciences et de culture, que le projet de loi menaçait de déchéance au profit de Lyon.

Réélu sénateur le 3 janvier 1897 par 776 voix sur 1.209 votants, Edouard Rey mourut en cours de mandat le 4 avril 1901 à Grenoble.

REY (LOUIS, Emile, MAURICE, LUCIEN), né le 4 octobre 1838 à Mercuès (Lot), mort le 16 novembre 1922 à Saint-Denis-Catus (Lot).

*Député du Lot de 1889 à 1906.*

*Sénateur du Lot de 1906 à 1920.*

Condisciple et ami de Gambetta, docteur en médecine, conseiller général, maire de Saint-Denis-Catus (Lot), Emile Rey fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Cahors le 22 septembre 1889 par 8.156 voix sur 16.323 votants. Son concurrent, M. de Valon, qui avait obtenu 8.091 voix, contesta le résultat du vote. Sur le rapport favorable présenté par M. Jonnard, la Chambre valida néanmoins son élection. Il fut ensuite réélu sans difficultés en 1893, 1897 et 1902.

Inscrit au groupe de l'union républicaine, Emile Rey consacra au cours de ses différents mandats à la Chambre, l'essentiel de son effort de pensée et d'action à l'amélioration de la législation sociale. Non seulement il se montra, par ses votes, toujours favorable aux projets sociaux, mais encore il exerça son droit d'initiative parlementaire.

laire en déposant de très nombreuses propositions de loi ayant presque toutes pour objet le règlement d'un problème d'aide ou de retraite : retraite des travailleurs vieux ou infirmes, assistance aux vieillards, infirmes et incurables, assistance aux enfants des familles indigentes, retraites ouvrières et payannes, etc.

On lui doit la loi du 15 juillet 1893 créant l'assistance médicale gratuite et la loi du 14 juillet 1903 relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Grand travailleur, Emile Rey s'intéressa aussi à l'agriculture dont il défendit les intérêts par ses votes et ses interventions à la tribune. A plusieurs reprises, il demanda également des indemnités en faveur des cultivateurs sinistrés.

Il émit un vote favorable à l'adoption du projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes ainsi que le projet de loi sur les associations.

Le 7 janvier 1906, il fut élu sénateur au premier tour de scrutin par 338 voix sur 628 votants.

Il poursuivit au Sénat la tâche de défense des intérêts agricoles et d'aide aux familles qu'il s'était assignée à la Chambre.

Il a publié *L'agriculture progressive dans le Lot* (1906) et *La cathédrale Saint-Etienne de Cahors* (1910).

Il mourut le 16 novembre 1922 à Saint-Denis-Catus à l'âge de 84 ans.

**REY (JEAN, BAPTISTE, Henri)**, né le 5 avril 1845 à Pontacq (Basses-Pyrénées), mort le 29 août 1926 à Pau (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées  
de 1882 à 1885*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COIGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 127.)

Après son échec de 1885, Rey ne se représenta plus. Il entra dans l'administration des finances et mourut trésorier-payeur général honoraire et chevalier de la Légion d'honneur le 29 août 1926 à Pau au bout d'une longue retraite, à l'âge de 81 ans.

**REYBERT (JEAN, Louis)**, né le 11 novembre 1844 à Lyon (Rhône), mort le 18 janvier 1897 à Paris.

*Député du Jura de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COIGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 128.)

Aux élections législatives générales de 1889 qui voient le rétablissement du scrutin uninominal, Louis Reybert se présente dans la circonscription de Saint-Claude. Il est élu dès le premier tour, le 22 septembre, par 6.208 voix sur 10.623 votants, ses concurrents Bierre et Villevert n'obtenant respectivement que 2.739 et 1.439 suffrages.

Sa campagne électorale avait été axée sur la défense des institutions républicaines menacées par les entreprises boulangistes et sur une réforme constitutionnelle limitant les prérogatives du Sénat, c'est-à-dire sur les grandes lignes du programme radical.

Au cours de cette seconde législature passée au Palais Bourbon, il s'intéresse essentiellement — comme l'y prédispose sa profession de médecin — aux questions de travail et de santé publique ; aussi, en 1891, est-il nommé rapporteur d'une proposition de loi tendant à modifier la législation pénale en matière d'avortement : dans un rapport sommaire, il se déclare favorable à la prise en considération du texte ; mais il n'a pas l'occasion de le rapporter avant la fin de la législature. L'année suivante, en 1892, il participe aux travaux d'une commission chargée d'examiner un projet et plusieurs propositions de loi concernant le droit d'association.

Aux élections législatives générales de 1893, Louis Reybert ne se représente pas ; il est remplacé par le maire de Saint-Claude, Jean Vuillot, appartenant à la même tendance politique que lui. Il meurt en janvier 1897 à Paris.

**PEYMOND (EMILE)**, né le 2 avril 1865 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), mort au champ d'honneur le 22 octobre 1914 à Toul (Meurthe-et-Moselle).

*Sénateur de la Loire de 1905 à 1914*

Fils de Francisque Raymond, député, puis sénateur de la Loire, ami de Waldeck-Rousseau, Emile Raymond fait ses humanités au lycée de Versailles, puis aux lycées Condorcet et Henri IV à Paris.

Poursuivant ensuite l'étude des mathématiques et bien qu'exprimant, par ailleurs, un talent estimable de sculpteur, il s'inscrit, en définitive, à la Faculté de médecine de Paris.

Externe, puis interne des hôpitaux (1891), docteur en médecine (1895) et chef de clinique à la Faculté où il collabore avec le professeur Terrier, le docteur Emile Raymond se crée rapidement une belle notoriété. Lauréat de l'Institut, de la Faculté de médecine, de l'Assistance publique, chirurgien de l'hôpital de Sévres, puis à partir de 1903 de la Maison départementale de Nanterre où son service est l'un des plus importants de la région parisienne, Emile Raymond est trop occupé pour se laisser immédia-



lement distraire par les offres de candidatures que lui font ses concitoyens de la Loire.

Cependant, en 1903, le canton de Boën l'envoie siéger au conseil d'arrondissement de Montbrison, à la présidence duquel il accède en 1905. Le 27 août de la même année, il succède à son père décédé, au fauteuil que celui-ci occupait au Sénat, recueillant 483 voix sur 963 votants, contre 455 à son rival, le député Levet. Il sera réélu le 7 janvier 1906, réunissant sur son nom, au deuxième tour de scrutin, 491 voix sur 964 votants.

Ses débuts au Sénat, où il s'inscrit à la gauche républicaine, sont marqués par un accrochage assez déplaisant avec son collègue Réal qui l'accuse, en ayant accepté le soutien de journaux catholiques, d'avoir trahi la mémoire de son père.

Cependant, il intervient avec la pertinence que lui confère sa propre expérience sur les différents sujets concernant la santé publique : réforme des études médicales, repos hebdomadaire dans les établissements de soins, adaptation du service militaire pour les étudiants en médecine et les médecins, création d'établissements scolaires adaptés pour les enfants arriérés, crise de la natalité et ses causes, etc..., ou encore sur ceux qui touchent sa circonscription électorale.

Mais c'est à son soutien à l'aviation naissante, dont il pressent le rôle dans la défense nationale, qu'il apporte le meilleur de son action. Passionné d'aéronautique, il passe brillamment, le 29 août 1910, son brevet de pilote, et fait alors de nombreuses randonnées en avion à travers la France, voire une exploration du Sahara ; et même, en 1912, la première tournée électorale en avion !. Déjà vice-président du groupe de l'aviation du Sénat, il prend la tête, cette même année 1912, du Comité national de l'aviation militaire, puis, en 1914, il entre au Conseil supérieur d'aéronautique militaire.

C'est cette passion des choses de l'air, associée à un patriotisme ardent qui le conduisent, soit à l'occasion du vote du budget, soit à celles d'interpellations retentissantes, à dénoncer notre retard face aux progrès de l'aéronautique allemande et à préconiser la création d'une véritable « arme » de l'aéronautique. Sans réussir à vaincre l'esprit conservateur de l'armée qui ne voit dans l'aviation qu'un « service » complémentaire aux besoins de l'observation de l'artillerie ou des nécessités du génie, Emile Reymond aura quand même la satisfaction d'avoir à présenter, peu avant la guerre, l'avis favorable de la commission des armées, à la création, au ministère de la Guerre, d'une direction de l'aéronautique.

L'ouverture des hostilités avec l'Allemagne lui donne l'occasion de prêcher l'exemple. Affecté comme médecin-major de 1<sup>re</sup> classe au service de santé, il insiste tant pour rejoindre un corps d'aviateurs sur la ligne de feu, qu'il obtient

de servir comme observateur en aéroplane dans une escadrille de l'armée de l'Est. Il reçoit une première citation le 9 octobre 1914.

Le 21 octobre, accomplissant une reconnaissance aérienne, à très basse altitude, au-dessus des lignes allemandes, son appareil est touché et lui-même grièvement blessé par une balle qui lui perce reins et intestins. Il réussit néanmoins à faire atterrir son avion entre les lignes allemandes et françaises. Un combat sanglant se déroule quatre heures durant autour de la machine, tandis qu'il fait le mort. Puis la nuit, en dépit de ses blessures et de son âge, il parvient à se dégager de l'appareil et à gagner, en rampant, les lignes françaises. Conduit à l'hôpital de Toul, il communique avec précision, avant de mourir, le 22 octobre 1914, les résultats de sa mission. Son général lui épingle, sur son lit de mort, la Croix de la Légion d'honneur.

Le 22 décembre 1914, la Haute Assemblée vote à l'unanimité à Emile Reymond l'hommage d'un buste par la motion suivante :

« Le Sénat décide d'ériger un buste dans sa galerie pour perpétuer l'image du sénateur Emile Reymond qui illustra la science chirurgicale, honora la tribune du Sénat, contribua plus que tout autre à la création et au développement de l'aviation militaire et, victime de son héroïsme, tomba glorieusement en survolant les armées ennemies »

Emile Reymond était secrétaire du Sénat depuis le 14 janvier 1912.

**REYMOND** (FRANCIQUE), né le 15 mai 1829 à Montbrison (Loire), mort le 1<sup>er</sup> juin 1905 à Paris.

*Représentant de la Loire de 1873 à 1876*

*Député de la Loire de 1876 à 1888*

*Sénateur de la Loire de 1888 à 1905*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. V, p. 129.)

Francisque Reymond, qui depuis 1873 avait siégé sans interruption à l'Assemblée nationale, puis à la Chambre des députés fut élu sénateur de la Loire le 5 janvier 1888. Il fut réélu le 3 janvier 1897 au premier tour de scrutin par 764 voix sur 949 votants.

Républicain modéré, il se prononça pour le scrutin d'arrondissement et l'interdiction des candidatures multiples, pour la procédure de la Haute Cour contre le général Boulanger, pour le projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes et pour le projet de loi relatif au contrat d'association (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901).

Il prit une part importante à l'étude et à la discussion de lois relatives aux questions économiques, financières et aux travaux publics. Il provoqua une enquête sur les industries de la soie et fut le pro-

moteur du grand canal du Rhône et de la Loire.

C'est le 14 novembre 1901 qu'il prononça sa dernière importante intervention à la tribune du Sénat, en qualité de rapporteur d'un projet de loi relatif au dessèchement d'éclangs dans le département de l'Ain ; ce fut pour lui l'occasion de dépeindre ces régions avec leurs divers modes de culture, les servitudes qui les grevaient de tous côtés et de rapeler la protestation qu'Edgar Quinet avait élevée contre l'état de misère de ce pays.

Francisque Reymond mourut en cours de mandat le 1<sup>er</sup> juin 1905.

Francisque Reymond avait été directeur de l'École centrale des arts et manufactures de 1892 à 1895. Il était également membre de nombreux comités ou commissions : Comité consultatif des chemins de fer, Conseil supérieur du commerce, Commission supérieure de l'enseignement technique.

**REYMONENO** (VICTOR, ALEXIS), né le 6 octobre 1858 à La Roquebrussanne (Var), mort le 3 mars 1933 à Toulon (Var).

*Sénateur du Var de 1909 à 1919.*

*Député du Var de 1919 à 1924.*

Victor Reymonenq fidèle à son ascendance paysanne invoquera avec fierté tout au long de sa carrière sa qualité de cultivateur alors même que son passage dans les « cols bleus » l'aura depuis longtemps conduit à travailler comme ouvrier à l'arsenal de Toulon. Et si, bien noté de l'administration, il accède aux responsabilités, c'est grâce à une éloquence de tribun populaire, servie par une prodigieuse mémoire qui l'impose à ses camarades comme à ses concitoyens.

C'est ainsi que le décès survenu en avril 1902 de Denormandie, sénateur inamovible, accordant au département du Var le troisième siège que lui octroyait la réforme de 1884, donne à Victor Reymonenq l'occasion d'affirmer son influence. C'est le temps où la loi sur les associations est votée : le général Mercier, l'homme de l'état-major, vient d'être élu sénateur de la Loire-inférieure avec tous les suffrages de la droite ; les républicains du Var entendent profiter de la vacance ouverte pour donner la réplique. Sur la proposition de Victor Reymonenq, ils demandent à Georges Clemenceau, anti-dreyfusard notoire, d'être leur candidat. Dès le premier tour de scrutin, celui-ci est élu sénateur !..

Désormais, ombre de Clemenceau dont il est le représentant sur le plan local, Victor Reymonenq, tout en demeurant d'esprit et de cœur, quand ce n'est de fait, un fils de la terre devenu ouvrier à l'arsenal, accède à l'escalade des mandats électifs.

Colistier de Clemenceau, il entre, avec une liste radicale socialiste, au Conseil municipal de Toulon avant de briguer avec succès les suffrages de La Roque-

brussanne natale qui le portent au fauteuil de maire, puis de 1907 à 1913, sur l'élan, au Conseil général du Var. Préfigurant la tendance future du département, ce dernier lui sera infidèle en 1913 lui préférant le candidat de la S.F.I.O.

Mais c'est au renouvellement triennal de la Haute Assemblée en date du 3 janvier 1909 que la carrière politique de Reymonenq prend sa dimension nationale. Georges Clemenceau qui se sépare des deux autres sortants Sigallas et Méric cependant inscrits au même groupe que lui, recueille pour sa part 390 voix sur 485 votants, entraînant dans son succès les deux colistiers qu'il s'est choisis : Louis Martin qui obtient 370 suffrages et Victor Reymonenq, 320.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste, ce dernier participe activement et d'emblée aux débats, dès lors que le sujet touche les problèmes de la condition ouvrière qu'il connaît d'expérience.

Le gouverneur général Abel qui conduit aux élections législatives du 16 novembre 1919 la liste du bloc républicain varois, laquelle groupe socialistes, radicaux et indépendants, face aux candidats du parti socialiste unifié, offre à Victor Reymonenq de figurer au nombre des candidats députés.

Tous les candidats de la liste étant élus, Reymonenq recueillant pour sa part 24.195 voix sur 46.598 suffrages exprimés, ira grossir les rangs du « Bloc national » au sein de la petite formation du groupe d'action républicaine et sociale qui apporte ses 46 voix à la majorité de 319 voix que constitue l'ensemble des formations adhérentes.

Reste que l'étoile politique de son maître Georges Clemenceau pâlisant, la participation aux discussions de Victor Reymonenq est moins fréquente au Palais Bourbon qu'au Sénat. Non point que le personnage ait perdu du pittoresque ou de la truculence, ni qu'il devienne infidèle à ses préoccupations. Sa remarquable intervention à la Chambre le 8 juillet 1922 à l'occasion d'une interpellation sur la fermeture d'ateliers dans les arsenaux en est un bel exemple qui soulève les applaudissements de la plupart de ses collègues émus et amusés, par une faconde où le pathétique le dispute à la musique de l'accent, et aux sonorités de la poésie provençale dont il n'hésite pas à faire citation à l'appui de sa péroraison.

Il renonce à demander la reconduction de son mandat en 1924. Ses ex-colistiers qui se présentent sur une liste d'union républicaine et socialiste sont étrillés par la liste de « coalition rouge » du parti socialiste. Il s'éteindra à Toulon le 3 mars 1933.

**REYNALD** (GEORGES, MARIE), né le 16 juin 1866 à Foix (Ariège), mort le 13 août 1937 à Saint-Martin-de-Caralp (Ariège).

*Sénateur de l'Ariège de 1912 à 1930*

Né le 16 juin 1866 à Foix, Georges Reynald était fils du doyen de la Faculté des lettres d'Aix, Hermille Reynald, lui-même fils et petit-fils d'universitaires ariégeois. Son grand-père maternel a en outre été maire de Foix et conseiller général pendant de longues années.

Licencié en droit et ès-lettres, Georges Reynald a d'abord été avocat à Foix, puis à Paris. Il a collaboré à *La Presse associée* et à divers autres journaux français ou étrangers. Il fut pendant un an directeur politique de *L'Événement* et a publié en 1915 une étude sur *L'Œuvre de M. Delcassé*.

Georges Reynald a gravi le *cursus honorum* qui va de la politique locale à la politique nationale d'une façon très classique. Il est en effet devenu conseiller municipal de Foix en 1896, maire en 1901, conseiller général de l'Ariège en 1904 et enfin sénateur en 1912. C'est en remplacement de Frézoul, sénateur sortant qui ne se représentait pas, qu'il fut élu le 7 janvier 1912 par 321 voix sur 577 votants. Il sera réélu le 9 janvier 1921 et s'inscrira au groupe de l'union républicaine.

Spécialiste des questions de politique extérieure, Georges Reynald fut membre de la commission des finances où il rapportait régulièrement le budget des Affaires étrangères, de la commission des chemins de fer et de l'outillage national et de celle des affaires étrangères dont il était vice-président.

A ce titre, il a rapporté de très nombreux projets de ratification de conventions concernant entre autres pays la Chine, la Sarre, le Siam, la Tchécoslovaquie, l'Autriche et Cuba. Il a participé au rapport sur le traité de Versailles sous la direction de Léon Bourgeois, a rapporté lui-même la question de la réparation des dommages de guerre ainsi que les traités de Trianon et de Neuilly et des motions relatives à la Conférence de Londres (1924). Il a également déposé un avis sur le protocole de Genève (1925).

Cette compétence affirmée dans le domaine du droit international l'a fait désigner comme délégué de la France à l'Assemblée de la Société des Nations de 1921 à 1923.

Dans un autre domaine Georges Reynald a déposé une proposition de loi tendant à la décentralisation administrative et à l'organisation régionale (5 août 1926).

En 1930 sa carrière parlementaire prenait fin et Georges Reynald devait quelques années plus tard s'éteindre au château de Pesquié dans son pays natal, à l'âge de 71 ans.

**REYNAUD (AUGUSTE. MARIE)**, né le 23 mai 1891 à Saint-Raphaël (Var).

*Député du Var de 1924 à 1936*

Fils d'un conseiller municipal radical de Saint-Raphaël, ancien employé du P.L.M., et de la fille adoptive du comte d'Agay, Auguste Reynaud, après des

études juridiques, a embrassé la carrière d'avocat.

Blessé pendant la guerre de 1914, il milite la paix revenue, sous la bannière communiste à Marseille dès 1921 et entre le 14 mai 1922 au Conseil général du Var sous l'étiquette du Bloc des gauches, puis s'attache à la S.F.I.O. dont il est le délégué pour le Var au congrès national de celle-ci au début de 1924. Il se présente alors aux élections législatives sur la liste du cartel des comités rouges. Il est élu le 11 mai au deuxième rang de cette liste, avec une majorité absolue de 33.098 voix sur 53.147. Il sera régulièrement réélu dans la circonscription de Draguignan les 29 avril 1929 et 8 mai 1932.

A la Chambre des députés, Auguste Reynaud était inscrit au groupe du parti socialiste. Il a siégé dans les commissions de législation civile et criminelle, de la marine militaire, de la marine marchande et des douanes et conventions collectives.

Durant ces douze années, il eut une activité parlementaire constante, intervenant fréquemment dans les discussions, le plus souvent sur des questions se rapportant à la vocation maritime du département qu'il représentait. C'est ainsi qu'il a régulièrement pris part à la discussion du budget en matière de marine, de ports et de pêche ainsi que de rémunération des magistrats.

Auguste Reynaud est l'auteur d'une proposition de loi sur le contingentement des rhums (1924) et d'un rapport sur l'organisation du corps des officiers de marine (1924). A de nombreuses reprises il a demandé à interpeller le gouvernement.

Dans la plupart des cas, il s'agissait de questions touchant de près les intérêts de ses électeurs, ainsi les incendies de forêts, les naufrages, le marché du liège ou les agissements de la Compagnie des chemins de fer de Provence.

On ne saurait citer tous les textes à l'occasion desquels Auguste Reynaud est intervenu. Mentionnons cependant plusieurs projets sur la Compagnie générale transatlantique, sur les baux commerciaux et les loyers d'habitation, sur les tribunaux de première instance et sur l'organisation de la nation en temps de guerre; en 1925 il avait voté contre les crédits pour la guerre du Rif.

En 1933, comme ses collègues socialistes du Var, il quitte la S.F.I.O. pour fonder le parti socialiste de France qu'il quitte d'ailleurs en février 1934.

Malgré l'activité qu'il avait déployée durant toute sa carrière politique en faveur de sa région d'origine, les électeurs varois, en 1936, préférèrent un candidat socialiste S.F.I.O. à Auguste Reynaud, qui se présentait sans étiquette, mais se désista pour le candidat S.F.I.O.

**REYNAUD (JOSEPH)**, né le 11 décembre 1845 à Die (Drôme), mort le 6 janvier 1924 à Paris.

*Sénateur de la Drôme de 1920 à 1924.*

Né à Die le 11 décembre 1845, Joseph Reynaud était fils de l'ancien président de la Chambre des notaires de la Drôme. Il fit des études brillantes au lycée de Grenoble où il obtint le prix d'honneur de philosophie et à la Faculté de droit de Paris dont il fut lauréat en 1870. après avoir obtenu le doctorat avec une thèse intitulée *Etude sur les consulats*.

Après avoir commandé, pendant la guerre de 1870-1871, le bataillon de marche des mobilisés de la Drôme, il commença en 1876 une carrière administrative au ministère de l'Intérieur. A ce titre il fut désigné comme délégué officiel aux Congrès criminalistes de Rome (1880) et de Saint-Petersbourg (1890).

En 1892, distingué par M. Emile Loubet, il fut appelé par celui-ci, alors président du Conseil et ministre de l'Intérieur, à prendre la direction du cabinet et du personnel à la présidence. Deux ans plus tard, Joseph Reynaud entra au Conseil d'Etat comme maître des requêtes. Il devait être nommé conseiller en 1899 et publier des *Notes de jurisprudence de la section de l'Intérieur, des Cultes et de l'Instruction publique du Conseil d'Etat*.

Parallèlement à ses fonctions administratives, il entreprenait une carrière politique dans son département d'origine. C'est ainsi qu'il fut élu conseiller général de la Drôme pour le canton de Châtillon en 1893, maire de Die en 1895 et vice-président puis président du Conseil général du département. Son activité politique locale lui a permis de faire bénéficier sa ville natale de nombreuses améliorations et en particulier de la reconstruction de l'hospice-hôpital.

Les électeurs de la Drôme devaient tout naturellement couronner une telle carrière en nommant Joseph Reynaud sénateur le 11 janvier 1920 en remplacement de M. Maurice-Faure, décédé. Il fut réélu le 9 janvier 1921.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il fit partie de la commission des affaires étrangères. A ce titre il fut, en 1921, rapporteur de deux projets de ratification de conventions franco-serbes. En outre, la même année, il devait intervenir dans les discussions de deux autres textes de conventions, l'un relatif à la navigation aérienne, l'autre aux clauses économiques du traité de Saint-Germain.

Cette œuvre parlementaire fut rapidement et brutalement interrompue par sa mort le 6 janvier 1924 à l'âge de 78 ans.

Joseph Reynaud était officier de la Légion d'honneur depuis 1892.

**REYNAUD (JEAN, Paul)**, né le 15 octobre 1873 à Barcelonnette (Basses-Alpes).

*Député des Basses-Alpes de 1919 à 1924.*

*Député de la Seine de 1928 à 1942*

*Ministre des Finances*  
du 2 mars au 13 décembre 1930.

*Ministre des Colonies*  
du 27 janvier 1931 au 20 février 1932

*Vice-président du Conseil*  
et *Ministre de la Justice et du Contrôle*  
des administrations publiques  
du 20 février au 3 juin 1932.

*Ministre de la Justice*  
du 10 avril au 1<sup>er</sup> novembre 1938.

*Ministre des Finances*  
du 1<sup>er</sup> novembre 1938 au 21 mars 1940.

*Président du Conseil du 21 mars*  
au 16 juin 1940 en même temps que

*ministre des Affaires étrangères*  
du 21 mars au 18 mai 1940.

*ministre de la Défense nationale*  
et de la Guerre  
du 18 mai au 5 juin 1940.

*ministre de la Défense nationale*  
et de la Guerre et des Affaires étrangères  
du 5 au 16 juin 1940.

Paul Reynaud est né à Barcelonnette au sein d'une famille profondément marquée par les bouleversements économiques du XIX<sup>e</sup> siècle.

La décadence de l'agriculture montagnarde conduit en effet son père, Alexandre Reynaud, à émigrer à 17 ans au Mexique, où la colonie des « Barcelonnettes » monopolise depuis 1820 le commerce des tissus. Il en revient à 35 ans, fortune faite, et épouse la fille du banquier Gassier, conseiller général et maire de Barcelonnette. En 1883, la famille Reynaud s'installe définitivement à Paris et le jeune Paul va recevoir l'éducation réservée alors à la jeunesse bourgeoise. Il commence ses études au lycée Montaigne et les poursuit à l'école Bossuet et au lycée Louis-le-Grand où il aura comme condisciples le futur général Giraud et Lucien Daudet.

Reçu bachelier en philosophie, il s'inscrit à la Faculté de droit de Paris et passe sa licence. En même temps, il suit l'enseignement de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. Puis il effectue son service militaire au 37<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Nancy. Ensuite, il prépare son doctorat tout en travaillant comme clerc dans une étude d'avoué et prend ainsi un premier contact avec le Palais. Reçu docteur en droit avec une thèse sur les concordats de sociétés anonymes, il décide, en janvier 1906, d'entreprendre avec un de ses camarades de régiment, Lucien Lièvre, un tour du monde qui le conduira successivement au Mexique, aux Etats-Unis, au Japon, en Chine et en Russie.

A son retour, il s'inscrit au barreau de Paris. En 1910, il est élu premier secrétaire de la Conférence des avocats. A l'occasion de la rentrée solennelle de la Conférence, il choisit de parler de Waldeck-Rousseau. Devant l'opposition de ses confrères de droite, il doit renoncer et traite à la place du procès de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre, discours dans lequel il ne cache pas son admiration pour Cromwell. En 1912, il épouse la fille du prestigieux maître du barreau

Henri Robert. Son activité au Palais sera consacrée essentiellement aux affaires civiles et commerciales. Il plaidera peu aux assises mais y défendra néanmoins l'un des accusés de la célèbre affaire dite des « bandits tragiques ».

Cependant la politique l'attire : en 1913 il succède à son père au Conseil général, élu à l'unanimité des votants, moins deux voix, et y restera jusqu'en 1938.

Les élections législatives de 1914 se déroulent sur le thème de la loi de trois ans. Partisan de cette dernière, il accepte, à la suite de la défection du candidat modéré qui la soutenait, de se présenter dans les Hautes-Alpes au second tour dans la circonscription de Gap contre un radical-socialiste, Peytral, partisan de son abrogation. Il est battu par 5.804 voix sur 13.274 votants, contre 7.222 à Peytral.

De ce fait, la carrière politique nationale de Paul Reynaud ne commencera qu'après le premier conflit mondial.

Mobilisé comme sous-lieutenant dans le service sanitaire, il prend part à tous les principaux combats qui se déroulent sur le front français. Atteint d'une pleurésie au cours de l'offensive de la Somme, il est évacué sur Paris et pendant sa convalescence est chargé à la présidence du Conseil du recrutement des volontaires tchèques, slovaques et polonais qui désirent combattre pour notre pays.

En août 1918, il est désigné pour faire partie de la mission qui doit prendre le commandement de l'armée tchèque qui, formée en Sibérie, tente malgré l'opposition des forces russes soviétiques de gagner Vladivostok. Jusqu'à la fin décembre 1918, il parcourt la Russie et peut mesurer l'ampleur du bouleversement provoqué par la révolution d'octobre. A son retour en France, il rédigera d'ailleurs un rapport dans lequel il démontre que l'Europe occidentale n'a qu'une alternative : sauver, par une intervention directe les troupes russes de l'amiral Kolchak ou se résigner au triomphe bolchevique.

Démobilisé, Paul Reynaud reprend ses activités au barreau pendant que se prépare le renouvellement de la Chambre élue en 1914 ; les élections doivent avoir lieu alors au scrutin de liste. Il se présente cette fois-ci dans les Basses-Alpes et, le 16 novembre 1919, trois hommes étaient élus sur la liste de Paul Reynaud. Lui-même, Angès et Honorat, ainsi que les têtes des listes adverses : Andrieux (ami de Clemenceau) et Charles Baron. Il obtient 9.951 voix sur 22.233 votants et est élu au quotient.

Il entre ainsi dans la carrière parlementaire à 41 ans et, dans la Chambre bleu horizon, apparaît immédiatement comme un orateur important et un travailleur infatigable auquel aucun sujet ne saurait rester étranger. Membre d'un grand nombre de commissions dont celle de l'administration générale départementale et communale et celle des affaires étrangères, il déposera de nombreux textes et rapportera également de nombreux projets et de nombreuses propositions.

Dès cette époque les problèmes économiques et des affaires étrangères retiennent plus particulièrement son attention. Le premier d'entre eux est celui des réparations. Au cours d'une interpellation, en date du 26 mai 1921, il adjure Briand de proposer et d'accepter des réparations en nature, insensibles aux fluctuations monétaires. Son point de vue triomphe jusqu'au moment où Briand est obligé de démissionner après sa rencontre avec Lloyd George à Cannes en janvier 1922. Poincaré, appelé au gouvernement, revient à la politique de l'exécution des obligations de réparation en argent. Le 20 octobre 1922, Paul Reynaud interpelle à nouveau le gouvernement pour démontrer que la voie suivie est vouée à l'échec. Il approuve l'occupation en 1923 de la Ruhr par les troupes françaises. Dans son esprit cependant, cette occupation ne peut être qu'un moyen de pression pour le règlement des dettes entre Français et Allemands avant que les autres puissances ne se mêlent du problème. Tout en s'opposant violemment, à la Chambre des Députés, aux socialistes et en fustigeant l'attitude des radicaux, il critique lors de son interpellation du 26 décembre 1923 l'issue donnée à cette occupation par le président du Conseil. Intervenant ensuite dans une interpellation du Président Herriot sur la politique extérieure du gouvernement, le 11 janvier 1924, il affirme à nouveau les points essentiels de sa position : se saisir de la Ruhr oui, mais comme d'un gage de discussion avec l'Allemagne dans le but d'une réconciliation totale.

Cependant, les élections approchent. Au bloc national de 1919 s'oppose le Cartel des gauches et l'échec de la Ruhr va peser lourdement sur l'issue des élections. Entre-temps, la représentation du département des Basses-Alpes est réduite à trois députés. Paul Reynaud se présente sur la liste des républicains de gauche qui comprend également un député sortant son ancien adversaire Andrieux et un ancien député non réélu en 1919, Jacques Stern. La liste est battue ; Paul Reynaud a réuni 10.360 suffrages sur 23.703 votants, devançant ses deux autres colistiers.

Cependant Aillaud étant décédé, Paul Reynaud se représente. Il est à nouveau battu avec 9.055 voix sur 20.483 inscrits, Gardiol étant élu avec 10.255 voix.

C'est maintenant en homme politique privé que Paul Reynaud va continuer sa lutte contre le Cartel jusqu'en 1928. Cette lutte est marquée par l'épisode de sa candidature en 1926 dans le 2<sup>e</sup> secteur de la Seine. Associé à Henri de Kerillis, principal animateur de *l'Echo de Paris*, Paul Reynaud s'oppose essentiellement à deux candidats communistes, Jacques Duclos et Fournier. Bien qu'arrivés en tête au premier tour, Paul Reynaud et Henri de Kerillis sont battus de 1.543 voix au second.

Dès cette époque, au problème économique et aux affaires étrangères s'ajoute pour Paul Reynaud une réflexion sur la défense. Il stigmatise la discordance entre la politique militaire de la

France et sa politique extérieure. Le 4 juillet 1924, il publie sur ce sujet dans *La Revue Hebdomadaire* un article prophétique dans lequel on peut lire : « On verra l'Allemagne, armée de nouveau, détruire la Pologne, pour tendre par-dessus son cadavre la main à l'Armée rouge ».

Les élections de 1928 ont lieu au scrutin d'arrondissement. Sollicité de se présenter dans le II<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Paul Reynaud accepte. La campagne électorale se déroule essentiellement sur les problèmes financiers et économiques. Son principal adversaire est l'ancien sénateur Dausset, également ancien président du conseil municipal. Paul Reynaud est élu au second tour par 6.600 voix sur 9.334 votants, Dausset qui avait obtenu 3.097 voix au premier tour (et Reynaud 5.112 sur 10.966 votants) s'étant retiré.

Dès son retour à la Chambre, Paul Reynaud apparaît comme l'un des leaders de la majorité de centre droit qui s'est dessinée autour de Poincaré et de Tardieu. Il entre à la commission des finances.

Bien que son intérêt se porte essentiellement à ce moment-là sur les affaires financières et la politique extérieure, il se préoccupe néanmoins des affaires de Paris.

La première grande bataille politique qu'il mène à la tribune, dès 1929, est cependant celle de la ratification des accords Mellon-Berenger sur le paiement des dettes françaises aux Etats-Unis. Le débat s'engage le 18 juillet 1929 dans une atmosphère de contestation violente. Le soutien que Paul Reynaud apporte, au nom du respect des engagements pris, au gouvernement Poincaré, lui vaut d'être violemment pris à partie par l'opposition de gauche comme par l'opposition de droite, notamment dans *l'Action française*. La ratification est cependant votée à une faible majorité. A partir de ce moment, il devient la « bête noire » des oppositions. C'est ainsi qu'ayant pris contact, au cours d'un voyage en Allemagne, avec les animateurs du mouvement nationaliste des « casques d'acier », il est violemment attaqué à la fois par *l'Action française* et par la gauche.

Il pourra se justifier au cours du débat sur les crédits des affaires étrangères pour 1930, le 24 décembre 1929, mais il est menacé entre-temps d'un renvoi en Haute Cour, à la suite d'une interpellation du député socialiste Ernest Lafont.

Il obtient une sorte de revanche, le 25 février 1930, lorsqu'il provoque la chute du cabinet homogène radical-socialiste de Camille Chautemps qui avait succédé au premier cabinet André Tardieu.

Il entre à son tour au gouvernement dans le second cabinet Tardieu et ne le quittera pas jusqu'aux élections de 1932. Il sera successivement ministre des Finances (cabinet Tardieu - mars/décembre 1930), ministre des Colonies (cabinet La-

val - janvier 1931/février 1932), garde des Sceaux (cabinet Tardieu - février-mai 1932).

Les élections de 1932 se situent dans un climat d'inquiétude. Apparemment la France ne souffre pas encore de la crise économique qui ravage le monde et ne prend pas une nette conscience du rôle que Hitler va jouer en Allemagne. La campagne menée par Paul Reynaud et ses amis porte essentiellement sur la sauvegarde de l'économie et s'oppose vigoureusement aux positions prises par Edouard Herriot au nom des radicaux-socialistes et par Léon Blum au nom des socialistes. Bien que le cartel de la gauche ne soit pas reconstitué, les partis qui le composent remportent un net succès sur le centre droit au pouvoir depuis 1928. En effet, les radicaux-socialistes passent de 125 à 160 sièges, les socialistes de 100 à 131. Bien que réélu par 5.942 voix contre 2.431 à Addé-Vidal, Paul Reynaud se trouvera de ce fait, dans l'opposition de 1932 à 1936.

Membre en 1932 de la commission des finances et en 1935 de celle de l'armée, pendant les quatre années de la législature il mènera deux combats, l'un en matière financière, l'autre sur la sécurité extérieure de la France.

L'opposition de Paul Reynaud sera essentiellement une attitude personnelle qui l'éloignera d'une partie de ses amis, en particulier de Tardieu lorsqu'il soutient le gouvernement Herriot qui demande au Parlement d'autoriser le remboursement des dettes restant dues aux Etats-Unis. Herriot est néanmoins battu et doit démissionner.

Mais ce sont ses propositions de redressement financier, et sa lutte en faveur de la dévaluation du franc qui le placent, isolé, au premier rang de l'opposition. Fin 1933, la crise atteint durement la France ; Paul Reynaud en vient à la conclusion qu'il s'agit d'une crise mondiale des structures économiques et qu'il est indispensable de rétablir un ordre financier international. Il soutient dès janvier 1933 que tous les Etats ayant dévalué, la France doit suivre cette voie. Vouloir maintenir la parité du franc, c'est condamner le pays à la récession. Il prend ouvertement position pour la dévaluation, le 28 juin 1934, lors de la discussion du projet de loi portant réforme fiscale.

Son intervention a une immense retentissement. Cette rupture avec l'orthodoxie financière classique suscite de très violentes réactions : celle de l'extrême droite, celle plus nuancée d'une partie de la gauche mais aussi celle de ses propres amis du groupe des Républicains de gauche. A l'extérieur de la Chambre la contestation de ses thèses n'est pas moins virulente : le directeur de la Caisse des dépôts n'hésite pas à dire : « S'il y avait un gouvernement, M. Paul Reynaud serait arrêté ce soir ».

Malgré les critiques, voire les menaces, Paul Reynaud maintient sa thèse. développe ses arguments tout au long de la fin de la législature

Dans le même temps, il engage un second combat pour la sécurité extérieure de la France qui se déroule en deux phases : la critique de la politique militaire et celle de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'Italie et de l'Allemagne.

En raison du réarmement allemand et italien, le gouvernement Flandin décide, début 1935, de porter le service militaire à deux ans. Il est immédiatement interpellé par Léon Blum. Le débat qui s'engage, le 15 mars 1935, va être l'occasion pour Paul Reynaud d'exposer à la tribune une réforme complète du système de défense militaire de la France pour l'adapter à sa politique étrangère qui vise à assurer sa sécurité par des alliances avec les petites puissances d'Europe et le soutien de l'action de la S.D.N.

Ses idées, ses propositions, il les tient d'un lieutenant-colonel, alors inconnu, Charles de Gaulle, qui, le 5 décembre 1934, est venu lui démontrer l'impuissance de notre organisation militaire et l'a convaincu. La thèse de Paul Reynaud est simple : la politique étrangère de la France veut qu'elle ait une armée offensive capable d'assurer la sécurité collective en Europe, ce qui implique l'existence d'un corps blindé et mécanisé de haute qualité, servi essentiellement par des professionnels.

La nouvelle politique proposée est immédiatement combattue avec violence à la fois par les partis de gauche au nom du pacifisme et de la défense populaire prônée jadis par Jaurès, et par le gouvernement et l'Etat-major qui défendent l'armée défensive appuyée sur la ligne Maginot. Seule la droite, par la voix de l'*Action française*, approuve les paroles de Paul Reynaud.

Malgré tout, il dépose le 28 mars 1935, un contre-projet élaboré en grande partie par le colonel de Gaulle et visant à mettre en forme la création d'un corps cuirassé. Ce contre-projet sera repoussé à l'unanimité par la commission de l'armée comme « contraire à la logique et à l'histoire ».

L'année 1935 est aussi celle de l'attaque de l'Abyssinie par les troupes italiennes qui provoque une grave crise dans les relations franco-anglaises. Le 27 décembre 1935, le président du Conseil, Pierre Laval, qui, en fait, laisse les mains libres à Mussolini est interpellé par Léon Blum et Paul Reynaud. Celui-ci stigmatise l'attitude attentiste du gouvernement qui paralyse l'action de la S.D.N. et peut encourager sous peu la politique d'annexion de l'Allemagne. Il insiste pour que la France et la Grande-Bretagne fassent, de concert, preuve de fermeté et découragent, par principe, toute agression quelles qu'en soient les raisons.

Cette attitude qui place Paul Reynaud en opposition avec son propre milieu politique est téméraire, à quelques mois de élections. Le centre et la droite réagissent avec une rare violence. Tardieu démissionne du groupe parlementaire du centre républicain que préside Paul Rey-

naud. Quelques jours plus tard, le 22 janvier 1936, Laval doit démissionner. Il est remplacé par Sarraut, et le 5 mai 1936, Victor-Emmanuel III est proclamé empereur d'Ethiopie ; entre-temps, le 7 mars 1936, Hitler réoccupait militairement la Rhénanie sans que la France réagisse autrement qu'en paroles.

Aux élections de 1936, malgré une position qui lui a aliéné tout à la fois le centre, la droite et la gauche, Paul Reynaud est élu de justesse au second tour dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris par 4.084 voix contre 4.057 au candidat communiste du Front populaire Delon, soit 27 voix de majorité.

Membre de la commission des finances, il s'engage dans une opposition active aux mesures préconisées par le gouvernement de Front populaire de Léon Blum, opposition qu'il qualifie dans une interview à *France-Soir* de véritable « service public ». Dès la présentation du gouvernement, le 6 juin 1936, il souligne le danger des mesures annoncées en faveur de la classe ouvrière sans une relance de l'économie qui ne peut résulter que d'une dévaluation du franc que Léon Blum refuse. Le 12 juin 1936, nouvelle critique de la politique sociale à l'occasion de la discussion du projet de loi instituant la semaine de 40 heures, montrant qu'il est impossible d'une part d'augmenter de 35 % les salaires tout en organisant la stagnation de la production par la réduction du temps de travail. En revanche, il approuve sans réserve l'institution des congés payés.

La situation internationale cependant se détériore et le 31 juillet 1936, Paul Reynaud réaffirme la nécessité de créer un corps cuirassé d'intervention semblable à celui dont l'Allemagne vient de se doter et qui, seul, permettra de tenir les engagements de la France. Léon Blum ne réagit pas, solidaire de son ministre de la Défense, Daladier, hostile à la réforme.

Premier succès des thèses de Paul Reynaud, en septembre 1936 : devant l'accélération des sorties d'or, le gouvernement décide de dévaluer le franc. Le projet de loi est soumis à la Chambre des députés le 28 septembre. Paul Reynaud démontre alors que la dévaluation peut échouer si elle ne s'accompagne pas d'un effort de reprise économique qui met en cause toute la politique sociale du Front populaire. L'application de la loi des 40 heures réduit à néant les bienfaits de la mesure.

Jusqu'à la chute du gouvernement Léon Blum mis en minorité devant le Sénat le 21 juin 1937, Paul Reynaud répète ses arguments en faveur d'une révision de la politique économique et de la politique militaire à laquelle il ajoute la nécessité d'une alliance avec l'U.R.S.S.

Au cabinet Blum, succède un cabinet Chautemps, dont Paul Reynaud souligne l'absence de volonté politique claire et réaliste. La nouvelle dévaluation réalisée le 1<sup>er</sup> juillet 1937 sera encore inutile car, comme l'affirme de nouveau Paul Reynaud, elle ne s'accompagne d'aucune relance de la production industrielle alors

que, parallèlement le gouvernement ferme les frontières en élevant les droits de douane

Dans le gouvernement Daladier formé le 10 avril 1938 (après un second cabinet Blum qui ne dure que du 13 janvier au 7 octobre 1938) Paul Reynaud est garde des Sceaux, puis ministre des Finances à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1938. Une nouvelle dévaluation est décidée mais ses effets sont encore annulés par la stagnation de la production et le refus d'aménager la loi des 40 heures.

A son arrivée aux Finances, Paul Reynaud, mal accueilli par l'opinion, établit un plan de redressement : accroître la production en augmentant le travail, réformer les structures des administrations, orienter l'économie. La droite comme la gauche protestent et le 30 novembre la C.G.T. décrète une grève générale qui échoue. Après avoir gagné dans l'opinion, il gagne à la Chambre au cours des interpellations des 8 et 9 décembre 1938. Un redressement spectaculaire des finances s'amorce marqué par la hausse des valeurs. Il permet au cours de l'année 1939 la conclusion d'emprunts et le développement des dépenses de défense nationale.

Lorsque la guerre éclate, le système financier est peu perturbé et le contrôle des changes peut s'appliquer sans difficultés majeures. La politique menée à partir de ce moment vise à accroître la production et à restreindre la consommation (décrets-lois de janvier 1940).

Le 21 mars 1940, après le départ de Daladier, Paul Reynaud devient président du Conseil et ministre des Affaires étrangères d'un gouvernement d'union nationale dans lequel Daladier garde des Armées. La présentation devant les Chambres, le 22 mars, est pénible, une partie des radicaux et de la droite refusant leur confiance que seul le parti socialiste accepte de donner. Le ministère obtient cependant une majorité de 268 voix contre 156 et 111 abstentions. Dès le 25 mars, Paul Reynaud décide de mener une guerre plus « audacieuse et énergique » et propose à la Grande-Bretagne une opération sur les approvisionnements en fer de l'Allemagne. Les négociations difficiles qui s'ensuivent alertent les Allemands qui débarquent le 10 avril en Norvège. La riposte alliée trop lente, montre les insuffisances du commandement français. Aussi, le 9 mai, Paul Reynaud décide de concentrer dans ses mains les pouvoirs de guerre ou de démissionner. Devant l'opposition de Daladier, il décide de remettre sa démission au Président de la République. Mais dans la nuit du 9 au 10 mai, Hitler attaque et le gouvernement doit rester en place en s'élargissant à la droite par l'entrée d'Ybarnégaray et de Louis Marin.

L'offensive allemande se développe rapidement, débordant les forces alliées. Le 18 mai, Paul Reynaud concentre entre ses mains tous les pouvoirs de guerre, et Pétain entre au gouvernement comme ministre d'Etat, vice-président du Conseil. Le 22 mai, Weygand remplace Gamelin, et Paul Reynaud affirme :

« Je ne capitulerai pas ». La situation est cependant déjà désespérée. La Belgique capitule le 27 mai ; Pétain et Weygand parlent d'armistice dès le 29 mai. Le 5 juin, le gouvernement est à nouveau remanié : Daladier s'en va, de Gaulle arrive. Cependant, le 10 juin Mussolini attaque à son tour. Paul Reynaud convaincu que les Etats-Unis seront un jour amenés à leur tour à entrer en guerre contre l'Allemagne lance alors plusieurs appels à Roosevelt pour hâter cette intervention tandis que Weygand envisage d'une manière de plus en plus pressante l'armistice. Devant cette menace, et pour renforcer la position de Paul Reynaud et de ceux qui sont partisans de continuer la lutte, Churchill propose l'Union franco-britannique par l'intermédiaire du général de Gaulle qui avait été envoyé en mission à Londres.

Replié à Bordeaux, le gouvernement se réunit le 16 juin. Devant l'hostilité des partisans de l'armistice, Paul Reynaud, se sentant en minorité au sein du gouvernement, démissionne. Le maréchal Pétain est nommé président du Conseil et demande l'armistice.

Dans la confusion qui règne alors à Bordeaux, sur la foi d'indications de source officielle, Paul Reynaud, persuadé du transfert du gouvernement en Afrique du Nord, avait pris la route pour s'embarquer à Port-Vendres. Victime au cours du trajet d'un grave accident d'auto, il ne peut rallier Vichy et prendre part au vote du 10 juillet sur les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

**REYNAUD (SIMON)**, né le 18 mars 1875 à Rive-de-Gier (Loire)

*Député de la Loire de 1924 à 1928.*

Simon Reynaud, après des études au lycée puis à l'Ecole pratique de commerce et d'industrie de Saint-Etienne, devient ingénieur représentant. A l'armistice, il a la médaille militaire et la croix de guerre. Comme beaucoup de poilus, la guerre de 1914-1918 l'a profondément marqué. Son action, pendant le bref mandat qu'il exerça à la Chambre, laisse deviner chez cet homme de la gauche, ancien combattant, une profonde aversion de la guerre qui confine à l'antimilitarisme.

Maire adjoint de Saint-Etienne en 1924, il est élu sur la liste du Cartel des forces de gauche par 89.258 voix sur 153.350 suffrages exprimés.

Membre de la commission des mines et de la force motrice et de la commission du travail, il est inscrit au groupe républicain socialiste et socialiste français.

Simon Reynaud fut l'auteur d'un nombre étonnamment élevé de propositions de résolution sur les sujets les plus divers, tels que la situation des personnels des chemins de fer ou la remise à la S.D.N. du mandat que celle-ci avait confié à la France sur la Syrie. Mais la plupart de



celles-ci concernaient le métier militaire : situation des jeunes sursitaires, relèvement des soldes des soldats, réduction du service militaire, suppression des conseils de guerre, suppression de la période de 28 jours.

Une proposition de résolution mérite d'être notée : elle avait trait au P.M.U. dont il pressentit le bel avenir en demandant son extension à toutes les villes de France.

Simon Reynaud ne se représenta pas en 1928

**REYNOUARD** (FRANÇOIS, MARIE, Joseph), né le 6 janvier 1869 à Besse (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1914 à 1919 et de 1924 à 1928

Pharmacien de première classe, membre du Conseil d'hygiène départemental du Puy-de-Dôme, inspecteur des pharmacies, fils de propriétaire et père de deux enfants, conseiller municipal de Besse depuis 1894, maire de 1904 à 1912, conseiller général depuis 1903, président de la commission départementale en 1913-1914, candidat radical socialiste, il est élu député de la circonscription d'Issoire en 1914, au second tour, par 11.576 voix contre 9.967 à Python, son principal adversaire placé en tête au premier tour. Il se déclare, lors de la campagne électorale, partisan de la révision du système fiscal, c'est-à-dire de l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu et d'un impôt sur la fortune destiné à couvrir les charges nouvelles de la défense nationale, qui doit être contenu dans des limites raisonnables. Partisan de la liberté de l'enseignement, mais avec contrôle de l'enseignement privé, il se prononce également pour le développement des lois sociales et des mesures en faveur de l'agriculture.

Membre de la commission des mines et de la commission des comptes définitifs, il intervient dans la discussion de l'interpellation Guichard sur les affectations des hommes de la classe 1889 et leur maintien sous les drapeaux.

Non candidat en 1919, il est élu en 1924 à la majorité absolue (78.415 voix) sur la liste d'union des gauches, qui emporte les sept sièges du département.

Les thèmes essentiels de la campagne étaient la nécessité de l'union des forces républicaines contre la politique désastreuse du bloc national, afin de mettre de l'ordre dans les finances publiques, de réviser le système fiscal et de pratiquer des économies, d'obtenir de l'Allemagne des réparations, d'encourager la production nationale, notamment agricole et de développer les lois sociales et l'enseignement pour tous

Inscrit au groupe radical et radical socialiste, il est membre de diverses commissions, notamment de la commission des comptes définitifs, dont il est vice-président, et de la commission des ré-

gions libérées. Il prend part à la discussion des budgets de 1926 et 1927 au sujet des bureaux de l'enregistrement.

Il est l'auteur de nombreuses études historiques et touristiques sur la région de Besse dans des publications périodiques. Il a donné en librairie : *Un chef-lieu de district du Puy-de-Dôme sous la Révolution, Besse de 1789 à 1800.*

**REZÉ** (Mayenne). — Voy **MONTI** de **REZÉ**.

**RHUL** (RAPHAËL, ALPHONSE, RENÉ), né le 27 janvier 1881 à Roujan (Hérault).

Député de la Seine de 1919 à 1924

Né d'une famille modeste, il s'intéresse très jeune au progrès technique et entre bientôt à la Société du Gaz de Paris, où il poursuivra une carrière honorable et sera porté à l'âge de la retraite à la présidence d'honneur du syndicat des veuves et retraités de l'Electricité et Gaz de France.

Il est très vite tenté par une carrière politique et est élu conseiller municipal puis maire de sa commune. A la fin de la guerre, c'est-à-dire le 16 novembre 1919 il sera candidat à la députation dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la Seine, avec une liste d'action républicaine et sociale conduite par M. Coubaut et sur laquelle il figure en dixième position après M. Bokanowski notamment. Il obtient 149 254 voix sur 285 719 votants

A la Chambre, il est membre de la commission des travaux publics et des moyens de communication, de la commission du travail, et de l'administration générale. Il prend part activement à de nombreux débats et se signale plus particulièrement par les améliorations qu'il souhaite apporter à la situation de carrière ou aux conditions de retraite de divers personnels : facteurs de banlieue, brigadiers de l'administration des beaux-arts, ouvriers et employés des établissements des beaux-arts, personnels des tabacs, fonctionnaires des cadres locaux, ouvriers de l'Etat. Il intervient vigoureusement pour fustiger les hausses de prix et est l'auteur d'une proposition de loi concernant le régime des pensions civiles.

Le sort lui sera moins favorable aux élections du 11 mai 1924 où sa liste du cartel d'union républicaine et sociale de la banlieue n'aura que cinq élus et où lui-même, en dix-huitième position, n'obtiendra que 98 328 voix sur 342 584 votants.

Il sera de même écarté en 1925 du Conseil général de l'Hérault où il avait été élu en 1920.

Déçu, il se consacrera désormais à ses activités professionnelles.